

PLAN LOCAL D'URBANISME



COMMUNE DE SAINT-VICTOR DE MORESTEL

1.2

Rapport de présentation



Etat initial de l'environnement

Vu la délibération du Conseil Municipal
en date du :
approuvant le Plan Local d'Urbanisme

Cachet de la Mairie et signature :

Sommaire

PARTIE 2 ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	3
Introduction Partie 2 : Quelle perception du paysage ?	4
1- Un paysage agraire	4
2- Une commune située entre deux entités géographiques	4
Chapitre 1 Histoire et développement de saint-victor de morestel	5
1. Histoire et évolution spatiale.....	5
1-1- Les premières mentions de Saint-Victor de Morestel	5
1-2- Le développement de la commune = évolution de la forme urbaine	5
2. La structure actuelle de la commune.....	8
2-1- Le réseau viaire	9
2-2- La structure du bâti.....	10
2-3- Le découpage parcellaire	12
3- Le patrimoine local.....	14
3-1- Edifices publics.....	14
3-2- Edifices privés	17
3-3- Patrimoine archéologique.....	19
Chapitre 2 Le milieu physique	21
1- Le relief	21
2- Géomorphologie et géologie	23
3- Climat.....	24
4- Réseau hydrographique	26
4-1- Le bassin versant Isle Crémieux – Pays des Couleurs.....	26
4-2- Les différents cours d'eau de Saint-Victor de Morestel	28
4-3- Les zones humides	30
4-4- Les eaux superficielles	30
4-5- Les eaux souterraines	31
5- Faune, Flore et Ecosystème – Protection et gestion des milieux	32
5-1- Typologie des espaces naturels.....	32
5-2- Recensement des milieux et des espèces - ZNIEFF	35
5-3- les espace Naturel Sensible potentiels- ENS.....	38
5-4- Le réseau Natura 2000.....	39
5-5- Les corridors biologiques	40
5-6- Projet de la réserve naturelle nationale du Haut-Rhône	41
5-7- Les enjeux du territoire pour les espaces naturels.....	42
Chapitre 3 Les grands traits du paysage communal	44
1 – La trame bleue et la trame verte	44
2-1- L'eau dans le paysage : la trame bleue	44
2-2- L'arbre dans le paysage : la trame verte.....	46
2- Les unites paysagères	48
2-1- Les combes forestières	48
2-2- Les combes agricoles.....	50
2-3- Le plateau du Roux	51
2-4- Le Bassin versant de la Beauve.....	52
2-5- Gouvoux	53
2-6- Les terrasses du Rhône	54
2-7- La plaine alluviale	55
3 – Synthèse des enjeux paysagers	56
Chapitre 4 Occupation des sols et urbanisation	57
1- Occupation des sols et vocations des espaces	57
1-1 - Espace à vocation d'habitat	58
1-2 - Espace à vocation d'activités	60
1-3 - Espaces à enjeux de développement	61
2- Caractéristiques et fonctionnement du territoire	63
2-1- Centre-bourg	64
2-2- Plateau du Roux : extension du quartier de la Mairie	75
2-3- Extension du quartier de l'Eglise	81
2-4- Lotissement des Champagnes.....	87

2-5- Gouvoux	90
Chapitre 5 Les risques et pollutions	96
1- Les risques	96
1-1- Risque d'inondation.....	96
1-2- Risques sismiques	98
1-3- Aléa retrait-gonflement des argiles.....	100
2 – La qualité de l'air	100
2-1- Sources de pollution	100
2-2- Les pollens	101
3 – Les déchets	101
Chapitre 6 Gestion des ressources.....	105
1- Eau	105
1-1- Assainissement	105
1-2- Eau potable	109
1-3- Défense incendie.....	111
112	
2- Réseaux et énergie	112
2-1- Énergies renouvelables.....	112
2-2- Electricité	113
2-3- Aménagement numérique du territoire.....	113
Conclusion Partie 2 : Organisation actuelle du territoire et identification des enjeux.....	115
1- Organisation actuelle de l'espace bâti	115
2- Les enjeux	115

PARTIE 2 **ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT**

INTRODUCTION PARTIE 2 : QUELLE PERCEPTION DU PAYSAGE ?

1- UN PAYSAGE AGRAIRE

La commune intègre l'une des 7 familles de paysage de la région Rhône-Alpes dénommée « paysage agricole »★.

Ces paysages représentent un peu nos racines en termes de références collectives. A cet égard, les stéréotypes et les références esthétiques sont abondants et largement diffusés.

Mais la représentation de ce type de paysage n'est pas simple. Tandis que la valeur agronomique liée à la productivité déterminera la qualité du paysage pour l'agriculteur, les autres habitants attendent une image plus traditionnelle liée au bon entretien des espaces, entretien qui est l'un des objectifs premiers de la loi d'orientation agricole de juillet 1999.

Enfin, l'attente des populations urbaines tient davantage à une image nostalgique de la campagne, d'inspiration bucolique ou emblématique de la « douce France ».

Evolution des paysages

En cohérence avec leur vocation productive, les paysages agricoles présentent une certaine évolutivité et capacité d'absorption des modifications physiques. Le remembrement et les implantations d'entreprises agroalimentaires modifieront de façon progressive ces paysages sans nécessairement remettre en cause leur dominante agricole.

Toutefois, dans les années à venir, on peut craindre qu'au-delà d'un certain seuil de déprise agricole, une partie de ces paysages agricoles « régresse » vers le type naturel ou vers un type nouveau en jachère, sans identité réelle.

La diffusion de l'urbanisation, qu'elle soit sous la forme d'habitations, de zones d'activités ou d'équipements, pourra faire évoluer ces paysages vers le type périurbain ou émergent. Enfin on peut imaginer que les paysages qui seront les moins affectés par les évolutions conserveront une image traditionnelle de campagne, dont la rareté pourra les faire tendre vers le type patrimonial.

2- UNE COMMUNE SITUEE ENTRE DEUX ENTITES GEOGRAPHIQUES

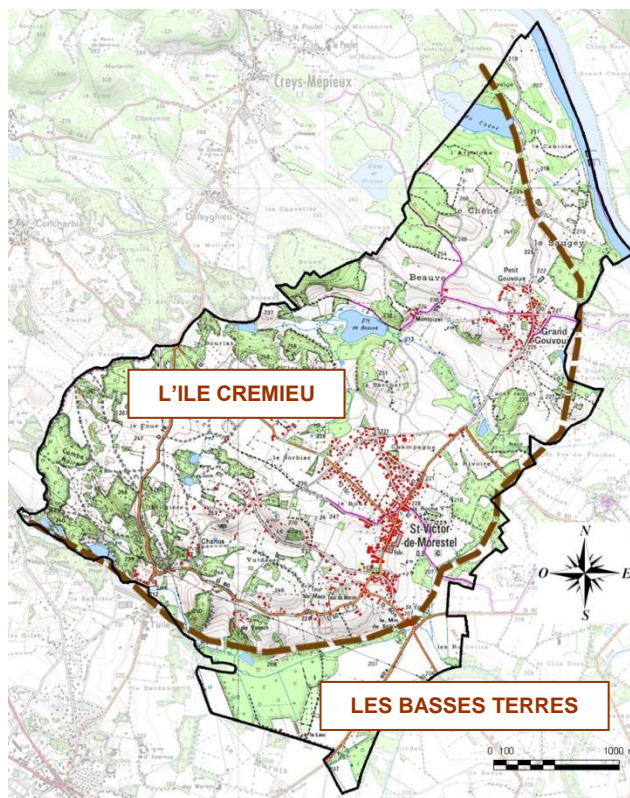
Source : SCOT, RP

Saint-Victor de Morestel se situe à cheval entre deux secteurs géographiques distincts dont les limites divisent la commune en deux parties par une diagonale Nord-est / Sud-Ouest : l'Île Crémieu constitue la partie Nord-Ouest de la commune et les collines des Basses Terres la partie Sud-Est.

L'Île Crémieu est un vaste plateau calcaire triangulaire incliné vers l'Est et le Sud-Est. La partie Nord du plateau présente une imposante ligne de falaises orientées vers l'Ouest. Il est entaillé par quelques gorges comme le Val d'Amby, le vallon d'Ambérieu et les gorges de la Fusa. Le plateau s'incline vers l'Est et s'adoucit graduellement en collines pour rejoindre la plaine du Rhône, du côté de Morestel.

Les collines des Basses Terres forment une succession de reliefs qui représentent la fusion des derniers reliefs du plateau de Crémieu avec la plaine du Rhône.

Toutes les unités urbaines de la commune (centre-bourg, hameau de Gouvoux) et les écarts (La Sauvagine, Nizeray, ...) se situent sur le plateau de l'Île Crémieu.



* Les 7 familles de paysage en Rhône-Alpes / Direction régionale de l'environnement

- Depuis 1990, l'urbanisation se poursuit le long des voies de communication comblant les « dents creuses » laissées libres au cours des décennies précédentes. Le mitage du territoire se poursuit à l'Ouest. En revanche, le centre-bourg se densifie mais sans organisation, laissant libres de vastes espaces entre « urbain et rural ».

L'urbanisation récente du centre-bourg s'est faite quasi exclusivement par les maisons individuelles. Quant au hameau de Gouvoux, il s'est très lentement urbanisé au cours des trente dernières années ce qui lui a permis de préserver son caractère rural, les maisons anciennes y étant encore majoritaires.

APERÇU DES CONSTRUCTIONS DES DIFFERENTES EPOQUES

Avant 1939



Entre 1940 et 1963



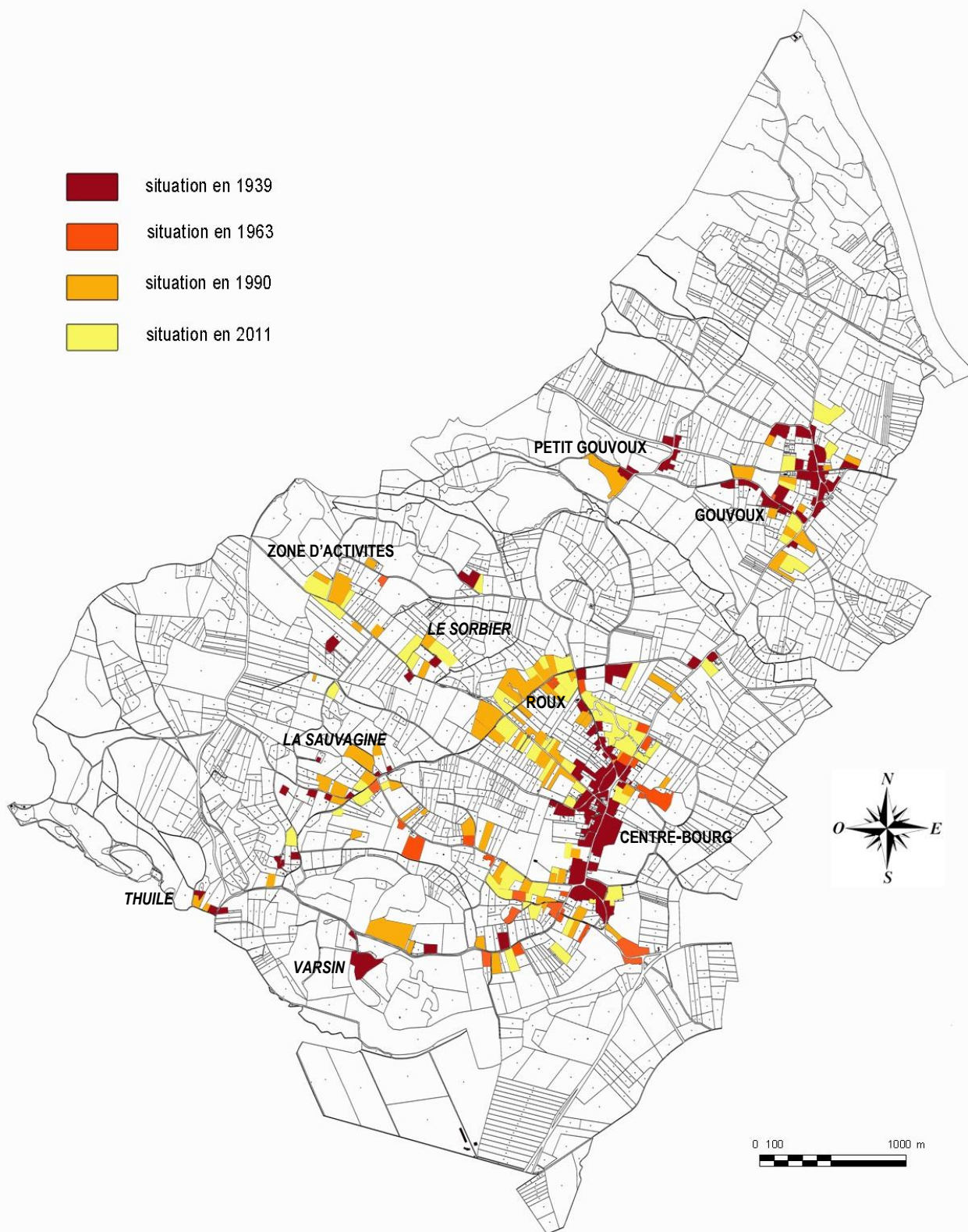
Années 1970-1990



Années 2000



EVOLUTION DE LA FORME URBAINE DE SAINT-VICTOR DE MORESTEL DEPUIS 1939



Source : photos aériennes IGN, 1939, 1954, 1963 ; POS ; cadastre

2. LA STRUCTURE ACTUELLE DE LA COMMUNE

LE FOND CADASTRAL DE SAINT-VICTOR DE MORESTEL

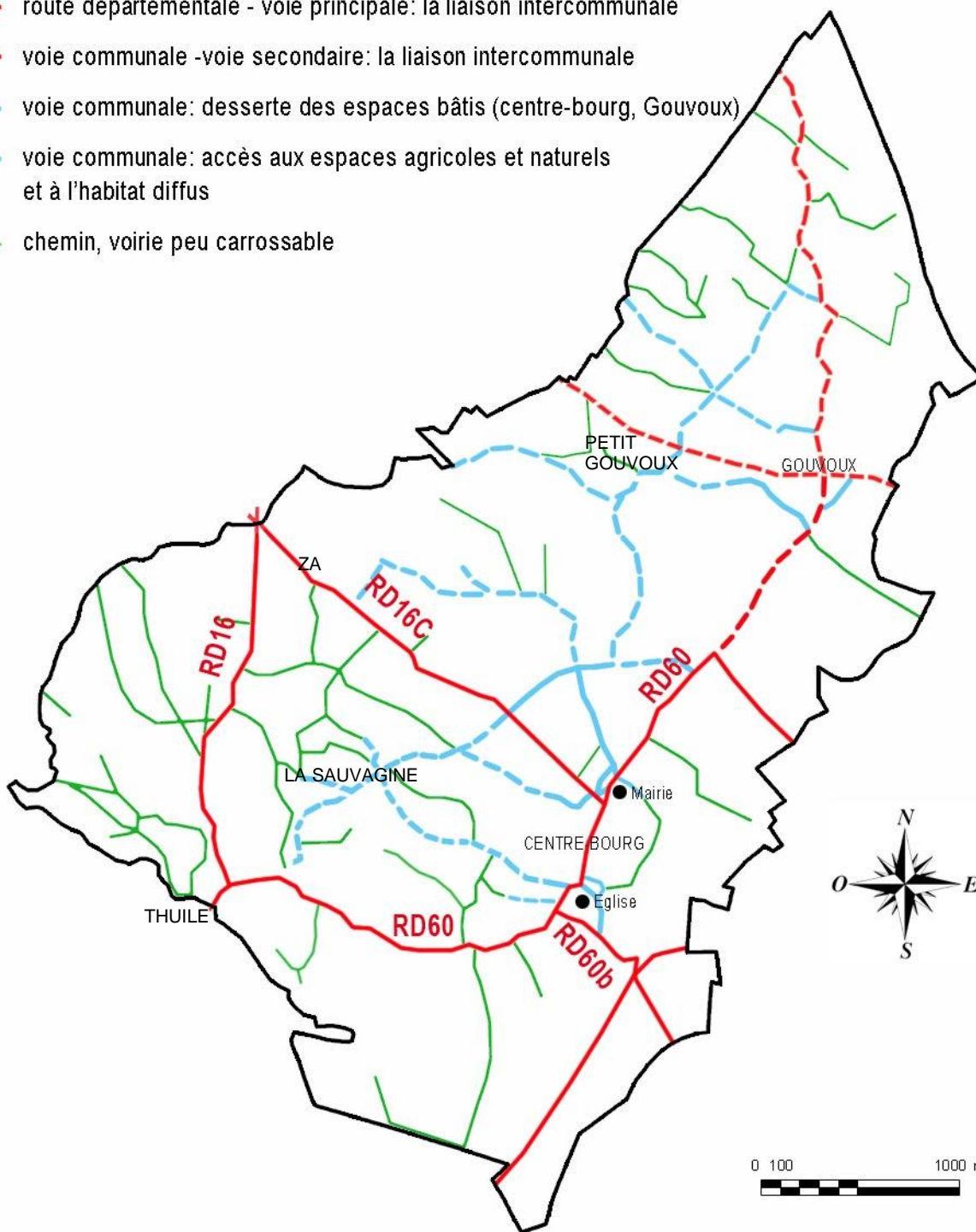


La compréhension de l'espace communal nécessite la lecture des « strates » qui constituent le plan du territoire : le réseau viaire, le découpage parcellaire et la structure bâtie. La rue, la parcelle et le bâti sont les éléments de base du tissu urbain. La rue est un élément de circulation et de distribution, sa création est indissociable de toute volonté d'aménagement. La parcelle supporte le bâti et permet de délimiter l'emprise privée du sol de l'emprise publique. Le bâti et l'architecture sont les éléments les moins constants du territoire, ils évoluent au cours du temps.

2-1- Le réseau viaire

RESEAU VIAIRE DE SAINT-VICTOR DE MORESTEL

- route départementale - voie principale: la liaison intercommunale
- - - voie communale -voie secondaire: la liaison intercommunale
- voie communale: desserte des espaces bâtis (centre-bourg, Gouvoux)
- - - voie communale: accès aux espaces agricoles et naturels et à l'habitat diffus
- chemin, voirie peu carrossable



La lecture du tracé viaire fait apparaître certains éléments tels que la hiérarchie établie entre les rues ainsi que l'organisation spatiale du territoire. On constate ainsi que le réseau viaire s'est essentiellement développé sur le plateau de Crémieu. La plaine, inondable, a limité le développement du réseau au Sud – Sud Est.

La trame viaire de Saint-Victor de Morestel peut se décomposer ainsi :

- la partie Sud de la commune : un réseau de voiries principales sous forme de routes départementales (RD60, 60a, 60b, RD 16, 16c) qui assurent l'accessibilité de la commune depuis l'extérieur. L'axe d'accès principal de la commune, la RD60, traverse le centre. Elle relie Saint-Victor de Morestel à Brangues et Morestel et dessert les principales zones d'habitat de la commune. La RD16 dessert la zone artisanale et permet de se rendre à Creys-Mépieu et à Arandon. En outre, un ensemble de voies communales et de chemins assurent la desserte locale.
- la partie Nord : le réseau viaire est moins développé que dans la partie Sud. Nous sommes en présence d'un réseau de voies communales assurant la liaison intercommunale depuis le Nord de Saint-Victor de Morestel et reliant Gouvoux au centre-bourg. D'autres voies communales desservent l'habitat diffus et les espaces agricoles mais leur réseau est moins dense que dans la partie Sud. Les chemins sont plus rares également.

Les voies communales se connectent sur les départementales mais les traversent rarement. L'Ouest de la commune est essentiellement desservi par les chemins communaux et ruraux de par son caractère naturel et agricole.

Dans le centre-bourg le réseau principal est constitué par la RD60, la boucle formée par la VC3 et la RD16. Les voies communales viennent rejoindre les départementales qui supportent la plus grande partie du trafic. Les voiries desservent de nombreuses parcelles et les accès privés sont limités. Quelques voiries internes des lotissements viennent compléter ce réseau. Une liaison piétonne relie le lotissement des Champagnes au centre-bourg.

Gouvoux vient se positionner à l'intersection de la VC1 avec les VC2 et VC8. A l'échelle du hameau il s'agit de voies importantes car elles le relient au centre-bourg ainsi qu'aux communes limitrophes.

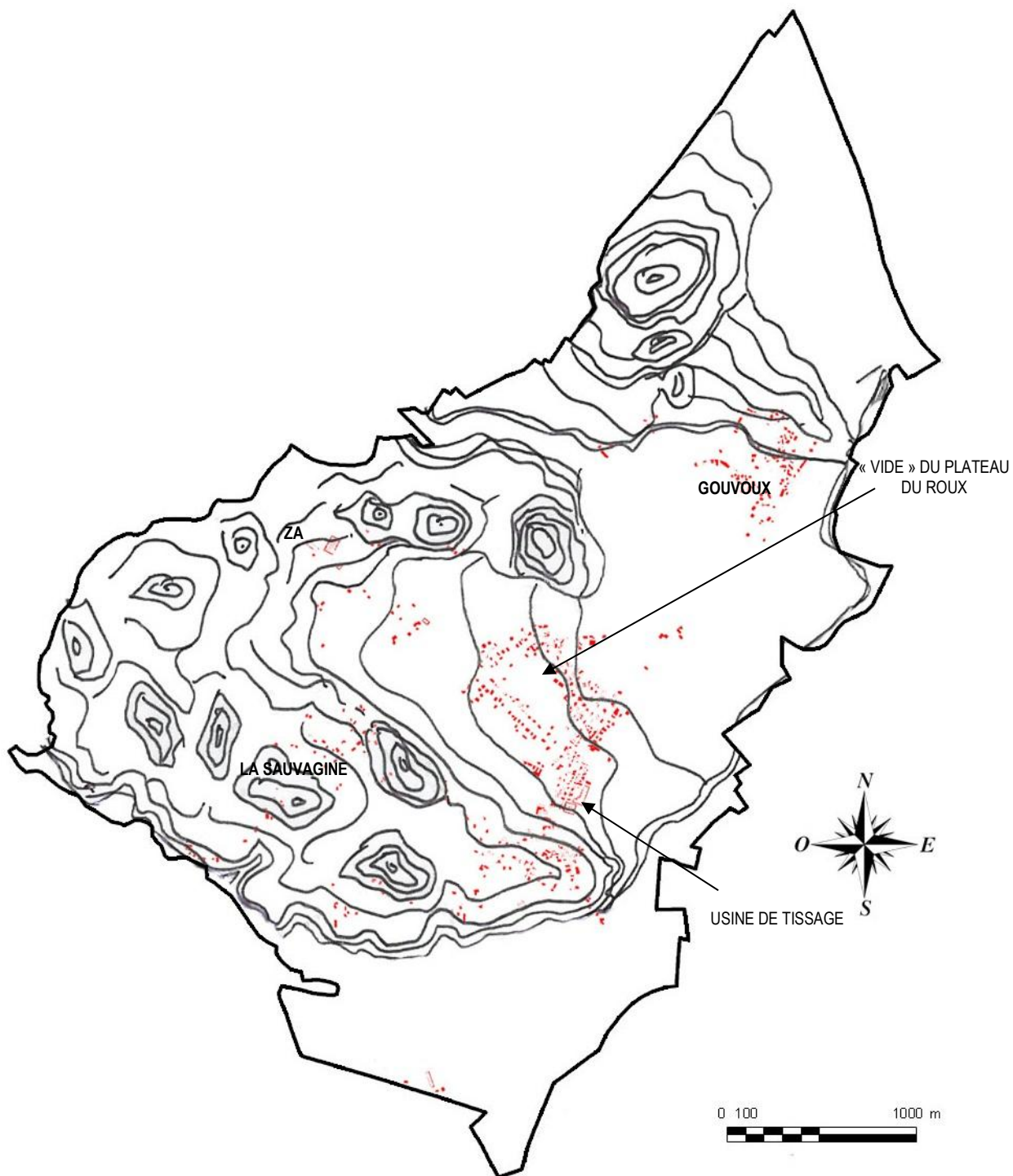
2-2- La structure du bâti

La lecture des éléments bâtis du territoire permet de mettre en relation les notions de vide et de plein de l'espace communal. La structure du bâti met en évidence les espaces relativement denses et organisés du territoire. Le système viaire apparaît délimité par les édifices qui le bordent, surtout dans les parties anciennement urbanisées (bourg, Gouvoux) et sur le plateau du Roux.

La lecture du réseau viaire s'avère plus difficile dans la partie Ouest composée par l'habitat diffus. Ainsi, cette partie peut se définir comme une ensemble de poches d'habitat dispersées et inorganisées. Le système de rue et l'espace public en général, comme élément organisateur du bâti ne se perçoit plus.

Enfin, en opposition aux espaces construits, le plan met en évidence les espaces non urbanisées de la commune. Les combes forestières, la plaine alluviale, les terrasses du Rhône, une grande partie du bassin versant de la Beauve (cf. carte des unités paysagères chap.3) sont libres d'urbanisation. En dehors de ces grandes unités, à l'échelle plus locale un vide important entouré par les voies de communication urbanisées ressort sur le plateau de Roux.

LA STRUCTURE BATIE EN 2011



L'implantation du bâti ancien est mise en relation avec la topographie du terrain, ainsi le hameau de Gouvoux vient se positionner dans le prolongement d'une ligne de crête. Le relief très doux du plateau de Roux a favorisé l'urbanisation contrairement au quartier de l'Eglise à la topographie plus marquée où le développement est moins intense. L'habitat dispersé se localise essentiellement dans les combes agricoles.

2-3- Le découpage parcellaire

Support de diverses occupations du sol, le découpage parcellaire est le reflet de l'organisation foncière de l'espace. Le plan parcellaire de Saint-Victor de Morestel montre un découpage hétérogène :

- de grandes parcelles de formes diverses dans les combes forestières et dans la partie Sud de la plaine alluviale,
- le parcellaire du reste du territoire présente un morcellement dû à la topographie.

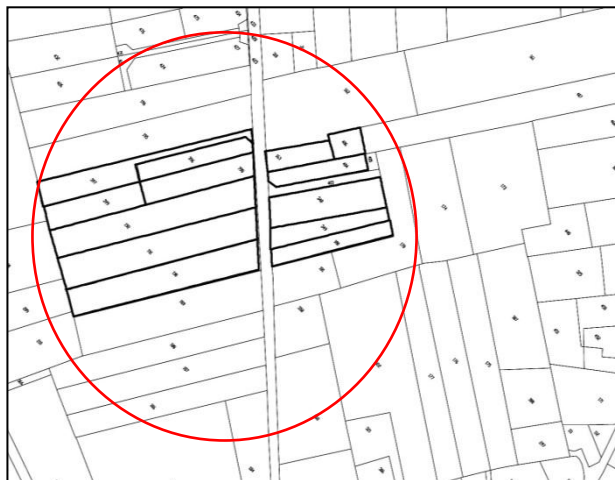
LE DECOUPAGE PARCELLAIRE



Le parcellaire du village et de Gouvoux est composé de petites parcelles construites et de grands parcelles supportant les équipements publics (mairie, église, parking, école)



L'urbanisation récente du plateau de Roux par les opérations ponctuelles (divisions simples, partages successoraux...) crée un parcellaire en lanières.



La division parcellaire issue des procédures de lotissement s'organise autour des voiries nouvelles, souvent en impasses...



...ou le long des voies existantes



La taille des parcelles varie selon le type d'occupation du sol : les parcelles support d'urbanisation récente sont de tailles plus importantes que les parcelles du centre-bourg.

L'état du parcellaire montre que les espaces qui ont fait objet d'une démarche globale d'urbanisation, en lien avec l'environnement bâti immédiat sont peu nombreux. Le découpage parcellaire se réalise au coup par coup en fonction des opportunités. Son inscription dans un contexte plus général n'est pas prise en compte.

3- LE PATRIMOINE LOCAL

Il est composé de maisons dauphinoises traditionnelles, de granges, d'une église et d'un petit patrimoine du type fours, lavoirs, fontaines.

L'architecture traditionnelle



Une ancienne grange réalisée en pisé, Gouvoux, 2011



Maison dauphinoise en pisé et pierre, quartier de l'Eglise, 2011

La maison dite « dauphinoise » constitue un patrimoine architectural important pour Saint-Victor de Morestel. Il s'agit d'un édifice à l'étage construit en pierre ou en pisé avec une base en maçonnerie. Le toit est couvert de tuiles écailles et présente une prolongation de 0,5 m environ avec un léger changement d'inclinaison afin d'assurer le rejet des eaux. On trouve également quelques toits à mantelures (escalier de pierre sur le toit). Ces toits sont porteurs de charme dans l'architecture locale.



Toit à mantelures, quartier de l'Eglise, 2011

De nombreux bâtiments ruraux réalisés en pisé sont caractéristiques de Saint-Victor de Morestel et du Nord Dauphiné en général. D'autres façades sont en pierre. Traditionnellement, la pierre était plus utilisée dans la partie Nord de l'intercommunalité qui est située sur le plateau de Crémieu. En revanche, la partie Sud avec une topographie de plaine comporte plus de constructions en pisé. On trouve les deux techniques à Saint-Victor de Morestel, la commune se situant à cheval entre ces deux entités topographiques.

3-1- Edifices publics

L'église

Petite chapelle romane probablement du XIII^e ou du XIV^e siècle, elle est l'une des plus vieilles églises de la région. Son état est très détérioré au XVII^e siècle et en 1958, une modification importante de son aspect intérieur a été décidée. La grande fresque, les deux chapelles et les fonts baptismaux ont été réalisés à cette période. Elle est en très bon état actuellement : en 1990, la toiture a été entièrement refaite et le crépi extérieur a été enlevé pour faire apparaître des pierres jointoyées.



Carte postale - années 1920



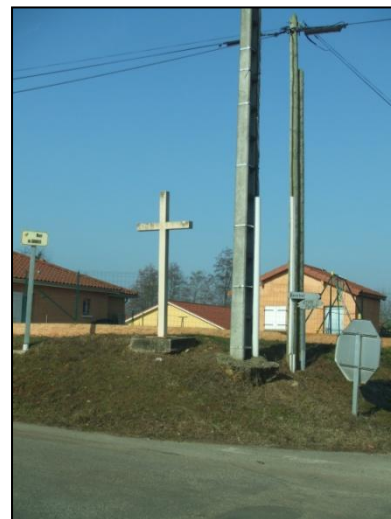
Vue actuelle – janvier 2011

Les fours municipaux



*Four, rue du Moulin
Source : Flash d'information de
Saint-Victor de M., déc. 09*

Les fours complètent le paysage du bâti ancien de la commune. Les fours, dispersés sur la commune, sont au nombre de sept. Ils appartiennent à la municipalité mais ils ont été le plus souvent construits sur les terrains privés par les habitants du quartier. Ils ont récemment fait objet d'une réfection et sont utilisés occasionnellement, notamment pour les animations scolaires.



Les croix

On dénombre actuellement 5 croix, à la croisée de routes et chemins.

Les fontaines et les lavoirs

Ces fontaines et lavoirs témoignent de l'importance de l'eau dans le paysage de la commune.

Un réseau d'eau a été construit vers 1863-1865 pour desservir les habitants du centre du village. Le réseau compte 8 fontaines qui fonctionnent toujours mais ne sert plus qu'à l'arrosage de quelques jardins, l'eau n'étant pas potable. On dénombrait huit lavoirs avant la deuxième guerre mondiale, il en reste six aujourd'hui qui ne sont plus utilisés.

Un puits est également situé dans le centre-bourg.



*Fontaine, rue de la Plaine du Roux
Source : Bulletin municipal 2011*

Lavoir, rue de la Croix de Berchet

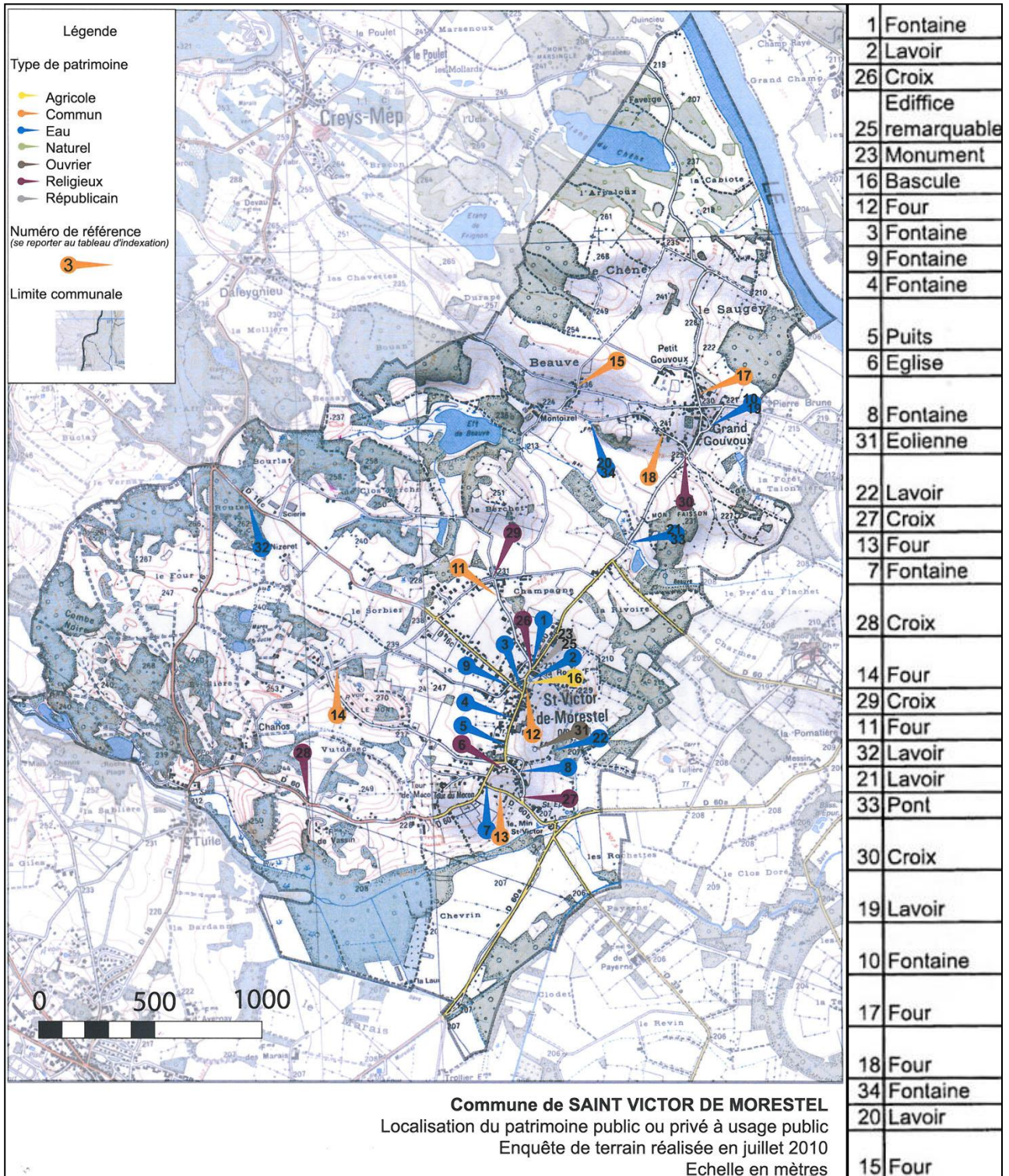


Croix et fontaine, place de la Mairie



*Lavoir, Gouvoux
Source : Bulletin municipal 2011*

LOCALISATION DU PETIT PATRIMOINE



Source : Syndicat mixte du SCOT

3-2- Edifices privés

1 - Le château



Il s'agit d'un édifice privé, situé dans le quartier de l'Eglise, au bord de la RD60. Cette gentilhommière du XVIIIe siècle, appelée le Château, est une importante construction, près de 400 m² au sol, 21 pièces, des plafonds de plus de 4 mètres. Sa construction date du règne de Louis XV probablement.

2 - La Tour de Mâcon

Ancienne maison forte probablement du début du XIIIe siècle, construite sur une hauteur qui domine la route de Morestel à Saint-Victor. C'est une tour large et carrée aux murs en pierres de plus d'un mètre vingt à leur base qui sont ceux d'un château médiéval. Centre d'une exploitation agricole au cours du XXe siècle, elle devient à partir de 1990, une résidence privée.

3 - La Maison forte



Construite sur plusieurs époques, elle présente néanmoins une homogénéité architecturale. Elle se compose d'un volume principal d'environ 275 m² au sol et de plusieurs dépendances (n°1).

Les angles et l'encadrement des ouvertures sont composés en pierre, soulignant l'architecture de la maison.

Les ouvertures en façade sont alignées, horizontalement et verticalement. La toiture, de forte pente, comporte de petites lucarnes de type jacobine.

Historiquement, la maison forte associe d'autres constructions que son emprise actuelle. La propriété a été divisée et une partie est actuellement occupée par une exploitation agricole (n°2). Ce bâtiment présente néanmoins, les mêmes caractéristiques architecturales de qualité dans l'organisation des ouvertures, les lucarnes, l'usage de la pierre.

La maison forte possède également un parc paysager.



L'exploitation agricole, rattachée historiquement à la maison forte



4 - la maison dauphinoise



Localisée dans le quartier de la l'église, il s'agit d'une maison caractéristique dite « dauphinoise ». Il s'agit d'un édifice à étage. Afin d'assurer le rejet des eaux, le toit présente une prolongation de 0,50 mètre avec un très léger changement d'inclinaison qui donne beaucoup d'élégance à l'édifice.

Cette construction est aujourd'hui abandonnée. Sa réhabilitation doit se réaliser dans le respect de son architecture : toit écaille, ordonnancement des ouvertures, pierre d'angle, ...

Elle est associée à un vaste espace paysager, donnant toute son ampleur à la construction.



5 - L'éolienne

Une ancienne éolienne aujourd'hui se trouve près de la RD60 entre les quartiers de la Mairie et de l'Eglise (N°31 sur la carte p. 14)



Les murs de clôtures en pierre

Répartis à différents endroits du territoire, ils structurent l'espace public et apportent un cachet important à Saint-Victor de Morestel. Ils n'ont pas une hauteur uniforme. Par contre, leur aspect est identique avec une couverture arrondie.

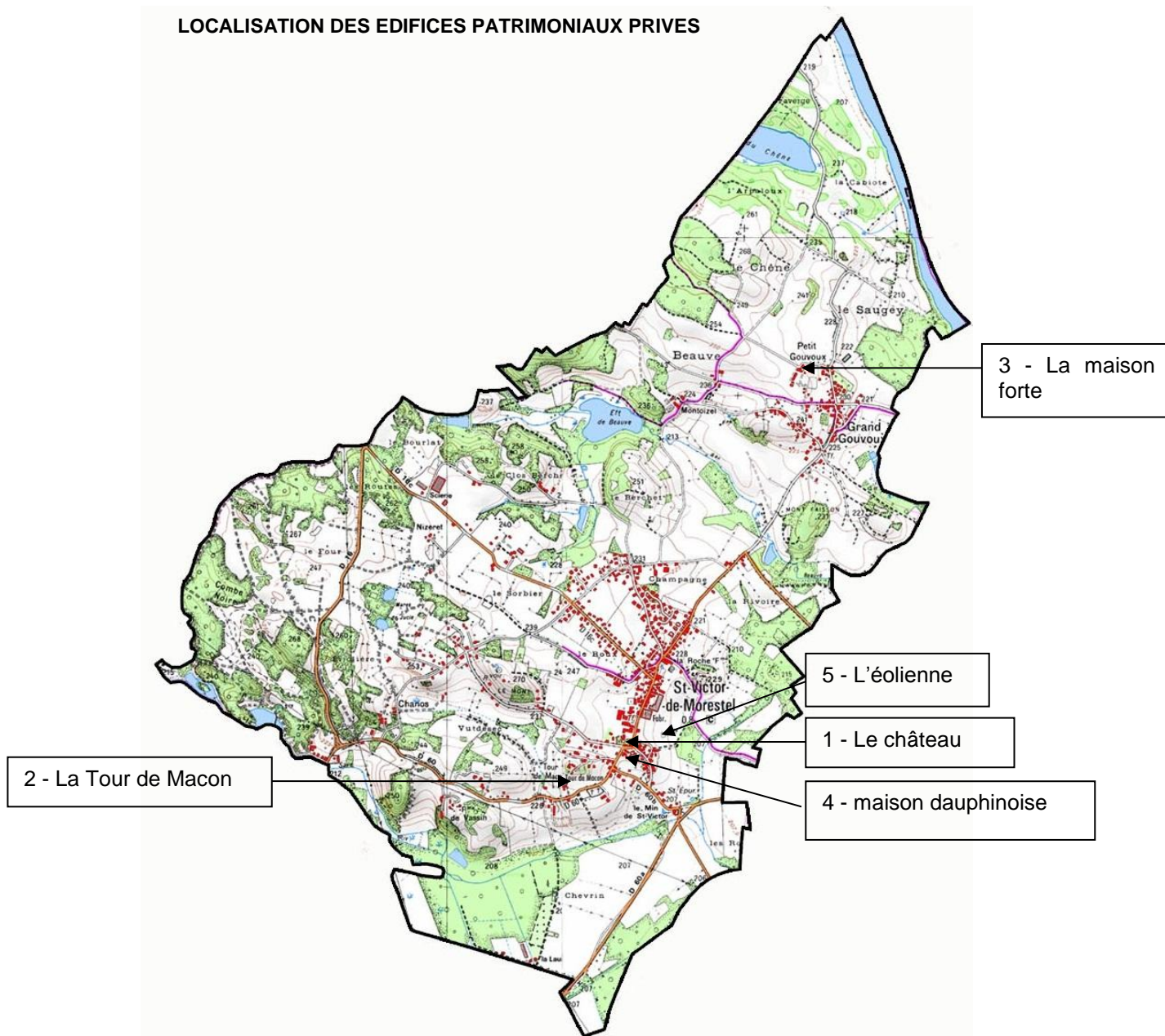


Murs en pierre à Gouvoux



Au quartier de l'église

LOCALISATION DES EDIFICES PATRIMONIAUX PRIVES



3-3- Patrimoine archéologique

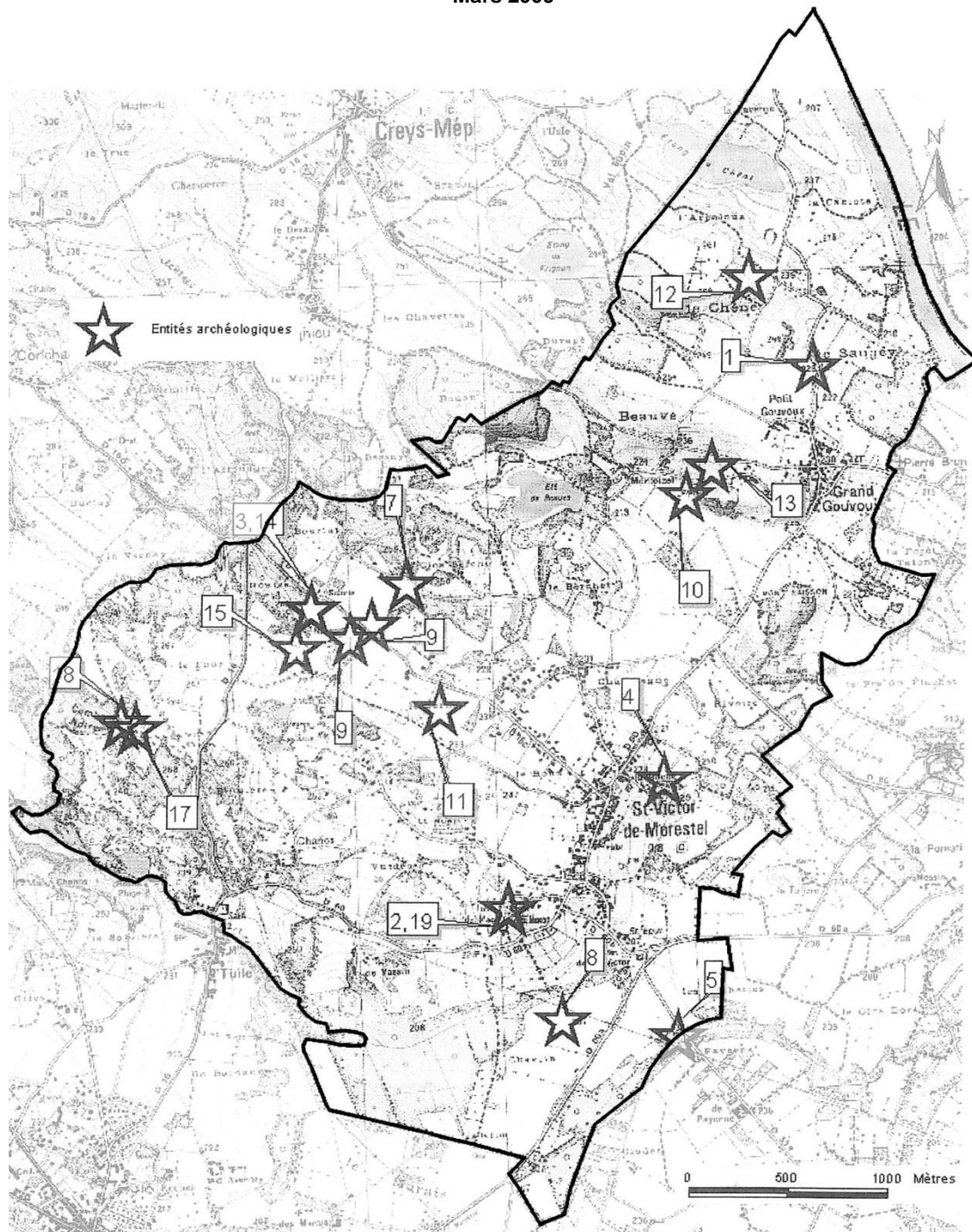
Source : Porter à la connaissance (PAC) 6 juillet 2009

La carte archéologique nationale répertorie 18 entités archéologiques depuis la protohistoire jusqu'au Moyen Age sur le territoire de Saint-Victor de Morestel:

1. Grotte de Saugey / Age du Bronze – Age du fer ? / céramiques
2. La Tour de Macon / cimetière / haut moyen-âge
3. Nizeret / Gallo-romain ? / tuiles romaines
4. La Roche / Gallo-romain / céramiques
5. Pont de Payerne / Gallo-romain / Amas de tuiles romaines, faucille en fer
6. Nizeray / Gallo-romain / tuiles romaines
7. Nizeray / Gallo-romain / tuiles romaines
8. Chevrin / Gallo-romain / tuiles romaines
9. Les Routes / Gallo-romain / tuiles romaines
10. Beauve / Gallo-romain / tuiles romaines
11. Les Crottes / Gallo-romain / tuiles romaines
12. Le Chêne / Gallo-romain / tuiles romaines
13. Petit Gouvoux / Gallo-romain / tuiles romaines

- 14. Les Routes / Gallo-romain / tuiles romaines
- 15. Les Routes / Gallo-romain / tuiles romaines
- 17. La Combe Noire / Gallo-romain / tuiles romaines
- 18. La Combe Noire / Gallo-romain / tuiles romaines
- 19. La Tour du Macon / Moyen-âge classique / tour

LES ENTITES ARCHEOLOGIQUES CONNUES A SAINT-VICTOR DE MORESTEL
Mars 2009



Source : Porter à la connaissance (PAC) 6 juillet 2009

CHAPITRE 2 LE MILIEU PHYSIQUE

1- LE RELIEF

La commune de Saint-Victor de Morestel se situe dans un contexte topographique bien particulier. Pour comprendre le relief à l'échelle de la commune, il est important de bien cerner celui-ci à une échelle plus étendue.

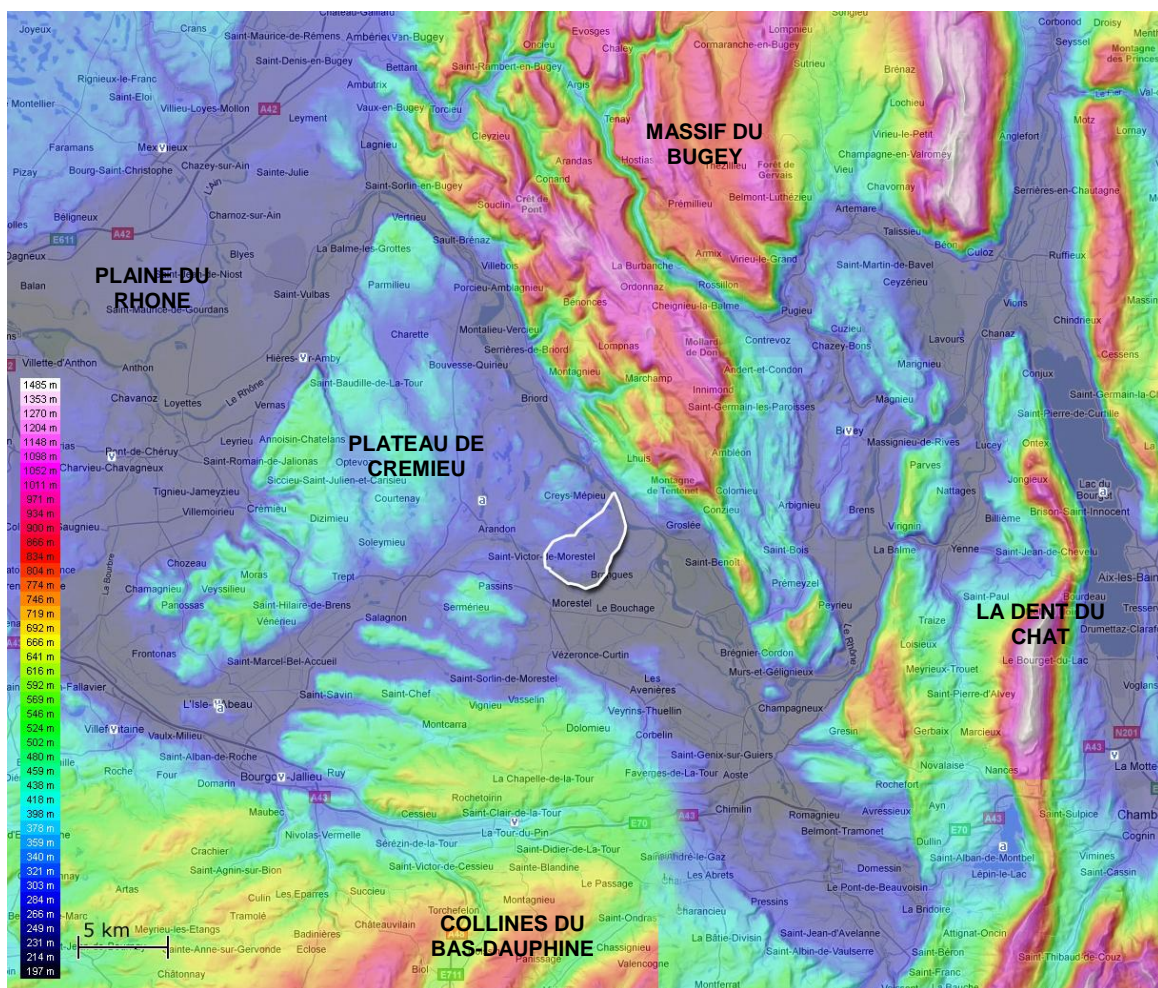
Saint-Victor de Morestel est situé sur le plateau calcaire de l'Île de Crémieu, à la limite du lit majeur du Rhône et de sa plaine alluviale. Son altitude maximale est située à 272 m, sa minimale à 205 m.

Des contextes hydrologique et géologique bien précis ont façonné la région environnante et on fait apparaître un relief très important aux alentours de la commune.

Nous pouvons ainsi relever au Nord, le massif du Bugey culminant à 1531 m d'altitude (Le Grand Colombier) et, à l'Est, le massif de la Dent du Chat culminant à 1390 m d'altitude. Au Sud s'étendent les collines du Bas-Dauphiné, à l'Ouest la plaine du Rhône.

Tous ces éléments permettent de situer la commune dans son contexte régional et de comprendre sa réalité topographique ainsi que sa relation avec le paysage proche et lointain.





LE CONTEXTE TOPOGRAPHIQUE ENVIRONNANT

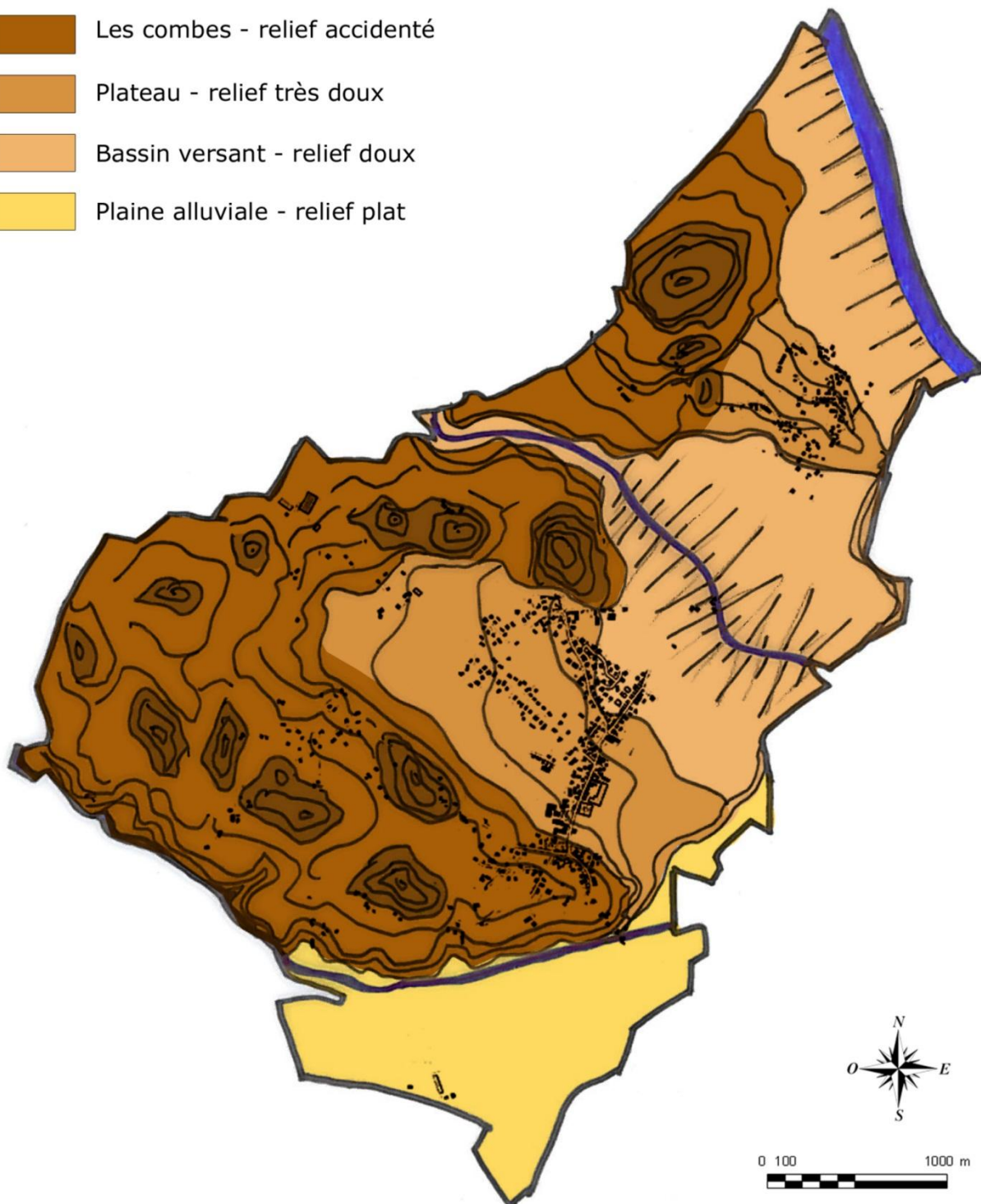


Source : www.cartes-topographiques.fr

Il est important de relever que la réalité topographique de la commune structure littéralement Saint-Victor de Morestel. Le caractère particulier du relief a eu, au fil du temps, un impact direct sur l'utilisation et la structuration de l'espace ainsi que sur l'implantation du bâti.

RELIEF SIMPLIFIE DE SAINT-VICTOR DE MORESTEL

-  Les combes - relief accidenté
-  Plateau - relief très doux
-  Bassin versant - relief doux
-  Plaine alluviale - relief plat

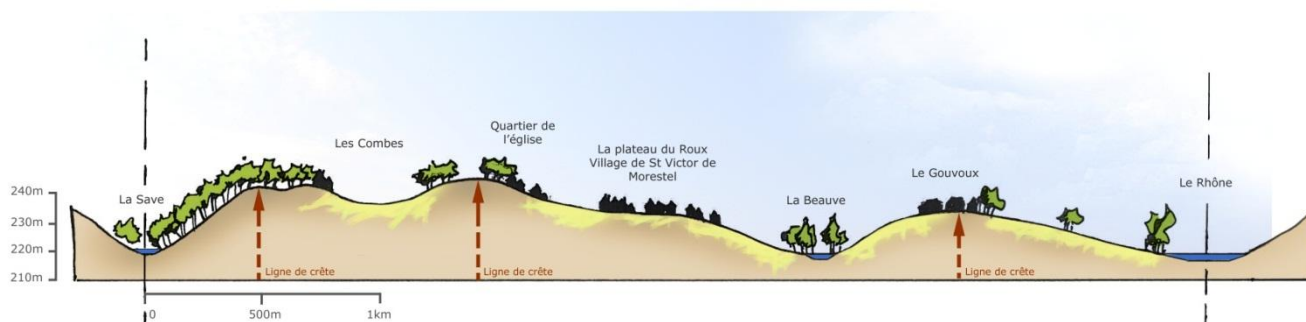


Sur la partie située sur l'Île de Crémieu, le relief est composé de 3 unités topographiques distinctes :

- **Les Combes** : Il s'agit d'un relief accidenté, composé de combes et de buttes géologiques. Cet espace est le plus élevé de la commune et forme une ligne de crêtes sur la partie Ouest et Sud de Saint-Victor de Morestel. De par son relief accidenté, ces combes n'ont permis qu'un développement limité des activités humaines. Celles-ci sont couvertes majoritairement de forêts et ne connaissent qu'un développement agricole et humain limité.
- **Les Plateaux** : Il s'agit du plateau du Roux et du Gouvoux. Ce sont des espaces à la topographie très douce. Ils ont permis l'installation de la majeure partie des habitations et des activités humaines
- **Les Bassins Versants** : Il s'agit du bassin versant de la Beauve et des coteaux du Rhône. Ces espaces connaissent un relief plutôt doux tourné majoritairement vers une exploitation agricole d'élevage.

Au Sud et à l'Est, la commune est en rupture topographique avec la plaine alluviale du Rhône. On y retrouve la quatrième entité topographique :

- **La plaine alluviale** : Elle est située dans le lit majeur du Rhône et présente un relief quasiment plat. Cette particularité a permis l'implantation de grandes cultures agricoles. Son caractère inondable a limité l'installation humaine.



Source : FOLIA

2- GEOMORPHOLOGIE ET GEOLOGIE

Source : rapport de présentation du POS, état initial de l'environnement du SCOT

Il y a 140 millions d'années, la mer recule de cette région du globe.

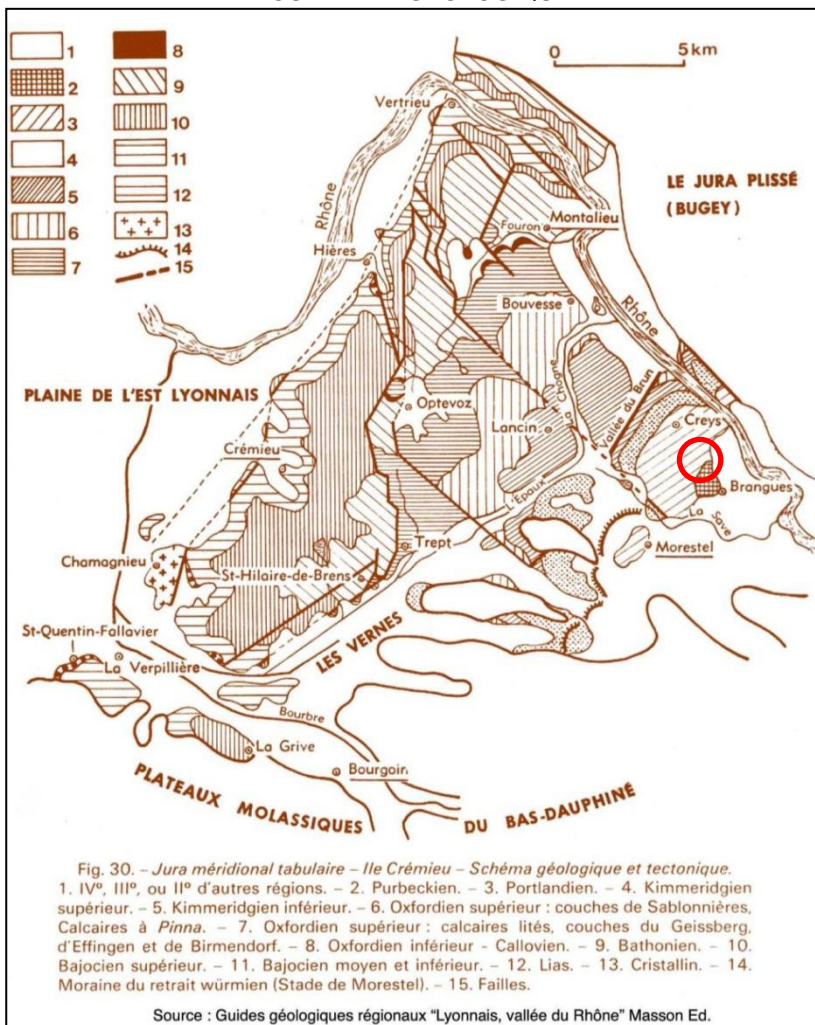
Le plateau de Crémieu auquel s'attache en partie Saint-Victor de Morestel est formé :

- de jurassique supérieur composé d'argile souvent entremêlée de bancs calcaires,
- d'alluvions glaciaires würminiennes.

Les collines des Basses Terres sont essentiellement composées de molasse, recouverte de matériaux glaciaires alpins apportés par les glaciers du Rhône et de l'Isère.

Il y a 37 millions d'années, des tremblements de terres sont aux origines de la structure géomorphologique actuelle de cette partie du département de l'Isère. C'est à cette époque que le plateau de l'Île Crémieu s'incline vers le Sud-Sud/Est et le reste du Dauphiné s'enfoncé en libérant le passage à la mer dite de Miocène. Le Sud du Canton de Morestel se retrouve ainsi sous la mer. (Passins, Sermérieu, Morestel, Vézeronce pour partie sont sous la mer, le Bouchage, Veyrins, les Avenières le sont complètement). Les dépôts de la mer de Miocène se feront sous forme de sable qui sera cimenté par du calcaire : la molasse. La surrection des Alpes à la même période à l'Est du canton chassera rapidement cette mer.

CONTEXTE GEOLOGIQUE



Source : SCOT, RP

Il y a 2 millions d'années le canton est envahi par les glaciers du Rhône et de l'Isère. Les roches usées par le frottement sont devenues galets, sable ou limons auxquels se mêlent quelques gros blocs abandonnés lors du retrait. La fonte des lentilles de glace restées au recul du glacier associée à une certaine imperméabilité acquise grâce au limon déposé au fond des cuvettes est à l'origine des plans d'eau.

Le plateau de Crémieu domine les plaines quaternaires du Rhône et de l'Ain de plus de 200 mètres le long d'une ligne de falaises constituée par les calcaires.

Selon la morphologie et la nature des terrains, on distingue trois parties dans le plateau : le plateau bathonien, une zone déprimée de Siccieu-Saint-Julien à Vassieu et le plateau boisé de Sud-est qui correspond à la série calcaire supérieure de l'Oxfordien. Des dépôts quaternaires, formés d'argiles, de moraines, blocs erratiques, principalement d'origine glaciaire, recouvrent de larges surfaces du plateau où des étangs et des dépressions marécageuses ont pu se former.

3- CLIMAT

Source : SCOT, POS, Association météorologique départementale

Le caractère continental de la région est atténué à la fois par les grands flux océaniques et par les influences méditerranéennes remontant la vallée du Rhône. Les ambiances climatiques sont très contrastées et accentuées par le relief et la géologie : côtières sèches, adrets de l'Île Crémieu, vallées tourbeuses noyées dans le brouillard, plateaux enneigés... Au printemps c'est l'influence océanique qui domine, avec un temps instable et humide. L'été est sec et ensoleillé. A l'automne, on enregistre de forts taux de précipitations. En hiver, le climat continental domine avec un temps froid et sec et parfois interrompu par des perturbations océaniques.

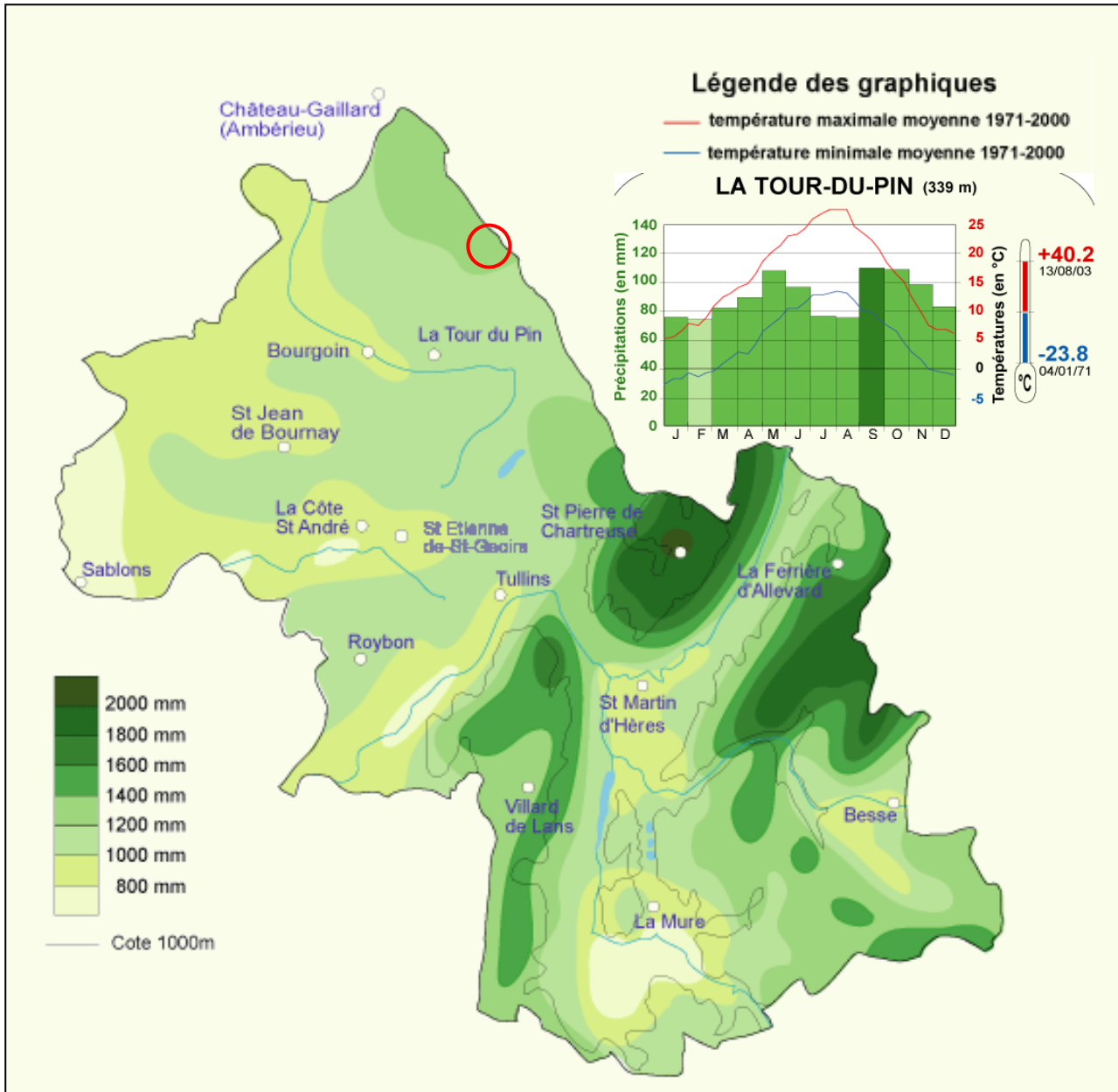
Les pluies : La proximité des montagnes du Jura et du Rhône provoque des précipitations importantes. Saint-Victor de Morestel fait partie du secteur où la moyenne des précipitations annuelles entre 1971 et 2000 se situe entre 1200 et 1400 mm/an. Le mois de septembre étant celui où les pluies sont les plus abondantes, suivi des mois d'octobre et de mai. ★

Les vents : la commune est protégée des vents d'Ouest et Nord-Ouest par les hauteurs de l'Île Crémieu.

La température : La masse importante des eaux du Rhône provoque un adoucissement de la température et fait bénéficier la commune d'un climat plus doux. De plus, on constate que sur la zone proche du Rhône, les orages de grêle sont plus fréquents que sur le reste de la commune.

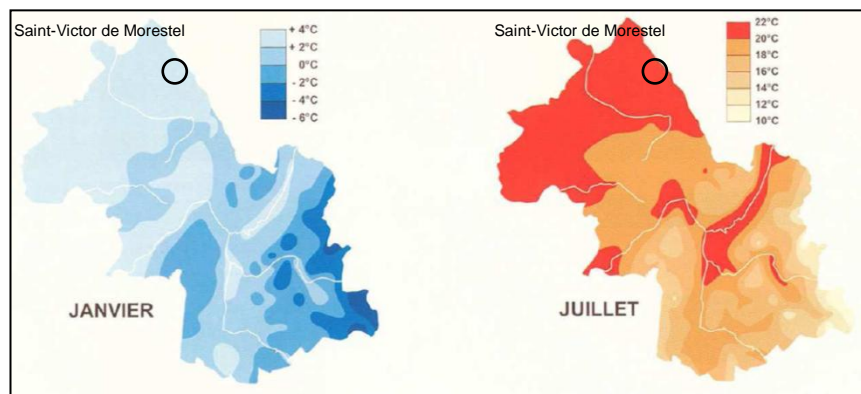
★ Données recueillies à la station météorologique de La Tour-Du-Pin

PRECIPITATIONS MOYENNES ANNUELLES DANS L'ISERE POUR LA PERIODE 1971-2001



Source : Association météorologique départementale

LES TEMPERATURES MOYENNES EN ISERE 1961-1990

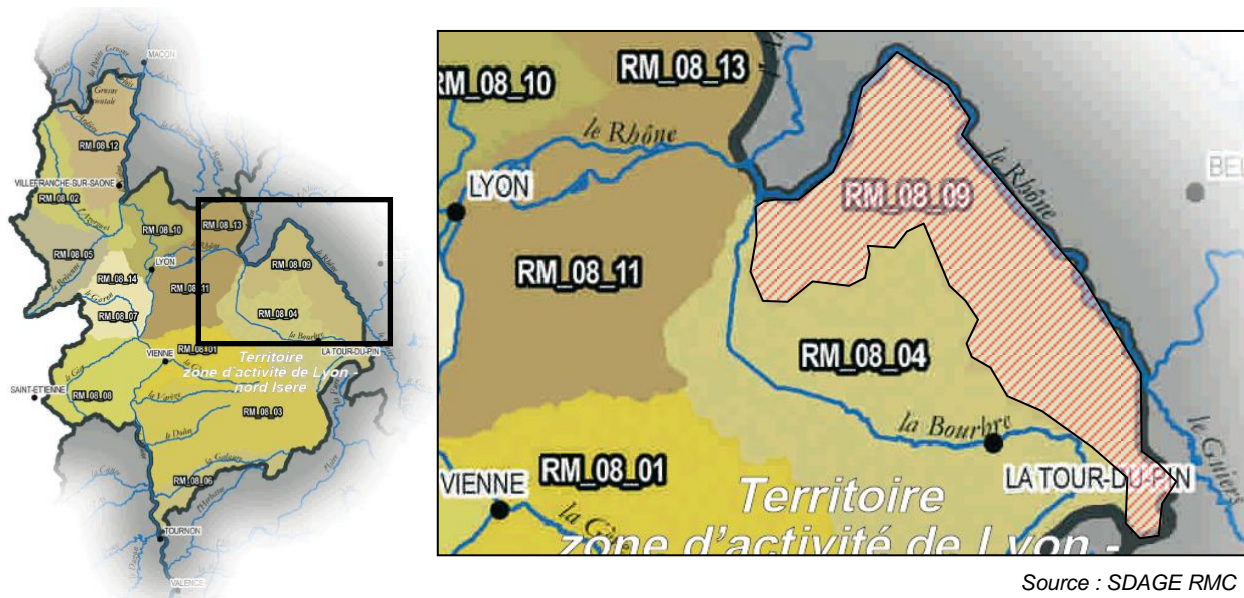


Source : Météo France, disponible sur ddaf38.agriculture.gouv.fr

4- RESEAU HYDROGRAPHIQUE

4-1- Le bassin versant Isle Crémieux – Pays des Couleurs

Le réseau hydrographique de Saint-Victor de Morestel fait partie du bassin versant de l'Isle Crémieux – Pays des Couleurs qui occupe le nord du département de l'Isère.

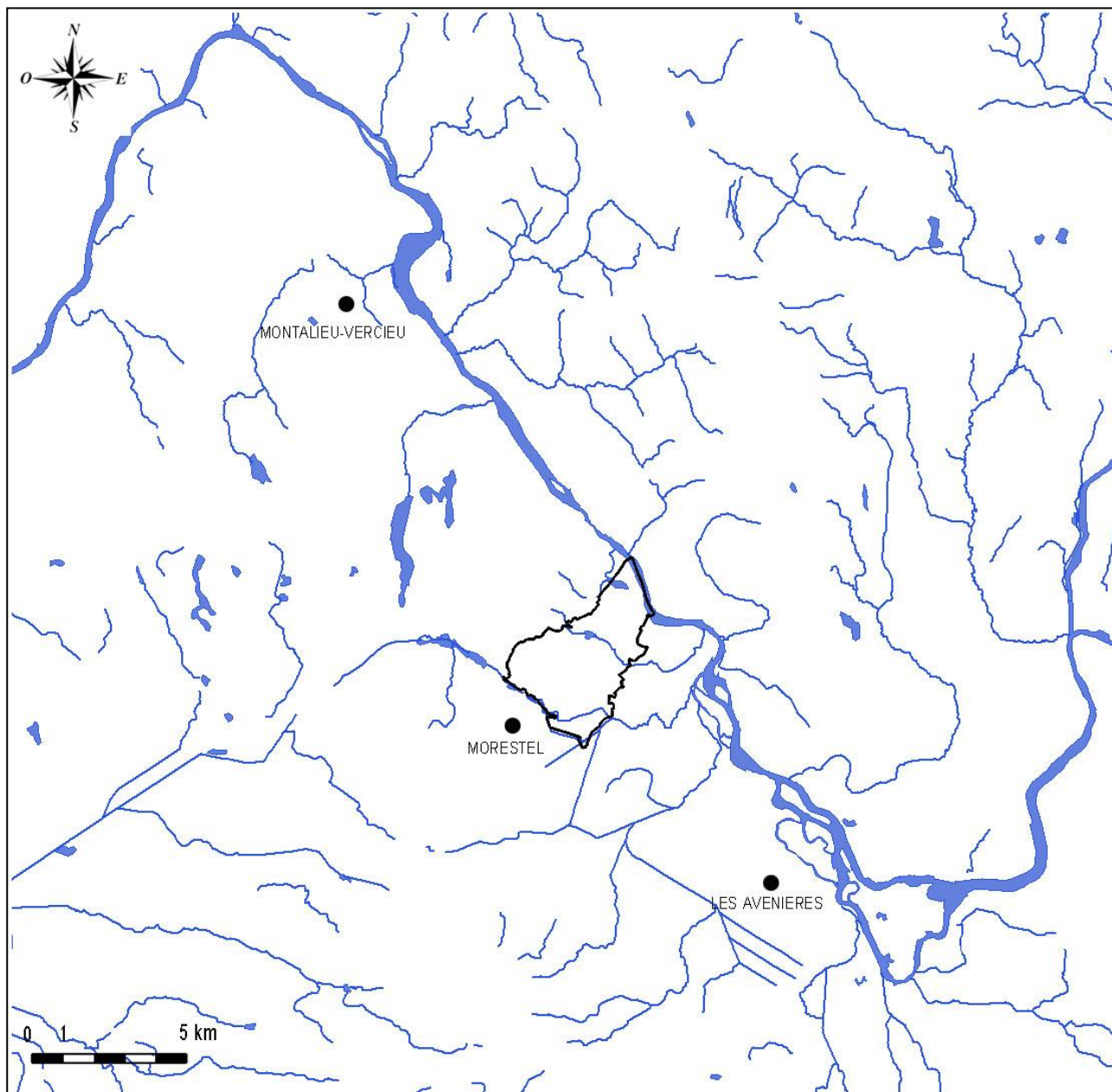


Le SDAGE révisé en 2009 annonce un objectif environnemental à atteindre en 2015 pour chaque cours d'eau, lac, eau souterraine au sein du bassin. A ce titre, les problèmes prioritaires du bassin versant au titre de la période 2010-2015 sont la pollution par les pesticides et la dégradation morphologique.

Problème à traiter	Mesure	Code	Commentaires-précisions	Maîtrise d'ouvrage
Pollution par les pesticides	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	5D01	La mise en oeuvre de pratiques alternatives au désherbage chimique peut nécessiter l'acquisition de matériels nouveaux dans les exploitations (bineuses, herses étrilles, désherbineuses, broyeurs et tondeuses...) donc s'accompagner d'opérations d'investissement (plan végétal environnement). Cette mesure peut être envisagée dans le cadre de programmes d'actions spécifiques (plan phyto, programme viti-vini, Quali H2O, opération Agr'eau, plan d'actions CROPP, ...). Dans certains cas, la mise en place de cette mesure devra s'appuyer sur un diagnostic de conversion pour les exploitations concernées.	Exploitant agricole Coopérative d'utilisation du matériel agricole
Dégradation morphologique	Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel	3C16	Cette action concerne les milieux aquatique plus ou moins en eau (bras mort, losne, basse). Elle peut aussi avoir pour objet de rétablir les échanges entre les eaux souterraines et les écosystèmes superficiels. Plusieurs modalités techniques sont envisageables : - abandon ou suppression de protections de berges ; - reconnexion des bras morts ; - restauration du profil en long des rivières ;	Ayant droit Collectivité locale Fédération de pêche Fédération de chasse Exploitant agricole ou propriétaire riverain Conservatoire d'espaces naturels

			- mise en place d'action de génie écologique (reméandrage des rivières, recréation de zones humides, amélioration des échanges hydrauliques entre les délaissés des étangs littoraux et les milieux contigus)	
	Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	3C43	-	Collectivité locale Ayant droit

RESEAU HYDROGRAPHIQUE « ELARGI »



Source : geoportail.fr

Saint-Victor de Morestel possède un réseau hydrographique relativement dense. La commune est bordée au Nord par le Rhône et est traversée par 2 rivières (la Save et la Beauve). Elle comprend également plusieurs étangs et de points d'eau. Tous ces éléments participent à la morphologie et à l'identité de la commune.

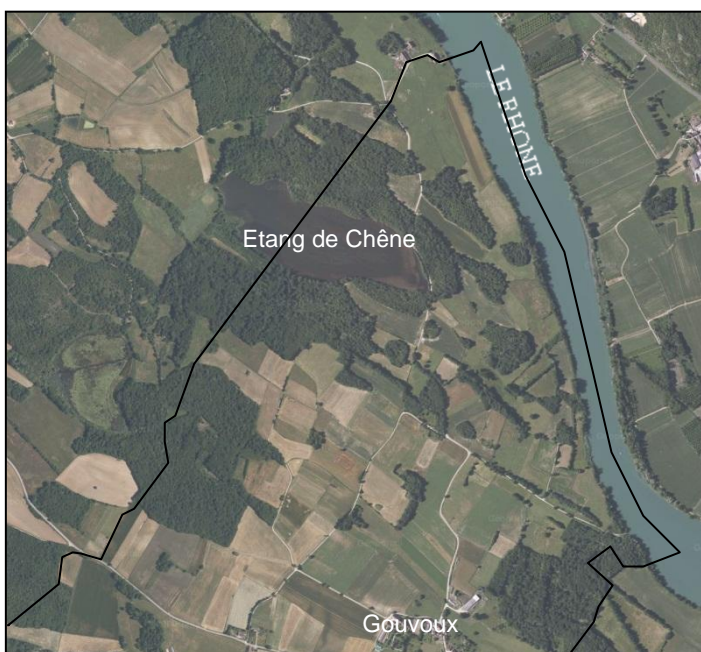
4-2- Les différents cours d'eau de Saint-Victor de Morestel

Le Rhône

Le Rhône prend sa source en Suisse à 2 300 mètres d'altitude et présente un large bassin versant (zone drainée par le fleuve et ses affluents) de 97 800 km². À la sortie des Alpes, le fleuve et ses affluents de rive gauche (Arve) présentent un régime glaciaire (fonte des glaces en été, basses eaux en hiver), puis un régime influencé par la neige au droit de la confluence avec le cours l'Ain et enfin un régime influencé par la pluie à partir de la confluence avec la Saône.

Soumis à une forte pression humaine, le Rhône connaît des utilisations multiples allant de la baignade à la pêche, de l'alimentation en eau potable à l'évacuation des eaux usées, sans compter de nombreuses utilisations à des fins industrielles (production d'électricité), de transports (navigation de commerce) et de loisirs (plaisance, sports nautiques, tourisme,...).

La qualité des eaux du Rhône est plutôt bonne avec toutefois des pollutions localisées en liaison notamment avec des rejets industriels.



Source : Geoportail.fr

Dans la région de Saint-Victor de Morestel, le régime du fleuve est marqué par de basses eaux d'hiver et des crues de printemps et d'été dues à la fonte des neiges et des glaces. Les affluents viennent des Préalpes et du Jura ; la fonte des neiges joue ici le rôle essentiel dans l'alimentation du fleuve ; les crues de printemps sont plus marquées mais ne font pas disparaître l'influence de la fonte des glaces sur le cours du Rhône supérieur. Entre le massif du Bugey et le plateau calcaire de l'île Crémieu, près des remarquables grottes de la Balme, le Rhône coule le long de sites préservés des aménagements humains. Il se donne à voir un fleuve sauvage, avec ses îles, ses bras et méandres. Dans ces sanctuaires d'une faune et d'une flore riches, on trouve des forêts alluviales particulièrement variées et un nombre important d'oiseaux.

C'est sur cette partie du Rhône que Saint-Victor de Morestel se situe. La commune possède 1900 mètres de berges en rive gauche, qui la sépare du département de l'Ain. La relation avec le fleuve est ici naturelle et la commune possède des berges et une végétation de ripisylve naturelle qu'il est nécessaire de préserver.



La Save,
à la limite communale avec Thuile,
janvier 2011

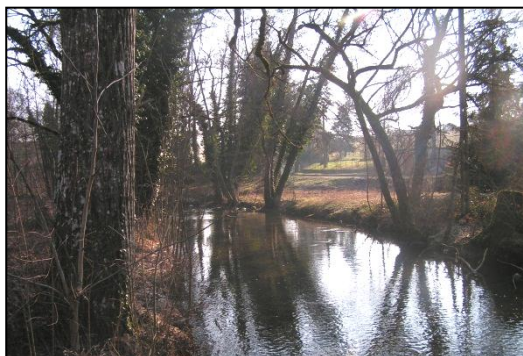
La Save

Elle prend source vers Sablonnières, traverse le petit lac d'Arandon et le lac de la Save pour se jeter dans le Rhône à Brangues. Sa longueur est de 12,5 km. Ses principaux affluents sont le canal de Morestel, le canal d'assèchement et le ruisseau de Crevière. Ayant changée de lit pour rejoindre les canaux existants, elle est maintenant la limite naturelle qui sépare Saint-Victor de Morestel des communes de Morestel et du Bouchage.

En termes de qualité d'eau, la Save reçoit les eaux traitées par des stations d'épurations des communes de Le Bron, Passins, Saint-Victor de Morestel, Brangues et celle de Morestel sur le Canal de Morestel. Des prélèvements d'eau sont effectués pour l'irrigation, mais également pour l'eau potable dans la rivière souterraine du bassin de la Save.

L'état écologique de la Save (combinée avec la rivière d'Huert) est estimé comme moyen par le SDAGE en 2009. L'objectif de bon état pour ce cours d'eau est fixé pour 2027. Son état chimique est de mauvaise qualité (cf. partie 4-4).

Masse d'eau		Etat écologique		Etat chimique	
Code	Nom	2009	Objectif de bon état	2009	Objectif de bon état
FRDR10992	Rivières l'Huert et la Save	moyen	2027	pas bon	2021



La Save,
à la limite communale avec Thuile, janvier 2011



La Save,
Près de la station d'épuration, mars 2011

En termes d'usage, la Save a depuis longtemps été utilisée pour l'activité industrielle. Trois chutes d'eau étaient organisées afin de faire fonctionner des moulins (à Thuile, Malissole, Roche et le Vouet). Plus aucune n'est utilisée actuellement, et il ne reste aujourd'hui qu'un moulin industriel qui n'utilise pas son eau. De nos jours, les zones industrielles de Morestel se trouvent en bordure du canal de Morestel et à la Thuile, directement accolées à la Save. Certaines utilisent l'eau de la rivière pour leur activité.

Le loisir principal autour de la Save est la pêche, notamment avec l'étang de Roche plage, ...

La Save représente aujourd'hui une zone humide remarquable écologiquement. On y trouve une faune et une flore de rivière alluviale de qualité.

La Beauve

Elle naît en limite de Creys par deux bras qui se rejoignent avant d'atteindre l'étang de Beauve. Son déversoir alimente le cours d'eau qui se poursuit quelques centaines de mètres pour arriver sur la commune de Brangues ; il s'appelle alors le « Reynieu » et se jette dans le Rhône. Pendant les périodes de sécheresse son débit est équivalent à celui d'un ruisseau.



La Beauve,
près de l'étang de la Beauve,
janvier 2011

Contrairement à la Save, ce ruisseau ne connaît pas d'usages liés à l'activité industrielle.

Il a toutefois été canalisé dans la commune afin de permettre quelques prélèvements d'eau pour l'irrigation agricole. Il est également à noter la présence de plantations de peupliers sur ces rives dans le cadre d'une petite activité sylvicole privée.

Tout comme la Save, la Beauve représente aujourd'hui une zone humide remarquable écologiquement. On y trouve une faune et une flore de rivière alluviale de qualité.

Le loisir principal autour de la Beauve est la pêche, notamment autour de l'étang éponyme.

Les étangs

Sources : histoire du pays des couleurs 1992-1995

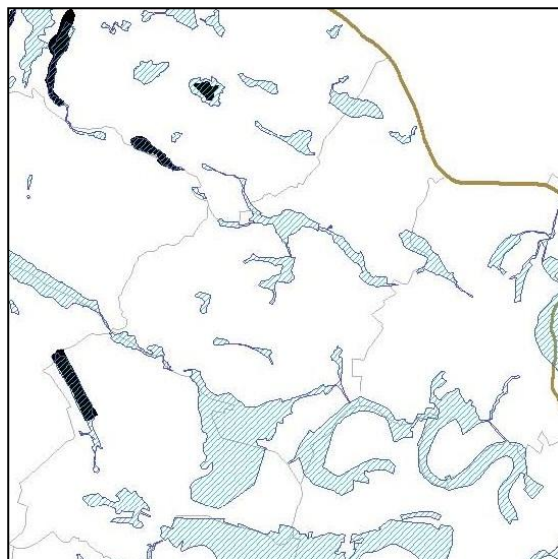
Il y a cinq étangs sur la commune, tous en propriété privée :

- L'étang de Beauve (9,5 ha) se situe à proximité de la ferme de Montoisel à Gouvoux.

- L'étang de Chêne (9,25 ha sur Saint-Victor de Morestel, le reste sur la commune de Creys) est situé près de la ferme de Quincieu. Ce sont les deux étangs les plus importants de la commune en termes de superficie. Ils servent à la pêche et à la chasse.
- Deux autres, d'étendue beaucoup moins importante (quelques dizaines d'ares), sont clos. Ils servent à la pêche et l'élevage de quelques palmipèdes.
- L'étang de Roche-Plage aménagé pour la baignade et la pêche, à la limite avec la commune de Morestel.

4-3- Les zones humides

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES



Un inventaire départemental des zones humides de plus d'un hectare a été réalisé en 2008 sous l'égide du Conservatoire des espaces naturels de l'Isère (Avenir). Les zones humides doivent être protégées de toute urbanisation, remblaiement ou excavation en raison de leur intérêt écologique (rôle positif sur la qualité des eaux, sur la régulation quantitative par la rétention des eaux de ruissellement et l'écrêtement des crues, et par le soutien des étiages).

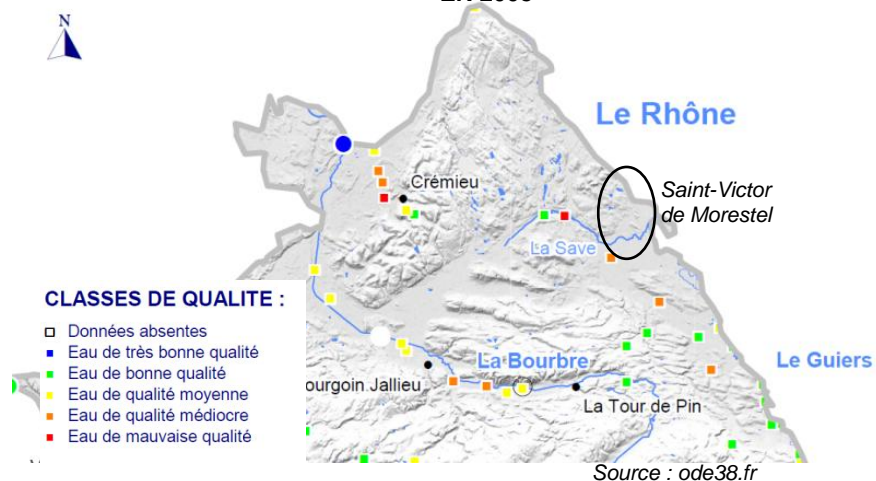
Source : Conservatoire Espaces Naturels de l'Isère, 2008

La commune est inventoriée dans l'atlas des zones inondables du Nord-Isère (pour la Save et son affluent le Barilles) datant de 2008 (cf. chapitre 5)

4-4- Les eaux superficielles

La qualité des eaux superficielles de la Beauve et de la première partie de la Save sont considérées comme bonnes, avec une absence de pollution significative. La seconde partie de la Save (partie située dans la plaine alluviale) connaît quant à elle une pollution modérée due à des pollutions considérées comme toxiques, provenant des industries situées sur le canal de Morestel. L'état de la Save s'est dégradé : si en 1995 la qualité de l'eau était qualifiée d'assez bonne, en 2009 son état écologique est moyen et l'état chimique est mauvais.

QUALITE BIOLOGIQUE DES EAUX SUPERFICIELLES SELON L'IBGN EN 2008



Source : ode38.fr

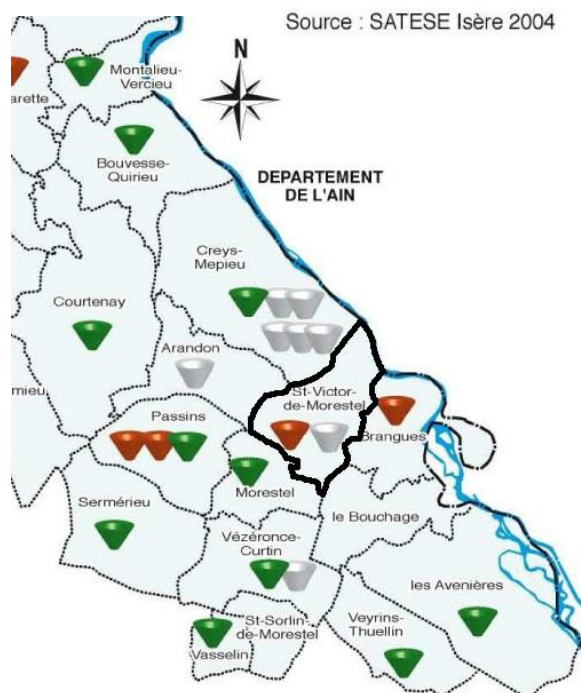
Comme la majorité des communes du secteur, Saint Victor de Morestel dispose d'une petite unité de traitement des eaux usées (système de lagunage naturel). Toutefois, comme certaines communes de l'île Crémieux, celle-ci est sujet à saturation, car ses rejets s'effectuent dans des milieux récepteurs de faible capacité (réseau karstique).

La situation au 31/12/2012 de la station d'épuration indique une conformité en équipement et une non-conformité en performance en 2011 (source : assainissement.developpement-durable.gouv.fr).

Au cours de l'élaboration du dossier, il est également fait part d'une pollution sur l'étang de Beauve partant d'un constat du propriétaire. Cette pollution serait issue de mauvais fonctionnement :

- du lagunage du Molard, sur Crey-Mépieu,
- du mauvais fonctionnement de la station de relevage de Bracon impactant l'état sanitaire du ruisseau du Vert, sur Crey-Mépieu.

Ce constat devra être validé à une échelle intercommunale afin de mettre en œuvre les mesures adaptées.



Source : SCOT, RP

4-5- Les eaux souterraines

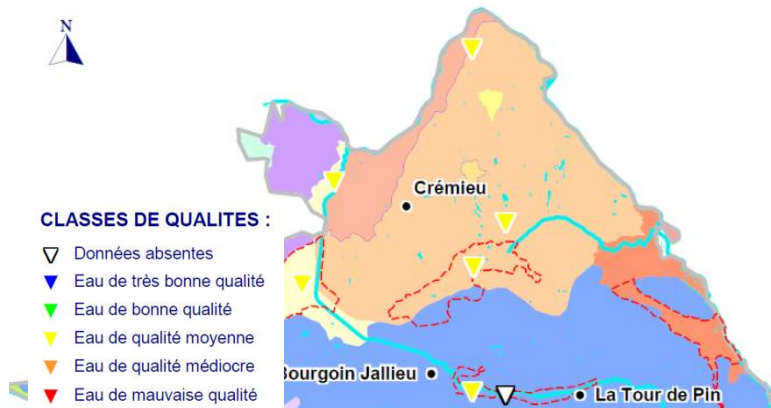
Source : SCOT et SDAGE, Association Rivière Rhône-Alpes

Sur le territoire du SCOT, l'alimentation en eau pour la consommation humaine est exclusivement assurée à partir d'eaux souterraines. Le territoire est autonome pour son alimentation en eau et sur les 47 captages qui participent à son alimentation. En plus de l'alimentation en eau potable, les prélèvements dans la nappe servent également à l'irrigation agricole.

De par la nature géologique calcaire des terrains composant les systèmes aquifères de Saint-Victor de Morestel, les eaux souterraines sont profondes mais relativement importantes. Le pompage des eaux souterraines s'organise autour du Syndicat intercommunal des eaux, l'alimentation en eau potable est quant à elle assurée par Veolia.

A l'échelle du territoire, la qualité bactériologique est globalement satisfaisante (bilan 2001 de la DDASS) ; les préoccupations concernent les pollutions diffuses d'origine agricole. En effet, des dépassements des teneurs en nitrates relativement élevées ont été constatés sur des communes en amont de Saint-Victor de Morestel.

QUALITE DES EAUX SOUTERRAINES VIS-A-VIS DES NITRATES EN 2007



- CLASSES DE QUALITES :**
- ▽ Données absentes
 - ▼ Eau de très bonne qualité
 - ▲ Eau de bonne qualité
 - ▲ Eau de qualité moyenne
 - ▲ Eau de qualité médiocre
 - ▼ Eau de mauvaise qualité

Les nitrates constituant une source de pollution significative pour les eaux souterraines du bassin ; l'ensemble du territoire a été classé en zone vulnérable de la directive européenne « Nitrate ». Des opérations Pil'Azote, dont l'objectif est une fertilisation raisonnée, ont été réalisées en partenariat avec la profession agricole.

Dans le canton de Morestel, l'opération Pil'Azote a été initiée à l'initiative des élus et des agriculteurs locaux en 1992, lors du lancement du contrat de pays. La lutte contre la pollution en amont du captage est proposée par la Chambre d'agriculture de l'Isère, dans le cadre de la démarche nationale Fertimieux. A l'échelle du canton, une situation contrastée de la qualité de l'eau des captages est enregistrée en 1992* :

- Sermérieu : un pic à 80 mg/l
- Bouvesse : des teneurs variables oscillant entre 20 et 60 mg/l
- Malville : autour de 20 mg/l
- Veyrins Thuellin : moins de 10 mg/l

En 1996, des premiers résultats positifs sur la qualité de l'eau sur des nappes petites et réactives sont enregistrés.

5- FAUNE, FLORE ET ECOSYSTEME – PROTECTION ET GESTION DES MILIEUX

5-1- Typologie des espaces naturels

A l'échelle du SCOT, l'originalité du territoire vient de la présence d'une très grande diversité de milieux remarquables sur une superficie relativement limitée :

- Plateaux calcaires, landes sablonneuses et sèches, pelouses sèches, garrigues, maquis, friches,
- Etangs, marais, mares, tourbières, roselières, prairies tourbeuses et prairies humides,
- Parois rocheuses, falaises, carrières, grottes, amas rocheux,
- Forêts, bois alluviaux, îlons, brotteaux, bois sur plateau calcaire, bois sur socle cristallin,
- Prairies, vergers et cultures.

Nombre de ces milieux présentent un intérêt biologique remarquable aussi bien botanique (nombreuses espèces méridionales en limite Nord de répartition), ornithologique (hivernage d'un grand nombre d'oiseaux d'eau, rapaces rupestres, espèces nicheuses, halte migratoire), entomologique (lépidoptères, odonates, coléoptères), que pour les reptiles et les amphibiens (cistude d'Europe notamment), les crustacés (écrevisse à pattes blanches), les poissons et les mammifères (chauve-souris, castor, loutre).

A l'échelle de la commune de Saint-Victor de Morestel, on relève différents types de milieux naturels :

La vallée du Rhône

Les rebords des terrasses du Rhône sont occupés par des pelouses rases et des prés secs intéressants du point de vue faunistique et floristique (pelouses pionnières à orpin, pelouses lacunaires à germandrée des montagnes, prés secs à brome dressé, selon l'épaisseur du sol...). Ces milieux, caractérisés par leur faible superficie, sont menacés de disparition du fait de leur envahissement progressif par les arbustes, notamment lorsque leur gestion traditionnelle (fauche ou pâturage extensif) disparaît.

Les prairies tourbeuses et les boisements hygrophiles, présents dans la vallée du Rhône, sont également menacés par une modification ou une destruction du milieu. Le long des berges du Rhône subsistent des petits boisements à chêne pédonculé, à frêne et à peuplier blanc. Le castor est présent de façon certaine sur le long du cours du Rhône et sur l'Île Crémieu. Sa progression est limitée par la qualité de l'habitat et la végétation des rives. La loutre est également présente sur certains tronçons.

Les différents aménagements réalisés en amont de Sault-Brénaz ont partiellement préservé le fonctionnement des systèmes alluviaux en maintenant inondables des espaces alluviaux. Ces aménagements ont également créé des milieux artificiels (retenues et plans d'eau d'anciennes gravières) qui constituent des sites d'attrait pour les oiseaux nicheurs et migrateurs.

* « Sont définies comme atteintes par la pollution les eaux souterraines... destinées à la consommation humaine, dont la teneur en nitrate est supérieure à 50 mg/l » Décret n° 93-1038 du 27/08/93 relatif à la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole.

Le plateau de l'île Crémieu

La géologie et le climat ont contribué à la formation d'une mosaïque de milieux naturels favorables à la flore et à la faune, principalement regroupés sur le plateau de Crémieu : forêts, prairies de fauche, landes et pelouses sèches calcicoles, falaises, grottes, cours d'eau, étangs, tourbières, marais, ripisylves.

Dans l'île Crémieu, l'intérêt floristique se concentre surtout au niveau des pelouses sèches et des dépressions tourbeuses. Sur le plateau calcaire, les boisements sont constitués de chênaies-charmaies, neutrophiles sur les sols épais des bas de pente, thermophiles sur les affleurements calcaires. La richesse floristique des landes et des pelouses sèches est élevée et se caractérise par des groupements aux affinités méditerranéennes marquées. Les dépressions lacustres et tourbeuses accueillent des groupements de plantes aquatiques (potamot, nénuphar) et des groupements d'hélophytes (scirpe, marisque, jonc), des prés humides ou tourbeux à molinie et marisque, à laïche, à choïn et molinie.

Du fait de la diversité des milieux rencontrés, l'île Crémieu présente également une richesse faunistique intéressante. Les boisements et le bocage agricole abritent de nombreuses espèces d'oiseaux, tandis que sur les coteaux secs d'adret, des espèces typiques des landes ou des pelouses sèches sont présentes (huppe et fauvette grise, alouette lulu, perdrix rouge, linotte...). Les milieux humides accueillent également de nombreuses espèces : foulque macroule, colvert, héron pourpré, martin-pêcheur... Les nombreuses zones de mares, qui constituent un vaste ensemble de continuums encore intacts de zones humides bien connectés où les échanges sont possibles, sont également favorables à la présence d'amphibiens et de reptiles : tortue cistude, triton palmé... Concernant la grande faune, le plateau de l'île Crémieu abrite de nombreux chevreuils et sangliers et occasionnellement du chamois et du cerf.

Les forêts et les boisements

D'après l'étude concernant les corridors écologiques en Isère, les forêts, généralement présentes sous forme de bosquets, sont, à l'échelle du SCOT, assez nombreuses et reliées entre elles par un réseau de haies et de cordons boisés de berges de cours d'eau assez dense sur le territoire. Le continuum forestier est donc relativement important en surface sur l'Île Crémieu, mais il est essentiellement morcelé par les activités d'agriculture intensive, des infrastructures de transport et des zones urbanisées.

Sur la commune de Saint-Victor de Morestel, ces forêts sont majoritairement présentes sur la partie Ouest et Sud et connaissent peu de morcellement.

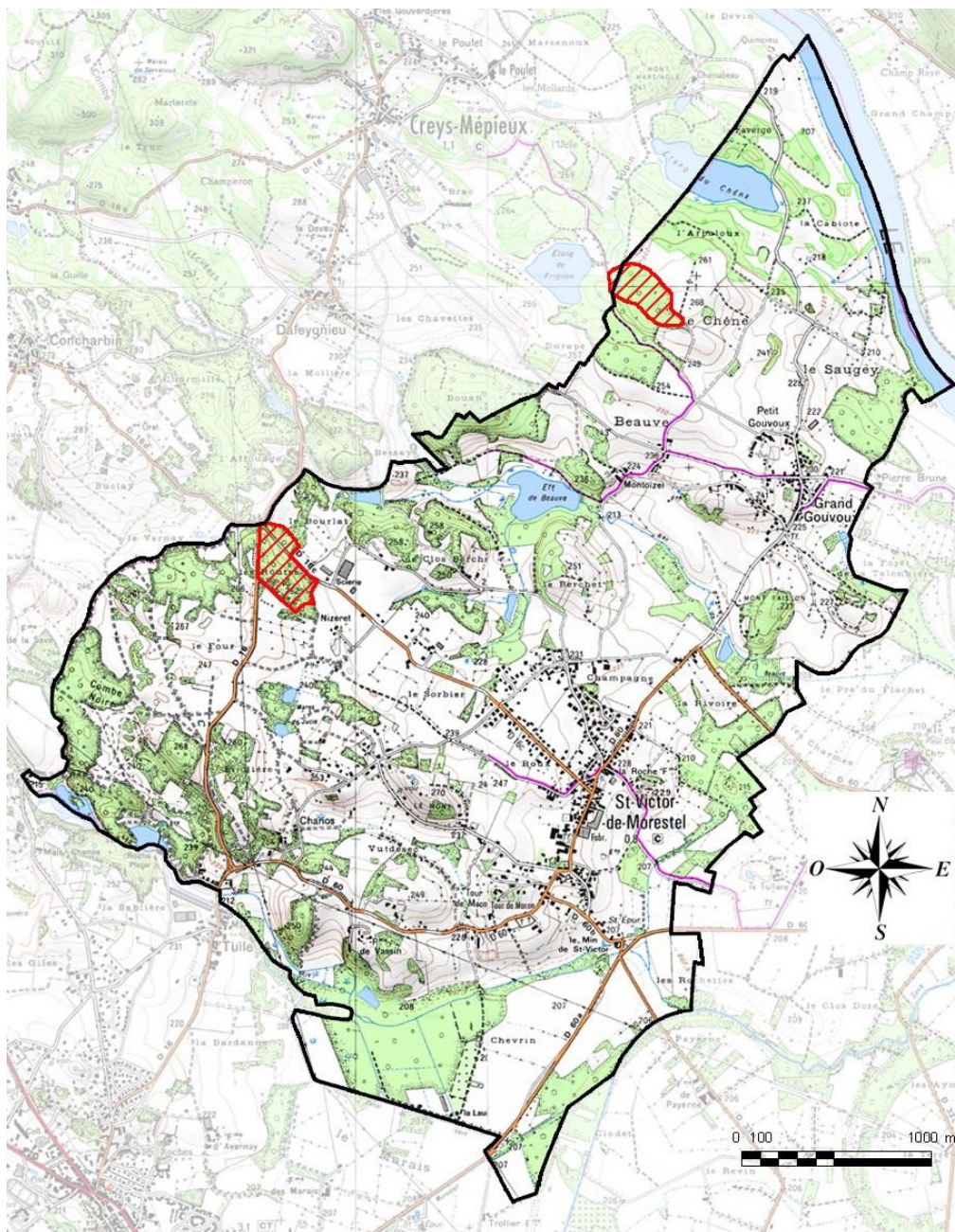
Forêt en gestion de l'Office National des Forêts (ONF)

Il existe actuellement un projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'ONF pour la période 2006-2030. Les terrains concernés se situent à la limite communale avec la commune de Creys-Mépieu et représentent une superficie de 14,11ha. Une partie de la forêt se situe sur le territoire communal de Creys-Mépieu. Ces terrains communaux ont fait l'objet d'un premier procès-verbal de reconnaissance en février 1849, date qui semble être celle de la soumission au régime forestier.

La forêt communale de Saint-Victor de Morestel, d'une contenance de 14,11 ha, est affectée principalement à la production de bois d'œuvre feuillu et de bois de chauffage feuillu, tout en assurant la protection générale des milieux et paysages.

Elle forme une série unique traitée en taillis sous futaie de charmes, chênes et feuillus divers. Les autres feuillus sont principalement des : robiniers, frênes, merisiers et tilleuls.

Source : « Forêt communale de Saint-Victor de Morestel, premier aménagement forestier 2006-2030 » par ONF



Essences	% de la surface*	Surface (ha)
Charme	70	9,87
Chêne	15	2,12
Autres feuillus	15	2,12
Total	100	14,11

La forêt est entièrement située dans l'étage collinéen. La diversité des espèces est importante du fait du substrat calcaire. Le principal groupement végétal est la chênaie-charmaie. Aucune espèce végétale remarquable n'est signalée.

L'état sanitaire des peuplements est globalement satisfaisant mais l'évolution du taillis de charme doit être surveillée. Son état sanitaire peut devenir préoccupant, il faudra alors diminuer la durée de rotation.

* Proportions en début d'aménagement, soit en 2006

Code	Dénomination	Hauteur moyenne, m	D.A.M, cm	Volume, m ³ /ha	Age, ans
T (1)	Taillis très pauvres en réserves (nombre < ou = à 20/ha)	15	7	80-100	22
T (2)	Taillis pauvres en réserves (> à 20 et <à 30/ha)	15	7-10	80-100	23

Les deux types de peuplement sont très semblables, ce sont des taillis de charmes et robinier avec la présence de peu de réserves. Les réserves sont essentiellement constituées de chênes. On note la présence de quelques baliveaux de merisiers, tilleuls frênes et érables champêtres.

5-2- Recensement des milieux et des espèces - ZNIEFF

De nombreux inventaires floristiques et faunistiques ont été réalisés en différents sites du territoire, et ont abouti à la définition d'un certain nombre de zones aux statuts de protection distincts.

Les sites d'intérêt communautaire, les zones d'importance pour la conservation des oiseaux (ZICO), les zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique de type I et II (ZNIEFF), les sites départementaux et locaux du réseau des espaces naturels sensibles de l'Isère.

Concernant Saint-Victor de Morestel, toute la commune est recensée en ZNIEFF de type II, et certaines parties (La Save, La Beauve, et les principaux étangs) sont recensés en type I.

Les ZNIEFF de type II sont de grands ensembles naturels riches, ou peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure des zones de type I et possèdent un rôle fonctionnel ainsi qu'une cohérence écologique et paysagère.

Les ZNIEFF de type I, de superficie réduite, sont des espaces homogènes d'un point de vue écologique et qui abritent au moins une espèce et/ou un habitat rares ou menacés, d'intérêt aussi bien local que régional, national ou communautaire ; ou ce sont des espaces d'un grand intérêt fonctionnel pour le fonctionnement écologique local.

On notera notamment la présence sur le territoire de la commune d'espèces de poissons remarquables d'intérêt national : La Loche d'Etang et la Blénie.

Sont concernés par une **ZNIEFF de type 1** :

- Etang du chêne et de Frigon

Surface totale : 81,56 ha

Il s'agit d'un ensemble de trois étangs, dont l'un est dominé par une pelouse sèche. De nombreuses espèces protégées y ont été recensées. L'un d'entre-eux abrite notamment la Cistude d'Europe, tortue emblématique de l'Isle Crémieu. Celle-ci recherche la juxtaposition de deux milieux très différents : elle fréquente essentiellement les zones humides, mais recherche les pelouses sèches pour y pondre.

- Les mares de Juclé

Surface sur le territoire communal: 4,43 ha

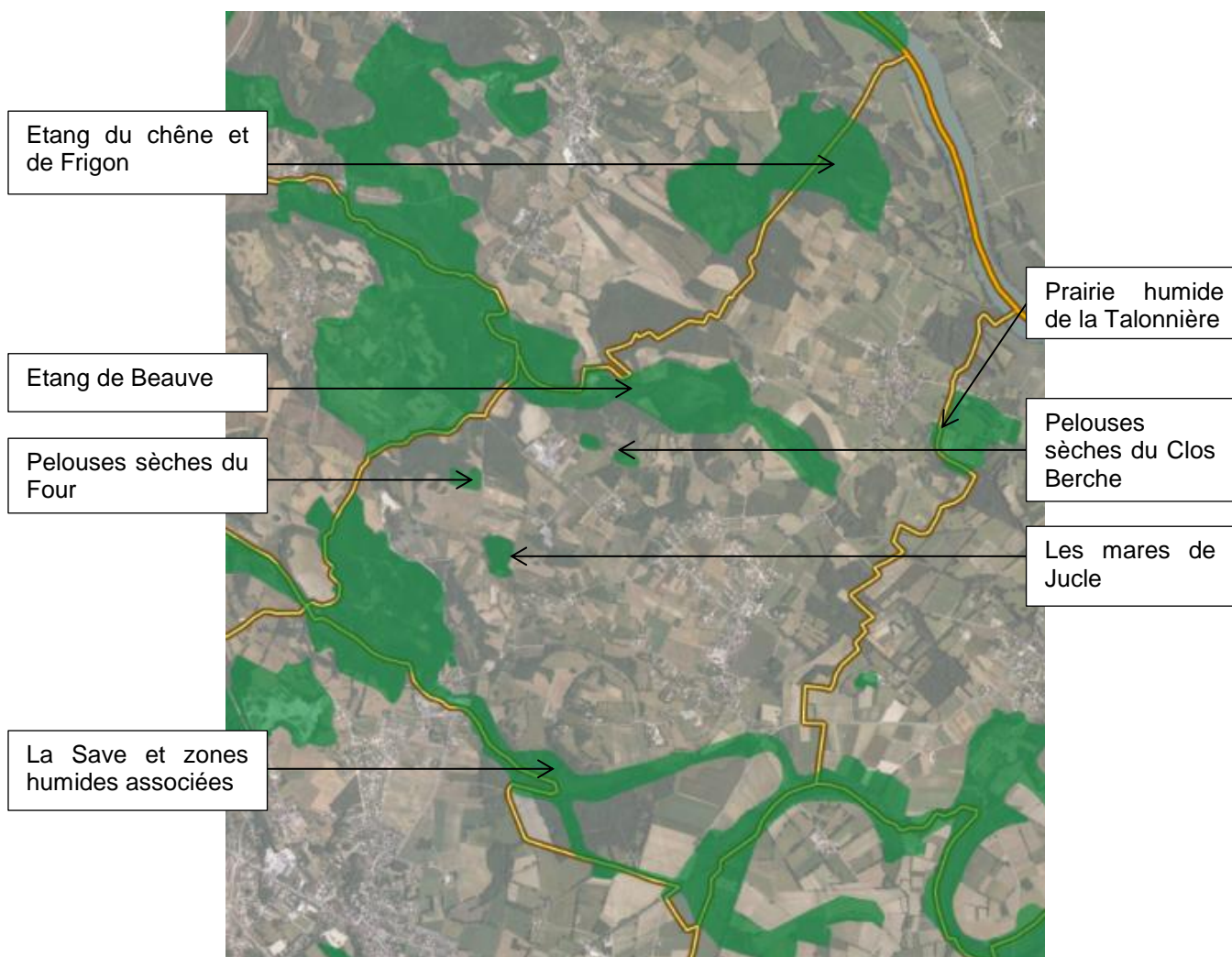
Ce petit ensemble naturel comprend deux mares. Celle du nord est livrée à l'évolution naturelle, alors que la mare Sud a été réaménagée récemment. Ces milieux aquatiques proches de boisements sont très favorables aux batraciens, parmi lesquels la Rainette verte.

- Pelouse sèche du Four

Surface sur le territoire communal: 2,54 ha

En raison d'une inclinaison privilégiée des reliefs vers le sud-est, assurant un ensoleillement important, de nombreuses prairies et pelouses sèches fauchées ou pâturées recèlent d'abondantes stations d'orchidées et de plantes adaptées à une sécheresse remarquables. Le site du Four est occupé par une prairie à faible rendement agricole mais d'une grande richesse botanique : la pelouse sèche. Les plantes de ce milieu présentent diverses adaptations à la sécheresse, comme une pilosité importante, un feuillage fin et protégé par un épiderme épais ou une phase de repos hivernal. Cette pelouse abrite ainsi une importante population de Pulsatille rouge.

LOCALISATION DES ZNIEFFE TYPE 1



- Rivière de la Save et zones humides associées

Surface totale : 896,17 ha

Ce réseau de petits plans d'eau et de zones humides associées héberge la population de tortue Cistude d'Europe la plus importante de la région Rhône-Alpes, ainsi qu'un cortège floristique et faunistique très riche. Le Castor d'Europe s'est installé sur les berges boisées de la Save. Les plans d'eau, comme les étangs de la Serre et le lac de la Save servent de zone de repos et de gagnage aux oiseaux d'eau de passage en cours de migration ou bien hivernant ici.

On peut ainsi rencontrer la Nette rousse, le Martin-pêcheur, le Héron pourpré, les rousseroles mais aussi le Courlis cendré, le Busard Saint-Martin, le Busard cendré, l'Alouette lulu ou le Bruant des roseaux.

On constate la présence des libellules, dont l'Agrion de Mercure (inscrit sur la liste rouge nationale des espèces menacées et en déclin dans nombre de pays européen), la Libellule fauve et l'Aeschne printanière.

Quatre espèces méritent d'être citées :

- L'Orchis à fleurs lâches doit son nom à l'aspect de l'inflorescence.
- La Fougère des marais. Encore bien représentée en région Rhône-Alpes, elle reste menacée par la disparition de son habitat.
- L'Epipactis des marais,
- Fritillaire pintade, une liliacée printanière. Elle est devenue rare du fait de la destruction de ses habitats : endiguement des fleuves, conversion des prairies en peupleraies, maïsiculture...

- Etang de la Gorge, lande Buclay, les Léchères et étang de Beauve

Surface totale: 341,48

Ce site regroupant étangs, marais, mares à proximité de pelouses sèches, de dune continentale et de bois est l'un des plus intéressants de l'île Crémieu compte-tenu de sa richesse en habitats naturels et en espèces. La juxtaposition de tous ces milieux compose un écosystème riche et très diversifié. On y trouve des espèces de milieux humides comme la Cistude d'Europe ou la Rainette verte, aux côtés d'autres inféodées aux milieux secs comme le Bruant proyer ou l'Alouette lulu. Cette diversité contribue à en faire l'un des sites possédant le plus d'espèces protégées en Isle Crémieu.

- Pelouses sèches du Clos Berche

Surface sur le territoire communal : 2,79 ha

Il s'agit d'un ensemble de trois pelouses sèches, dont la présence ici est à mettre en relation la topographie, l'exposition, l'humidité du sol, le ruissellement, l'infiltration, la nature du sol et des matériaux. Ce milieu est très favorable à une flore rare qui compte la Pulsatille rouge (espèce très localisée en région Rhône-Alpes) ou l'Ail joli.

- Prairie humide de la Talonnière

Surface totale : 20,93 ha

Il s'agit d'une prairie humide bordée à l'ouest par un petit étang. Elle abrite quelques espèces animales remarquables. L'étang accueille notamment une colonie de Sarcelle.

Sont concernés par une **ZNIEFF de type 2** :

- Iles du Haut-Rhône

Surface totale: 4397 ha

Le tronçon identifié concerne le cours du Rhône et ses annexes fluviales ; il est circonscrit à son lit majeur. Il compte parmi ceux qui témoignent encore le mieux du visage du fleuve avant qu'il n'ait été profondément modifié par les aménagements hydrauliques. « Lônes » (milieux humides annexes alimentés par le cours d'eau ou la nappe phréatique, correspondant souvent à d'anciens cours ou à d'anciens bras) et « brotteaux » couverts de riches forêts alluviales installées sur les basses terrasses se développent encore largement.

Cette partie du fleuve demeure toujours de grande importance pour la migration des oiseaux. Le zonage de type II illustre particulièrement les fonctionnalités naturelles liées :

- au régime hydraulique (avec un rôle naturel de champ d'expansion des crues),
- à la préservation des populations animales ou végétales.

Le cours du Rhône demeure un corridor écologique remarquable. Il joue également le rôle de zone de stationnement et de dortoir (avifaune migratrice), de zone d'alimentation ou liée à la reproduction des espèces (ardéidés, Brochet, Ombre commun, Loche d'étang, Lote de rivière, crapaud Sonneur à ventre jaune, Castor d'Europe, probablement Cistude d'Europe, voire Loutre...). Le secteur est un « vivier » remarquable pour des libellules telles que l'Agrion de Mercure.

Enfin, l'intérêt paysager des lieux mérite d'être souligné (l'ensemble formé par les îles du Haut-Rhône est cité comme exceptionnel dans l'inventaire régional des paysages), de même que l'intérêt géomorphologique (illustration de la dynamique fluviale).

- Ile Crémieu et Basses-Terres

Surface totale : 55124 ha

Situé à faible distance de l'agglomération lyonnaise, il peut-être subdivisé en deux sous-unités assez distinctes :

- l'île Crémieu proprement-dite au nord, qui forme un ensemble calcaire tabulaire d'âge jurassique, ancré à l'ouest au pointement granitique de Chamagnieu et isolé à l'est du massif jurassien par le cours actuel du Rhône,
- au sud de la dépression du Catelan modelée par les dernières glaciations, les « Basses-Terres » où dominent des substrats d'âge miocène ou quaternaire (moraines glaciaires).

Le patrimoine naturel local est remarquable en matière de flore, tant en ce qui concerne les zones humides (Ache rampante, Flûteau à feuille de parnassie, Rossolis à larges feuilles...) que les pelouses sèches (Pulsatille rouge, Aster amelle, Inule hérissée, Ophrys de la Drôme...). Il s'agit en outre de l'une des régions les plus riches du département de l'Isère sur le plan ornithologique (busards, fauvettes paludicoles dont la Locustelle lusciniöïde, Huppe fasciée, Pic cendré...).

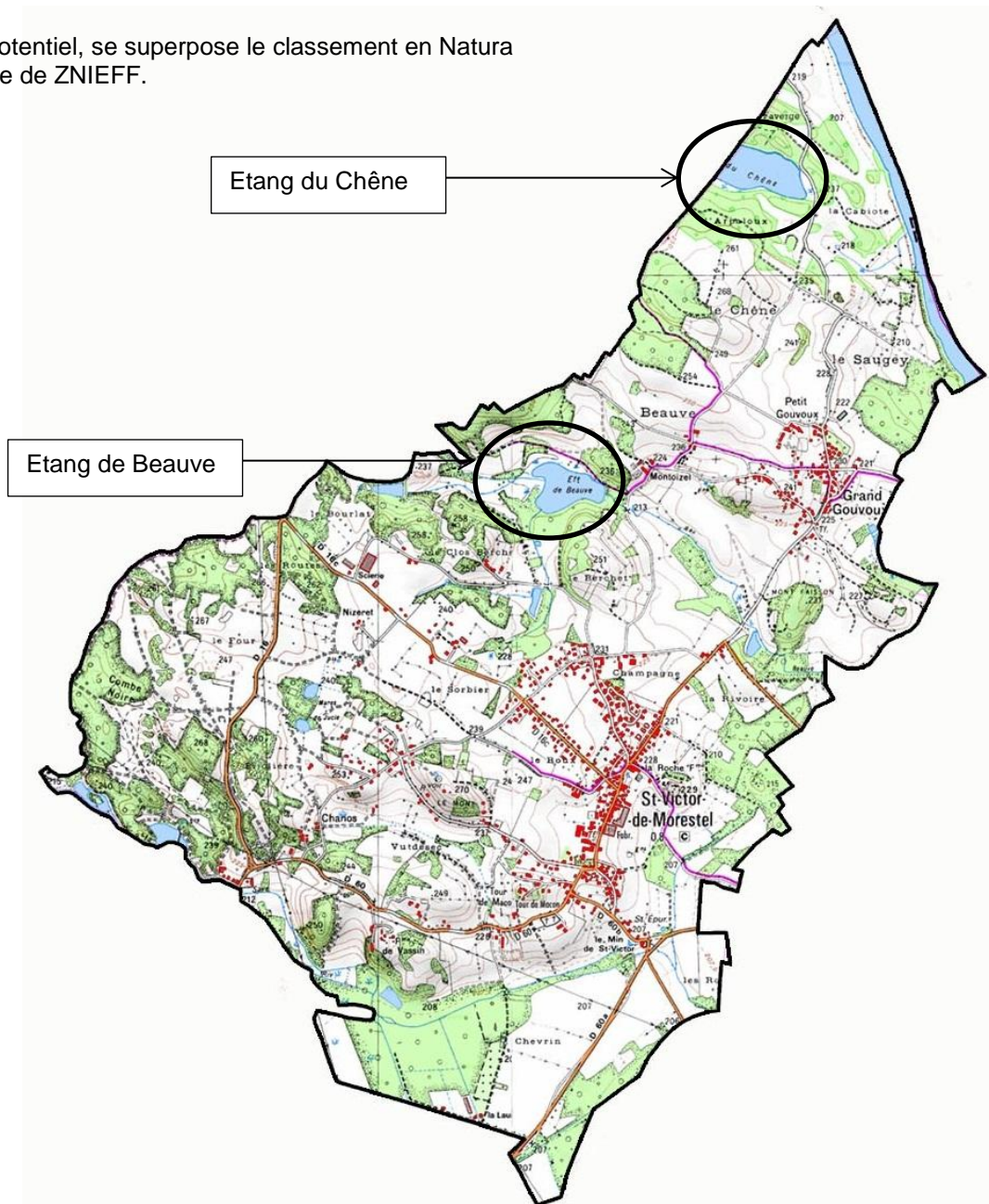
Le zonage de type II souligne les multiples interactions existant au sein de cet ensemble, dans lequel de multiples ZNIEFF de type I ont été délimitées là où ont pu être identifiés les habitats naturels ou les espèces les plus remarquables, qu'il s'agisse de zones humides, de secteurs de falaises, ou de pelouses sèches. L'ensemble présente par ailleurs un grand intérêt géologique et géomorphologique.

5-3- les espace Naturel Sensible potentiels- ENS

La commune de Saint-Victor de Morestel est concernée par deux sites locaux potentiels :

- Etang du Chêne
- Etang de Beauve

A ce classement potentiel, se superpose le classement en Natura 2000 et la présence de ZNIEFF.



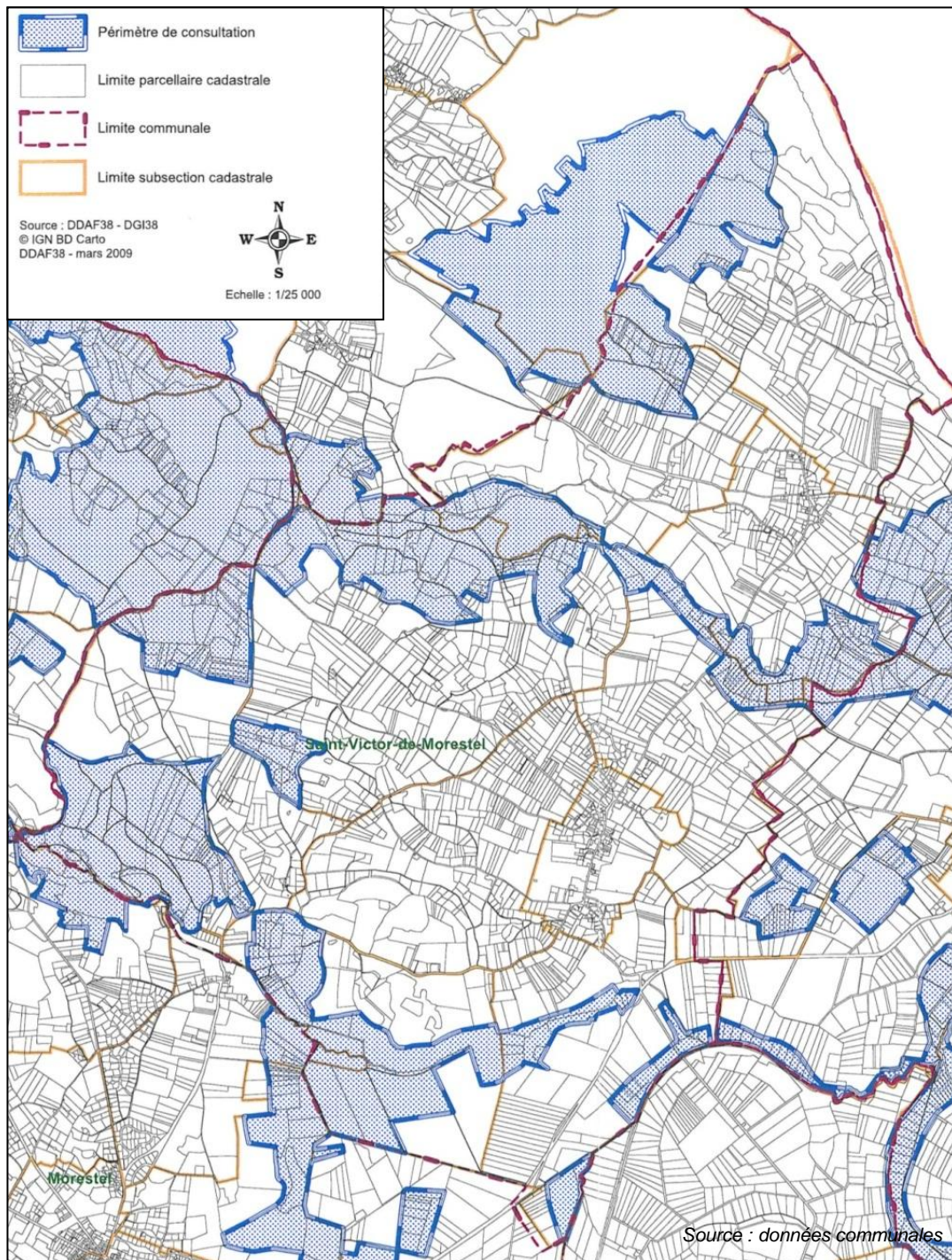
5-4- Le réseau Natura 2000

Le territoire de Saint-Victor de Morestel est concerné par un site d'importance communautaire (réseau Natura 2000) au titre de la Directive Habitat :

Le site "Ile Crémieu" présente sur le territoire du SCOT un ensemble de milieux réparti sur une superficie d'environ 5 900 ha et qui comprend 23 habitats (dont 7 prioritaires) et 35 espèces d'intérêt communautaire. Le document d'objectifs (DOCOB) concernant ce site a été approuvé en 2007. Le DOCOB définit pour chaque site Natura 2000 un état des lieux, des enjeux et des objectifs de gestion ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.

Sont notamment concernés par la directive habitat tous les étangs de la commune.

ESPACES CONCERNES PAR LE SITE NATURA 2000 A SAINT-VICTOR DE MORESTEL



5-5- Les corridors biologiques

Le département de l'Isère s'est engagé dans l'élaboration d'un réseau écologique départemental (REDI) et a pour cela engagé des études sur la définition des corridors biologiques en Isère (bureau d'études Econat, 2001). Trois types de corridors ont été identifiés sur le territoire :

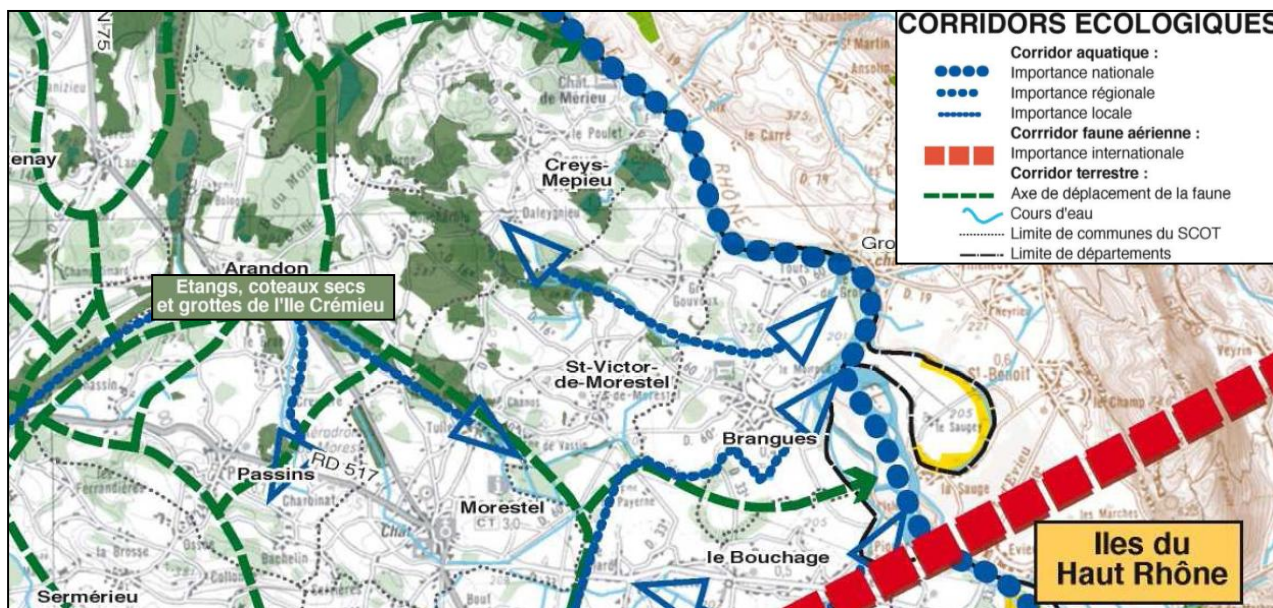
Les corridors aquatiques et semi-aquatiques du Rhône sont d'importance pour l'ensemble de la faune piscicole et divers groupes aquatiques, ainsi que la faune semi-aquatique comme le castor et la loutre. Les quelques 180 étangs, mares et marais sur l'Île Crémieu constituent un vaste ensemble de continuums encore intacts de zones humides bien connectées où les échanges intenses sont permis. Le réseau hydrographique compte également un certain nombre de canaux contribuant utilement aux connections. La Save et la Beauve font partie de ces corridors aquatiques d'importance régionale. Le Rhône quant à lui est un corridor d'importance nationale.

Les corridors terrestres sont nombreux sur le territoire ; les espèces ont la possibilité de circuler relativement facilement. Les passages en direction du Nord, vers le Bugey, par l'intermédiaire du réseau d'îlots sur le Rhône sont nombreux et permettent les échanges de chamois, sangliers, cerfs et lynx. La Save et les forêts situées au Sud et à l'Ouest de la commune font partie de ces corridors.

Les corridors biologiques ont été localisés de façon plus précise par un diagnostic local. Les déplacements de la faune sont fortement liés à la présence des espaces boisés et des points d'eau. Les corridors se sont établis notamment :

- Dans la partie boisée à l'Ouest de la commune,
- entre la forêt de Chambaran et le nord de la commune abondant en cours d'eau

Un passage pour gibier a été créé au sud de la commune afin de faciliter la traversée de la ligne TGV

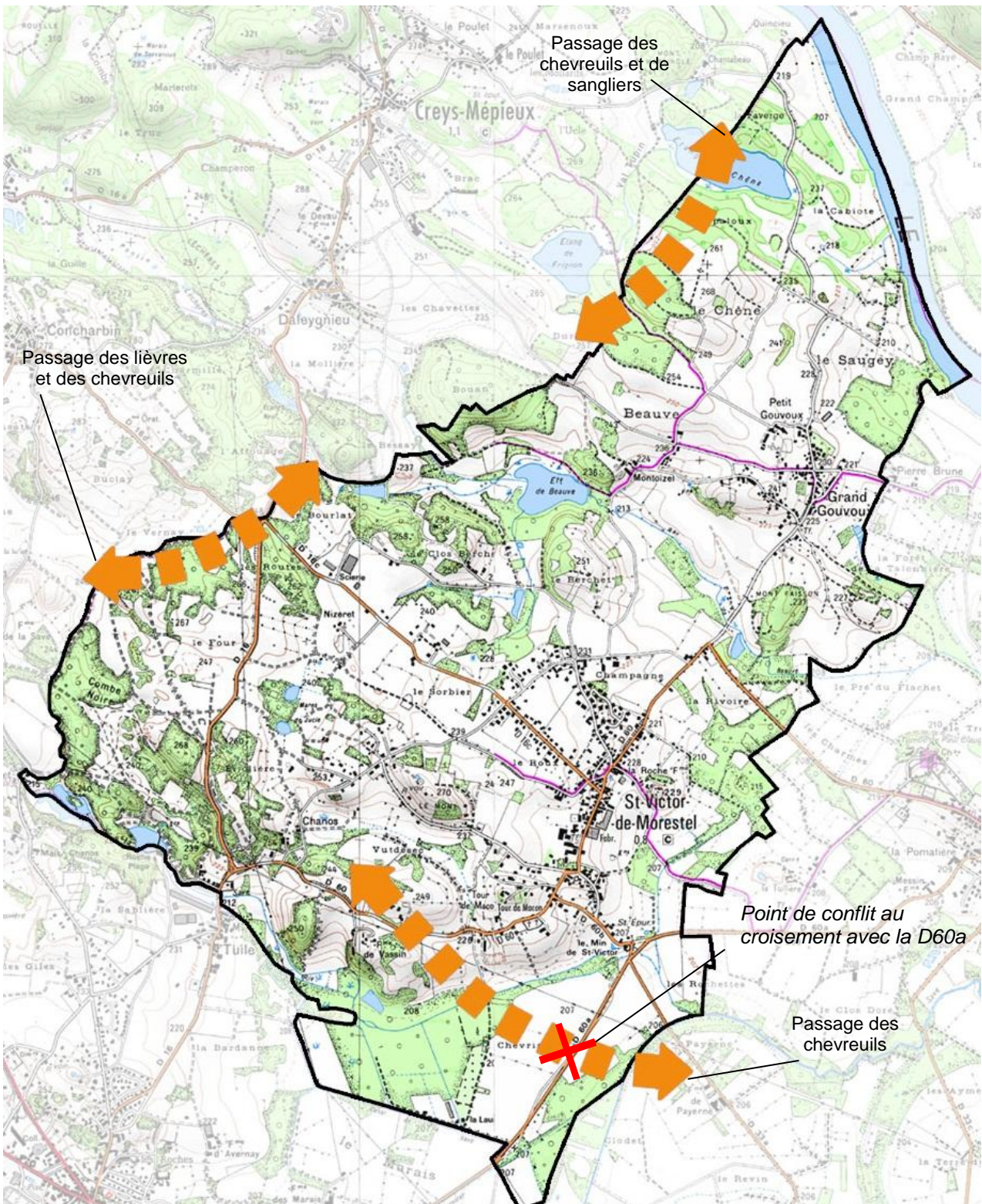


Source : SCOT, RP 2007

Les corridors aériens

Le Rhône constitue un grand couloir de migration essentiel pour les oiseaux. Un autre corridor d'importance internationale traverse le Sud-Est du territoire pour le déplacement des oiseaux et des insectes. Ce corridor n'impacte pas directement la commune, mais sa situation proche (Commune de Brangues et du Bouchage), mérite que sa présence soit soulevée.

LIEUX DE PASSAGE DE LA FAUNE A SAINT-VICTOR DE MORESTEL



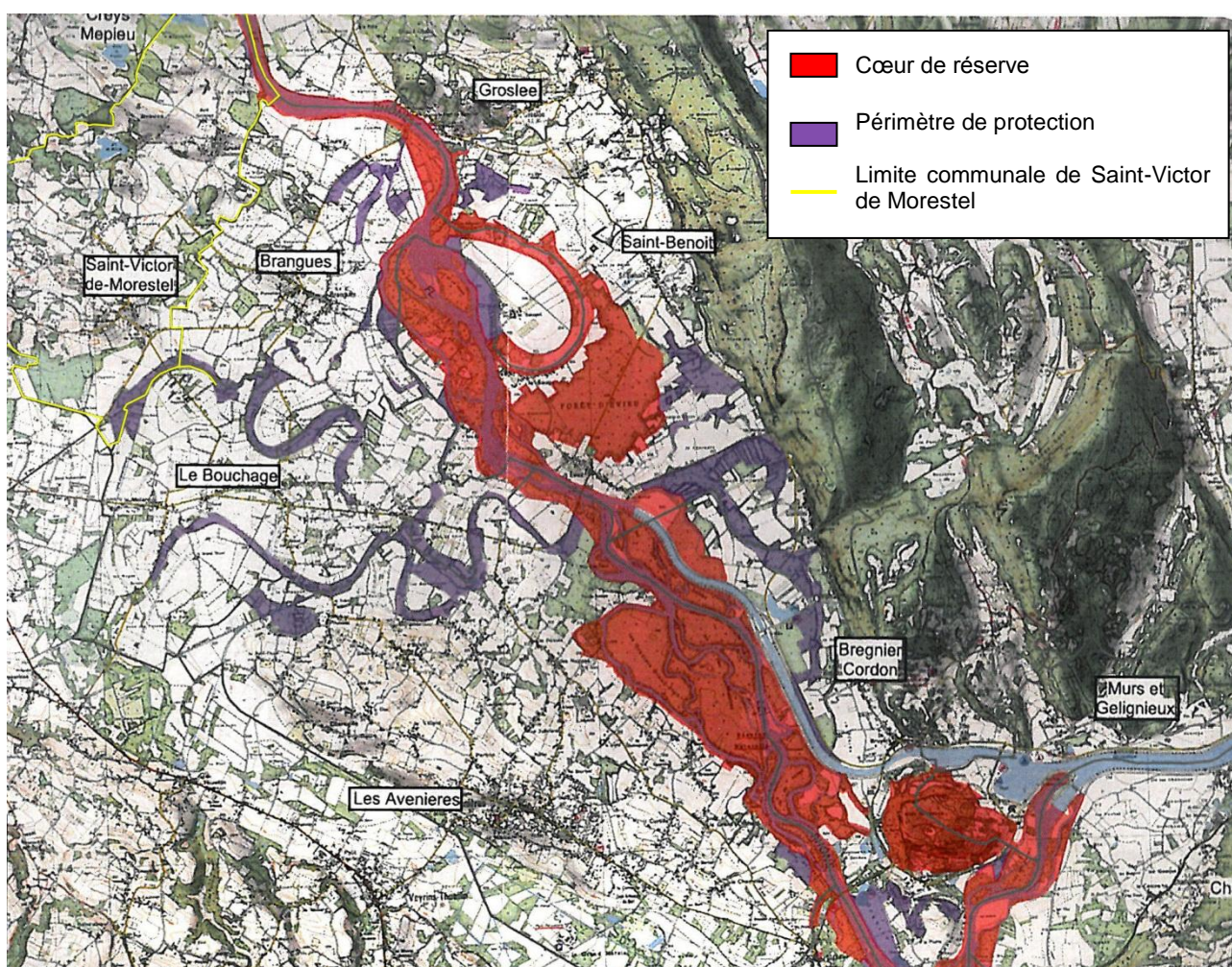
5-6- Projet de la réserve naturelle nationale du Haut-Rhône

Une très faible partie du territoire de Saint-Victor de Morestel est concernée par le projet de la réserve naturelle nationale du Haut-Rhône.

Il s'agit d'un projet relativement ancien qui s'inscrivait comme mesure compensatoire de la construction du barrage de Champagneux et de l'usine hydroélectrique de Brégnier-Cordon, et qui s'intègre aujourd'hui dans une démarche globale de préservation de la biodiversité. Ce secteur du fleuve Rhône est le dernier abritant encore un ensemble d'espèces remarquables (avifaunes, mammifères, groupements végétaux,...), nécessitant une mesure de protection d'envergure nationale. Outre ce rôle de protection des espèces, la réserve nationale a également vocation à préserver les milieux et habitats, notamment les paléoméandres qui forment dans cette portion du fleuve un système complexe.

L'ensemble du projet représente une surface de 2900ha et le site se compose de deux parties : le cœur de la réserve (les éléments les plus remarquables) et le périmètre de protection (zone humides périphériques, les paléoméandres de Brangues, du Bouchage et de Bregnier-Cordon). En résumé, la réserve naturelle nationale du Haut-Rhône est un ensemble de milieux dynamiques et diversifiés. Le classement va permettre la prise des mesures de protection définitive.

PROJET DE RESERVE NATURELLE NATIONALE DU HAUT-RHONE



Source : Bulletin municipal 2010

5-7- Les enjeux du territoire pour les espaces naturels

Le territoire du SCOT et notamment le plateau de l'Île Crémieu, présente un patrimoine naturel exceptionnellement riche et diversifié dont l'intérêt (intérêt régional, voire national et communautaire) est souligné par la présence de nombreuses zones naturelles sensibles.

Dans ce contexte, les enjeux du SCOT consistent à trouver des formes de développement (extension urbaine, activités agricoles en cours de mutation, aménagement des infrastructures...) qui soient compatibles avec le maintien de la diversité des milieux, la préservation des espaces sensibles et des corridors écologiques permettant les échanges entre ces milieux.

ATLAS DU BASSIN RMC
TERRITOIRE
BAS DAUPHINÉ

0 1 : 300 000 10 km

--- limite départementale
- - - frontière

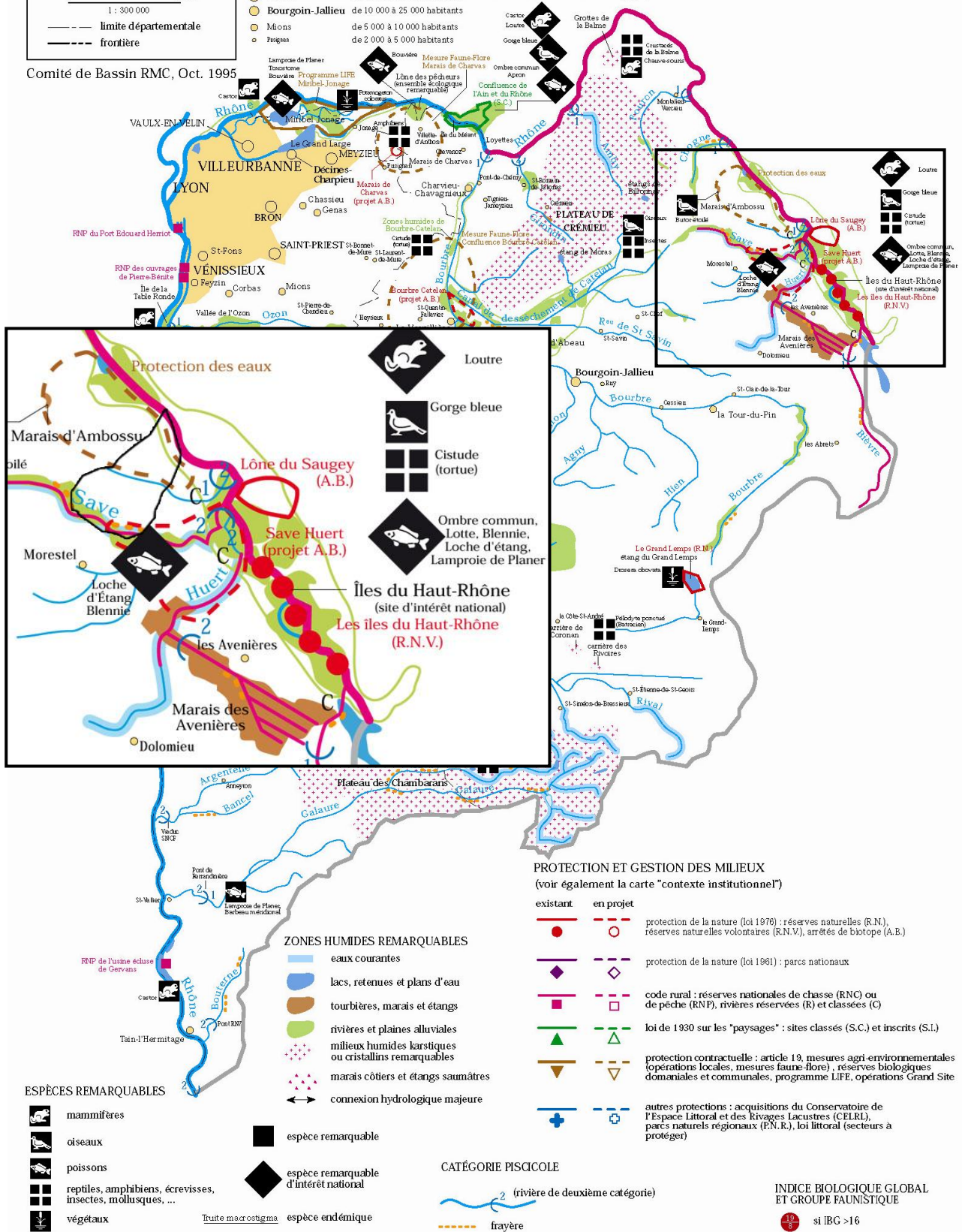
Comité de Bassin RMC, Oct. 1995

4 - Faune, flore et écosystèmes remarquables

Protection et gestion des milieux

(cette première carte s'appuie notamment sur les inventaires des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique et des Zones d'Intérêt Communautaire Ornithologique)

- LYON plus de 100 000 habitants
- BRON de 25 000 à 50 000 habitants
- Bourgoin-Jallieu de 10 000 à 25 000 habitants
- Mions de 5 000 à 10 000 habitants
- Prégas de 2 000 à 5 000 habitants



PROTECTION ET GESTION DES MILIEUX

(voir également la carte "contexte institutionnel")

- | | | |
|---|---|---|
| ● | ○ | protection de la nature (loi 1976) : réserves naturelles (R.N.), réserves naturelles volontaires (R.N.V.), arrêtés de biotope (A.B.) |
| ◆ | ◇ | protection de la nature (loi 1961) : parcs nationaux |
| ■ | □ | code rural : réserves nationales de chasse (RNC) ou de pêche (RNP), rivières réservées (R) et classées (C) |
| ▲ | △ | loi de 1930 sur les "paysages" : sites classés (S.C.) et inscrits (S.I.) |
| ▼ | ▽ | protection contractuelle : article 19, mesures agri-environnementales (opérations locales, mesures faune-flore), réserves biologiques domaniales et communales, programme LIFE, opérations Grand Site |
| + | + | autres protections : acquisitions du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL), parcs naturels régionaux (P.N.R.), loi littoral (secteurs à protéger) |

- ### ZONES HUMIDES REMARQUABLES
- eaux courantes
 - lacs, retenues et plans d'eau
 - tourbières, marais et étangs
 - rivières et plaines alluviales
 - milieux humides karstiques ou cristallins remarquables
 - marais côtiers et étangs saumâtres
 - ↔ connexion hydrologique majeure

- ### ESPÈCES REMARQUABLES
- mammifères
 - oiseaux
 - poissons
 - reptiles, amphibiens, écrevisses, insectes, mollusques, ...
 - végétaux
 - espèce remarquable
 - espèce remarquable d'intérêt national
 - truite macrostigma espèce endémique

- ### CATÉGORIE PISCICOLE
- 2 (rivière de deuxième catégorie)
 - frayère

INDICE BIOLOGIQUE GLOBAL ET GROUPE FAUNISTIQUE

● si IBG > 16

CHAPITRE 3 **LES GRANDS TRAITS DU PAYSAGE COMMUNAL**

1 – LA TRAME BLEUE ET LA TRAME VERTE

2-1- L'eau dans le paysage : la trame bleue

L'eau est une composante naturelle très présente sur le territoire communal. Elle irrigue abondamment la commune avec 2 cours d'eau permanents (la Save et la Beauve) et le Rhône. La qualité principale de ces cours d'eau est leur aspect majoritairement naturel sur la plus grande partie de la commune. En effet, seulement certaines sections, notamment dans la plaine, ont été canalisées.



Les Berges naturelles du Rhône



La ripisylve de la Beauve

Saint-Victor de Morestel a toujours su tirer parti de cette particularité. Beaucoup d'éléments patrimoniaux liés à l'eau ponctuent la commune. Ainsi il n'est pas rare de croiser une fontaine ou un lavoir au détour d'une route. Bien que situé sur la commune de Morestel, le moulin à eau situé le long de la Save participe à l'identité patrimoniale hydraulique de la commune.



Fontaine en cœur de village



Lavoir de la Mairie

Ponctuant la commune dans les combes, les 5 étangs de pêche sont un autre élément important de la trame bleue. Bien que d'accès privés, ils font partie intégrante de la commune de Saint-Victor de Morestel. Ils sont tous utilisés à des fins de loisirs de pêche et constitue un pôle important et reconnu au niveau local.

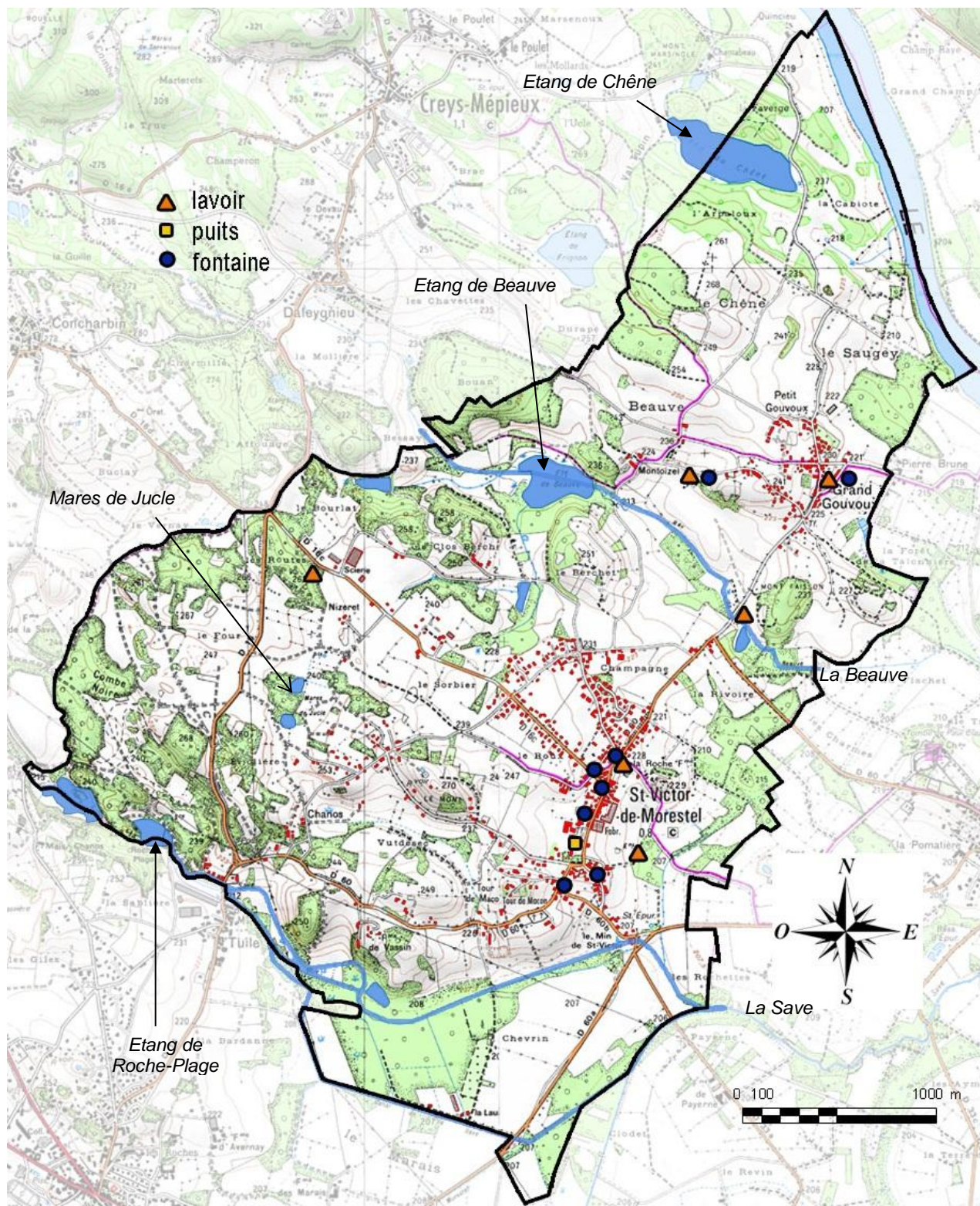


Étang de pêche du Sorbier



Berges naturelles de l'Étang de la Save

L'EAU DANS LE PAYSAGE



2-2- L'arbre dans le paysage : la trame verte

Composante bien visible du paysage de la commune, la végétation est présente sous différentes formes, participant à l'image verdoyante et à la qualité du cadre de vie.

A l'Est et au Sud de la commune l'arbre est présent sous la forme de forêt. Cette couverture boisée homogène, à dominance de feuillus recouvre les combes. Ces boisements, composés principalement de chênes, de charmes et de quelques bouleaux ferment le paysage tout en offrant des ambiances variées. L'ouverture agricole de certaines parcelles situées au cœur de ces boisements permet de profiter au maximum de la qualité de cet environnement. Ceux-ci, en plus d'offrir une limite physique et visuelle franche à la commune, permettent également de proposer d'agréables espaces de loisirs et de chasse à l'intérieur de la commune.

Dans les combes agricoles, sur les plateaux et dans les bassins versants, on relève la présence de haies arborées agricoles. Ces structures arborées sont caractéristiques du paysage rural de la commune. En plus de participer à l'identité de Saint-Victor de Morestel, ces haies constituent des refuges pour la faune et la flore locale et participe ainsi à la biodiversité de la région et aux corridors écologiques. Elles jouent également un rôle primordial dans le maintien des sols face à l'érosion des eaux pluviales.



Les forêts situées sur les combes



Les haies agricoles

Au fond des bassins versants et le long du Rhône, l'arbre est présent sous forme de grands rideaux bordant les cours d'eau et les canaux. Cette « forêt humide », également appelée ripisylve se compose d'essences spécifiques comme le frêne, l'aulne ou le peuplier. Elle joue un rôle important dans le maintien des berges et dans la prévention des crues en raison de leurs puissantes racines. D'un point de vue visuel, cette végétation forme de véritables écrans végétalisés qui structurent l'espace en le cloisonnant et canalisent les vues. Ce jeu d'ouverture et de fermeture confère une ambiance particulière à ces espaces.



La ripisylve de la Beauve



La ripisylve de la Beauve

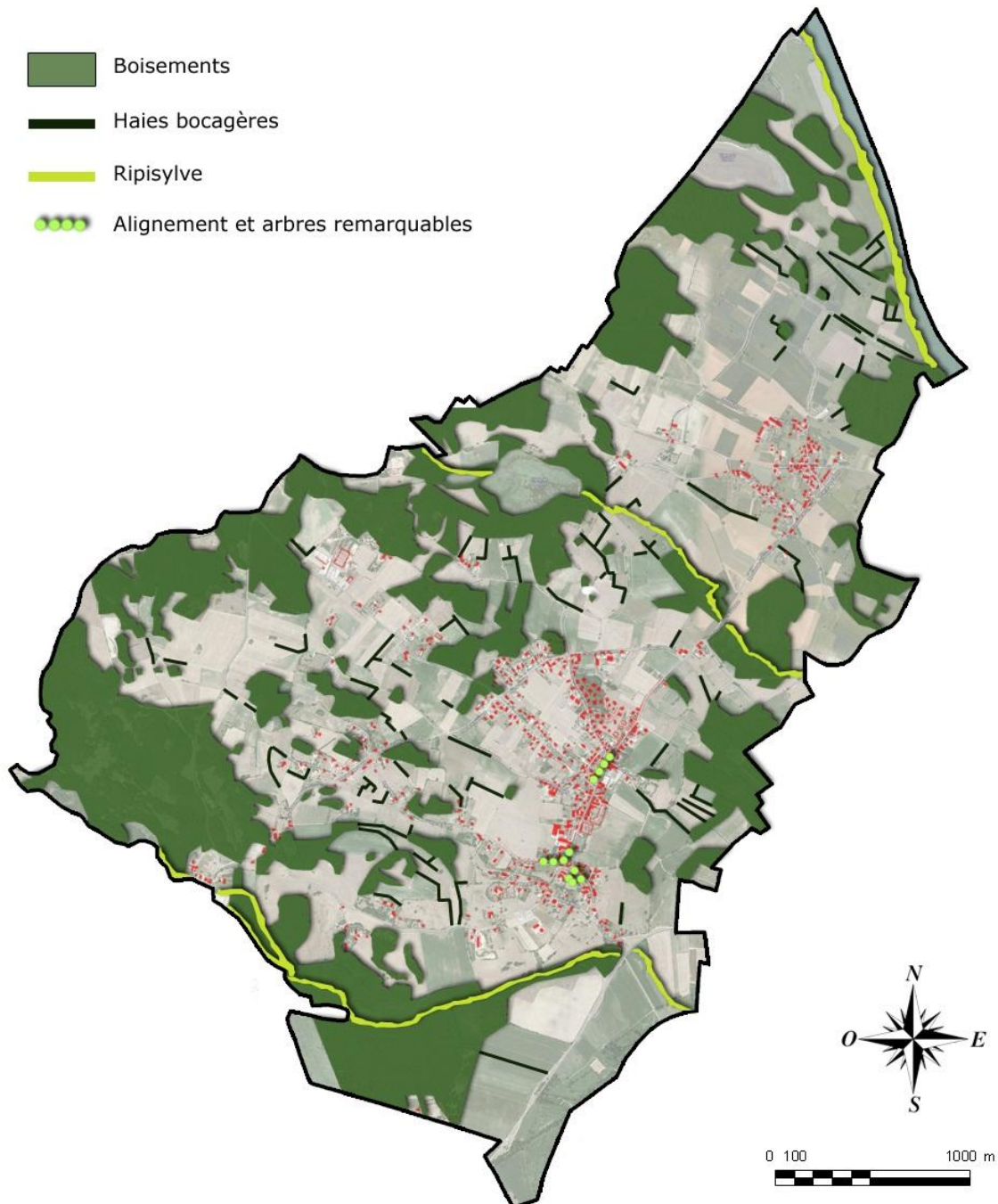
Dans le bourg le végétal est peu présent. Le gabarit des voies et la densité du bâti jouent le rôle de structuration de l'espace public. L'arbre accompagne les « places » publiques et joue un rôle d'agrément.

Sur la place de la Mairie et sur la place de l'église, les alignements de platanes ressortent dans le paysage comme des alignements remarquables. Malgré leurs vieillissements, ils méritent d'être conservés le plus longtemps possible car ils participent pleinement à l'identité de la commune. Le jour où ils ne seront plus viables, il semblerait indispensable de proposer une solution de remplacement dans une continuité pour les générations futures.



Alignement remarquable de platanes

L'ARBRE DANS LE PAYSAGE

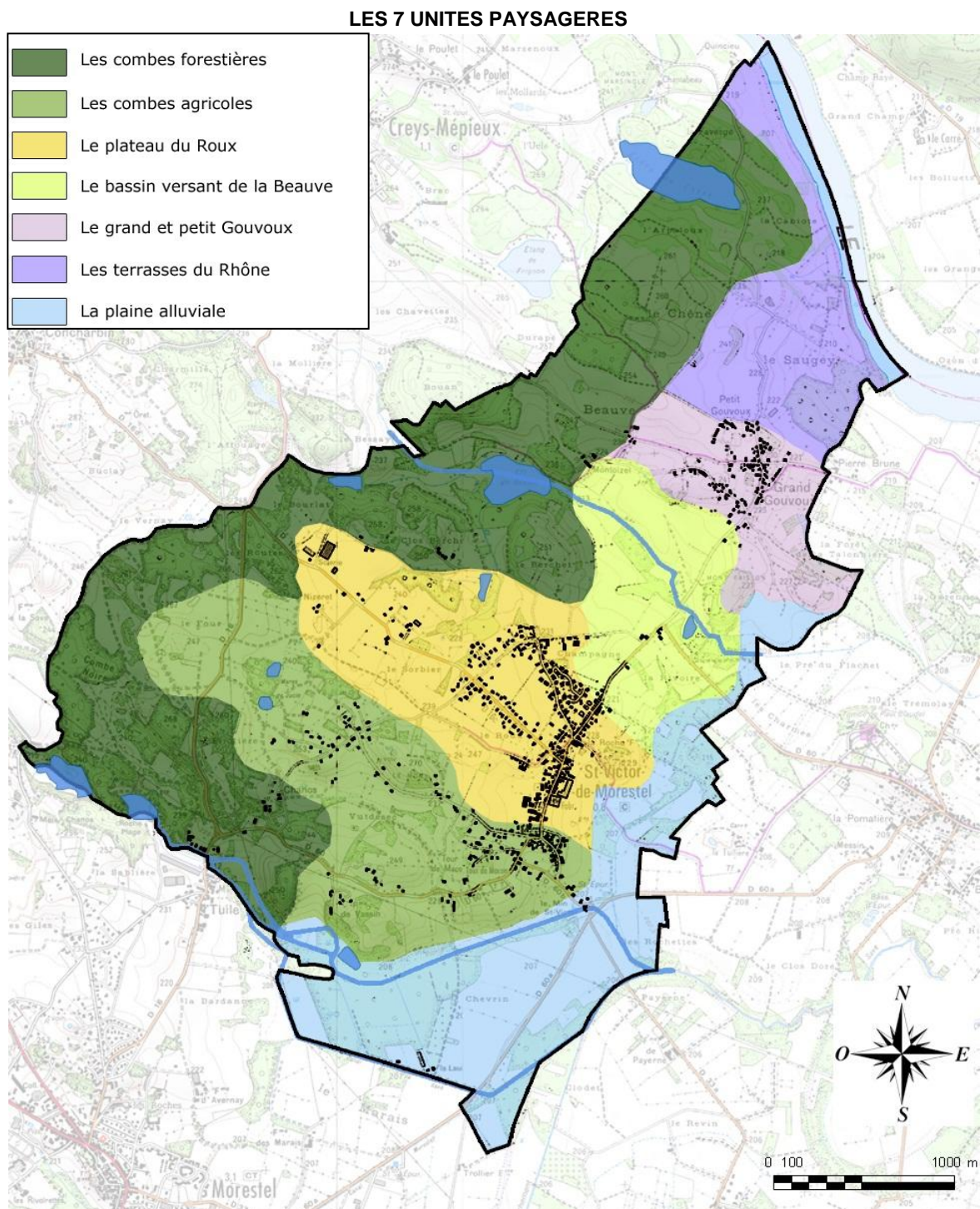


2- LES UNITES PAYSAGERES

Les unités paysagères peuvent être définies comme des entités spatiales dans lesquelles le paysage présente une homogénéité d’aspect ou d’ambiance (géomorphologie, hydrographie, végétation, occupation du sol, formes d’habitat).

A l’échelle de la région Rhône-Alpes, Saint-Victor de Morestel s’inscrit dans la famille des paysages agraires. Ces derniers se caractérisent par des espaces façonnés et gérés par l’activité agricole et possèdent une forte représentation collective, celle d’une certaine idée de la campagne. (Source: *Les 7 familles de paysages en Rhône-Alpes, des paysages pluriels pour un territoire singulier, Direction Régionale de l’Équipement Rhône-Alpes*).

A l’échelle communale, on peut distinguer 7 entités paysagères aux limites plus ou moins marquées, correspondant à 7 types d’ambiances paysagères différentes.



2-1- Les combes forestières

Les mots du Paysage :

Forêt – Relief accidenté - Biodiversité - Ecrans végétaux - Etang

Des boisements englobant la commune sur ses hauteurs...

S'étendant à l'Est de la commune, cette unité se caractérise par l'abondance de boisements et par son relief accidenté prononcé. Situées sur les points hauts de Saint-Victor de Morestel, ces combes forestières forment de véritables limites visuelles et physiques à l'Est de la commune.



Un paysage sensible ...



Cette entité présente une structuration assez complexe, difficilement lisible et compréhensible, liée à un relief accidenté. La forme des combes a naturellement limité l'activité humaine dans ces espaces. Assujettis par leur morphologie à des fortes variations de températures et à une forte humidité, l'homme n'a jamais cherché à s'installer dans ces espaces peu favorables. De la même manière, les difficultés liées aux accidents de relief ont limité fortement l'expansion agricole dans ces espaces.

Ces combes ont donc, avec le temps, pris leur vocation de boisement, assurant à la population des réserves de bois et de gibiers. Aujourd'hui ces forêts apparaissent comme des espaces naturels participant pleinement au paysage et à la qualité de la commune.

Elles apportent également un fort patrimoine en termes de biodiversité, induit par la nature particulière du sol (calcaire). De plus, de par leur connections avec d'autres espaces naturels (Rhône, forêts adjacentes sur d'autres communes....), elles constituent un maillon important dans la chaîne des corridors écologiques de la région.

Mais ces combes ne sont toutefois pas dénuées d'activité humaine. Il est à noter la présence ponctuelle de petits parcelles agricoles rythmant le paysage en créant des ouvertures, ainsi que celle d'une carrière d'extraction de pierre. Elles constituent également d'agréables lieux de promenade, agrémentées par la présence occasionnelle d'étang.



Paysage des combes forestières : un jeu d'écrans végétaux qui canalise les vues

Enjeux paysagers :

- Préserver la présence de ces forêts d'un point de vue paysager et écologique,
- Prévenir la déprise agricole pour éviter la fermeture des espaces.

2-2- Les combes agricoles

Les mots du Paysage :

Morcellement – Cultures – Forêt – Habitat diffus – Relief accidenté



S'étendant au Sud de la commune, cette entité se caractérise par son paysage agricole au relief accidenté prononcé. Situées sur les points hauts de Saint-Victor de Morestel, ces combes agricoles forment une ligne de crête au Sud de la commune. Cette ligne apparaît à la fois comme une limite visuelle, mais également comme un espace privilégié de points de vue sur la commune et le paysage lointain.

De la même manière que les combes forestières, cette unité présente une structuration assez complexe, difficilement lisible et compréhensible, liée à un relief accidenté. Toutefois, la forme des combes n'a pas limité ici l'activité humaine. Malgré une topographie peu favorable, l'homme s'est installé dans ces combes, plus proches du village et moins accidentées que les combes forestières.

Ces combes ont donc, avec le temps, pris une vocation agricole. Celles-ci, pour des raisons liées principalement à la topographie, sont aujourd'hui principalement exploitées en prairie pour l'élevage du bétail (le relief limitant la possibilité d'exploitation du sol pour des grandes cultures).

Il est également important de noter, dans ce paysage agricole, la présence de haies bocagères et de petits boisements. Ces éléments apportent à la fois, de la qualité paysagère à l'espace, un fort patrimoine en termes de biodiversité et un maintien des sols contre le ruissellement et l'érosion.

Enfin, cette entité accueille un habitat diffus, plutôt ancien, majoritairement lié à l'exploitation agricole de ces espaces. On y retrouve donc des petits hameaux de quelques maisons formant des poches d'habitations dans le paysage. Elles sont principalement situées sur les points hauts des combes, à l'abri des conditions climatiques difficiles des fonds de cuvette.



Vue depuis Le Mont

Enjeux paysagers :

- Maintenir l'activité agricole pour ne pas subir la déprise et la fermeture des espaces ;
- Limiter le développement de l'habitat pour préserver la qualité de ces espaces et ces paysages ;
- Préserver et maintenir les haies bocagères et les boisements, pour leur qualité paysagère, écologique et hydrologique.

2-3- Le plateau du Roux

Les mots du Paysage :

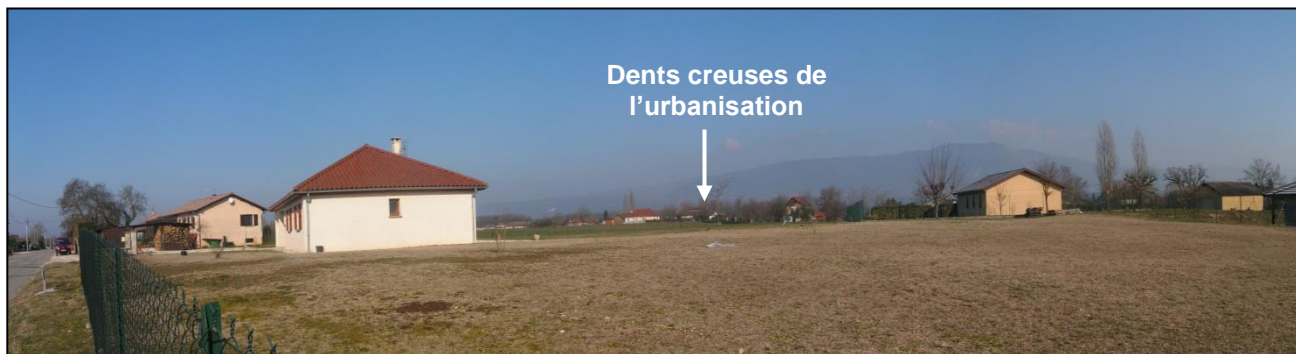
Ouvert – Habitat – Cultures – Relief doux

Délimitée à l’Ouest par les combes forestières et au Sud par les combes agricoles, cette entité se caractérise par sa situation en plateau au centre de la commune. Le paysage est ici très ouvert, notamment en raison de l’absence de cloisonnement végétal. Sa situation offre des vues sur le paysage lointain notamment sur le Bugey et la Dent du Chat.



Majoritairement agricole, cette entité est composée de grandes parcelles s’étendant sur la majeure partie du plateau. Ce relief particulièrement doux, presque plat, a induit une agriculture tournée vers les grandes cultures céréalières.

C’est sur cette entité particulièrement favorable que c’est développé le village de Saint-Victor de Morestel. On distinguera le bourg ancien situé en limite du plateau et la diffusion plus récente de l’habitat sur le plateau du Roux (le long des voiries). Cette diffusion d’habitat récent a entraîné la fragmentation de l’espace et l’apparition de dents creuses d’urbanisation, donnant au village une impression d’un bourg lâche et disparate.



Enjeux paysagers :

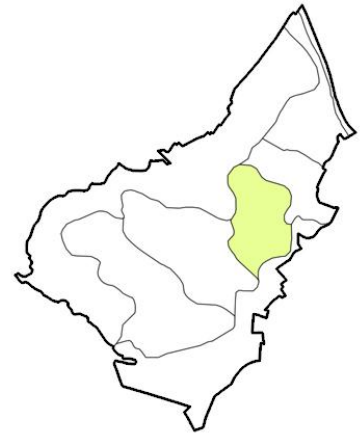
- Maintenir l’ouverture du paysage et les zones agricoles proches du Bourg.
- Redensifier le village en réduisant les dents creuses et limiter la fragmentation de l’espace.

2-4- Le Bassin versant de la Beauve

Les mots du Paysage :
Agriculture – Ripisylve – Relief doux

Un paysage agricole ...

Au Nord du plateau du Roux se situe le bassin versant de la Beauve. Cette entité se caractérise par sa morphologie en cuvette située entre le plateau du Roux et le Grand et Petit Gouvoux. Sur les versants du bassin, les eaux de ruissèlement s'écoulent vers la rivière de la Beauve.

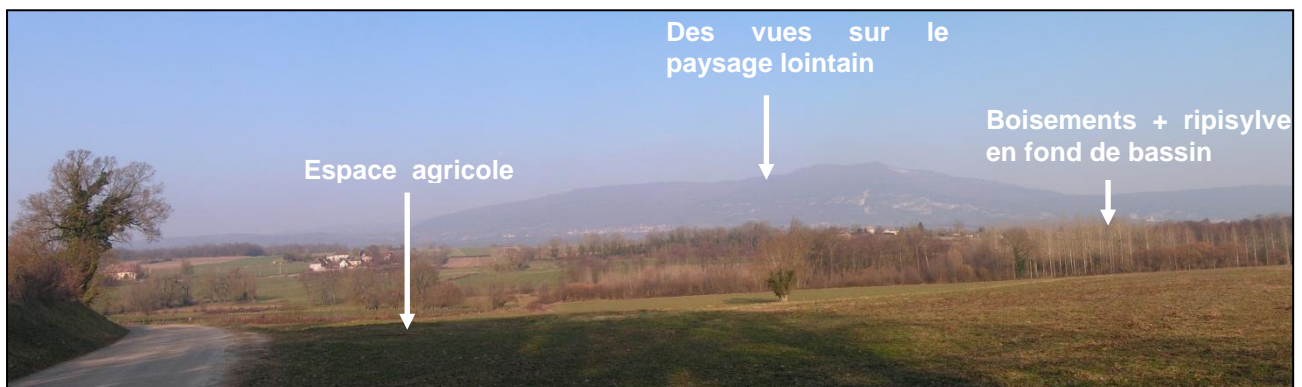


La perception du paysage varie ici en fonction du relief. En haut des talus du bassin versant, le paysage est très ouvert et les vues sur le paysage lointain nombreuses. En fond de cuvette, l'espace est beaucoup plus fermé.

De par sa topographie douce, cette unité paysagère est entièrement dédiée à l'agriculture. On y retrouve une agriculture tournée à la fois vers les grandes cultures céréalières, ainsi que vers l'élevage.

En fond de bassin versant, il est important de noter la présence d'une ripisylve accompagnant la rivière de la Beauve. Cette ripisylve constitue un élément marquant du paysage de la commune. De plus, elle constitue un maillon important dans la chaîne des corridors écologiques (aquatique et terrestre) de la région.

Pratiquement aucune habitation n'est à relever dans cette entité.



Enjeux paysagers :

- Maintenir l'agriculture et l'unité de cette entité paysagère en évitant l'étalement urbain,
- Maintenir la ripisylve en fond de bassin.

2-5- Gouvoux

Les mots du Paysage :
Habitat – Agriculture – Ligne de Crête

Un hameau en ligne de crête ...

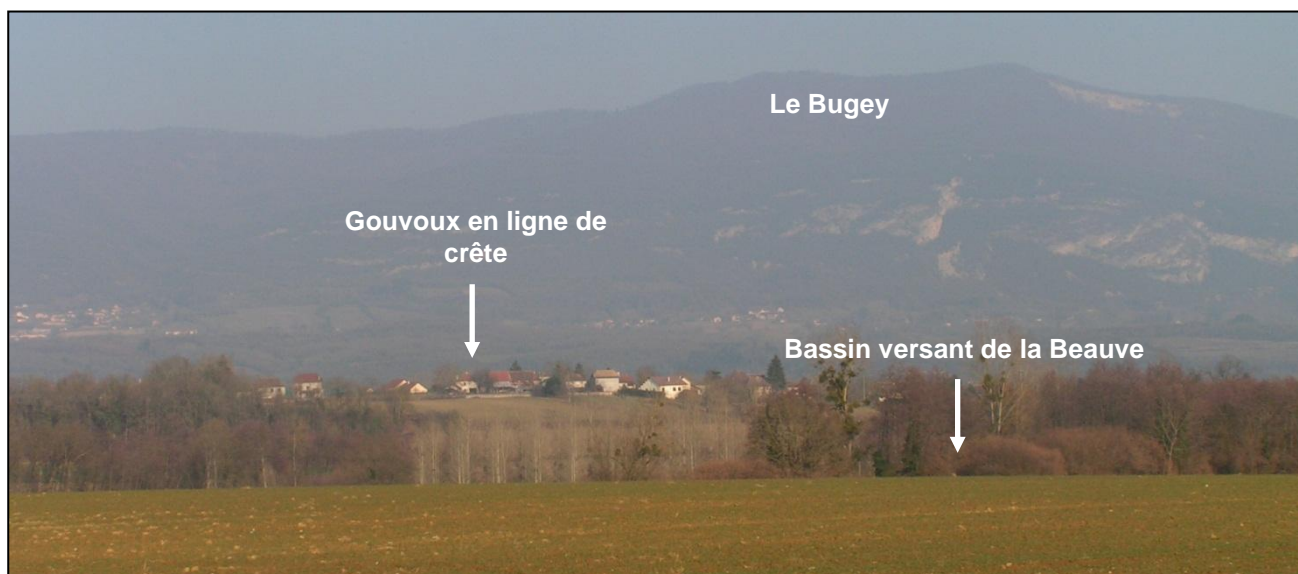
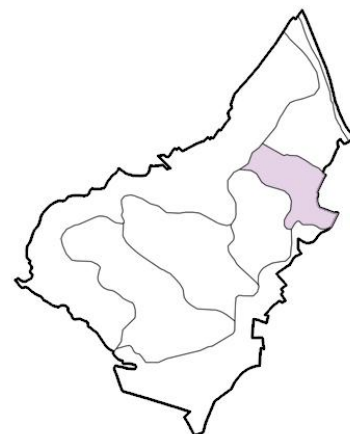
De l'autre côté du bassin versant de la Beauve se situe le hameau de Gouvoux. Cette entité se caractérise principalement par sa position en ligne de crête entre ce dit bassin et les terrasses du Rhône.

C'est sur cette ligne de crête d'une largeur relativement étroite que l'on retrouve le hameau. Après le bourg de Saint-Victor de Morestel, il constitue le second espace urbanisé de la commune.

Ce hameau est venu s'implanter en ligne de crête afin de s'éloigner du risque inondation, de préserver les bonnes terres agricoles et de bénéficier d'une situation privilégiée. Ils profitent ainsi d'une vue dégagée sur les massifs du Bugey, de la Dent du Chat et sur la vallée du Rhône.

Il est à noter que l'habitat y est plus ancien et plus groupé que sur le bourg de Saint Victor de Morestel.

Cette entité paysagère se caractérise enfin par une présence agricole marquée (champs à proximité directe des habitations, habitat majoritairement agricole...).



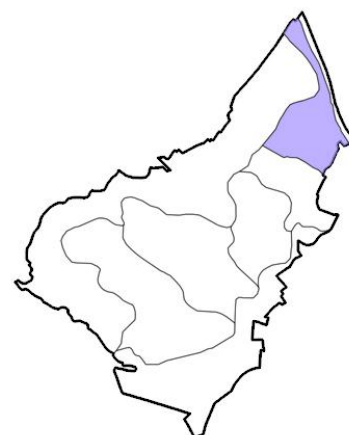
Enjeux paysagers :

- Maintenir l'urbanisation en ligne de crête,
- Maintenir une certaine densité urbaine et éviter l'étalement urbain.

2-6- Les terrasses du Rhône

Les mots du Paysage :

Agriculture – Ouverture – Ripisylve – Rhône – Paysage lointain



Un paysage tourné vers le Rhône ...

Bordant le Rhône, cette entité se caractérise par ses versants agricoles résolument tournés vers le fleuve.

Cette entité se compose d'une succession de parcelles agricoles entrecoupées de haies bocagères et rythmées par quelques bosquets forestiers.

Dans sa partie Sud, bordant Gouvoux, le relief est plutôt prononcé. Celui-ci s'apaise à l'approche du Rhône. Sur toute la partie de ces coteaux, la vue sur le Bugey est particulièrement intéressante.

La présence du Rhône est ici très forte et amène une qualité indéniable à l'espace, faisant de cette entité agricole un paysage sensible qu'il s'avère important de protéger. L'absence de voies de communication structurantes ajoute à cette impression d'espace sensible.

Nous pouvons enfin noter la présence de la ripisylve en bord de Rhône comme élément marquant du territoire. Elle constitue un maillon important dans la chaîne des corridors écologiques (aquatique et terrestre) de la région.

Pratiquement aucune habitation n'est à relever dans cette entité, à l'exception d'une exploitation agricole.



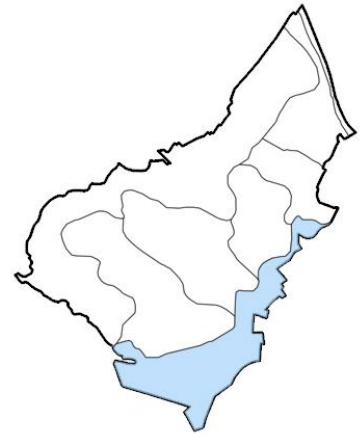
Enjeux paysagers :

- Maintenir l'activité agricole pour ne pas subir la déprise et la fermeture des espaces,
- Limiter le développement de l'habitat pour préserver la qualité de ces espaces et ces paysages,
- Préserver et maintenir les haies bocagères, les boisements et la ripisylve pour leur qualité paysagère, écologique et hydrologique.

2-7- La plaine alluviale

Les mots du Paysage :

Ouverture – Agriculture - Relief plat – Transport



Un paysage ouvert, des horizons lointains ...

Le plateau agricole qui s'étend au Sud-Est de la commune est perçu comme une vaste étendue plane, limitée à l'Ouest par la fin du plateau calcaire sur lequel se trouve Saint-Victor de Morestel. La RD60, seul axe structurant traversant cette entité permet de l'apprécier dans son ensemble.

Le paysage est ici très ouvert, notamment en raison de l'absence de cloisonnement végétal. Sa situation offre des vues sur le paysage lointain notamment sur le Bugey et la Dent du Chat.

Majoritairement agricole, cette entité est composée de grandes parcelles agricoles s'étendant sur la majeure partie de la plaine. Ce relief particulièrement doux a induit une agriculture tournée vers les grandes cultures céréalières.

Située dans le lit inondable du Rhône, cette entité se caractérise par un paysage inhabité par l'homme.

A certains endroits, l'espace est également empreint de parcelles forestières.

Le paysage de la plaine contraste donc avec celui du reste de la commune plus marquée par la topographie.



Enjeux paysagers :

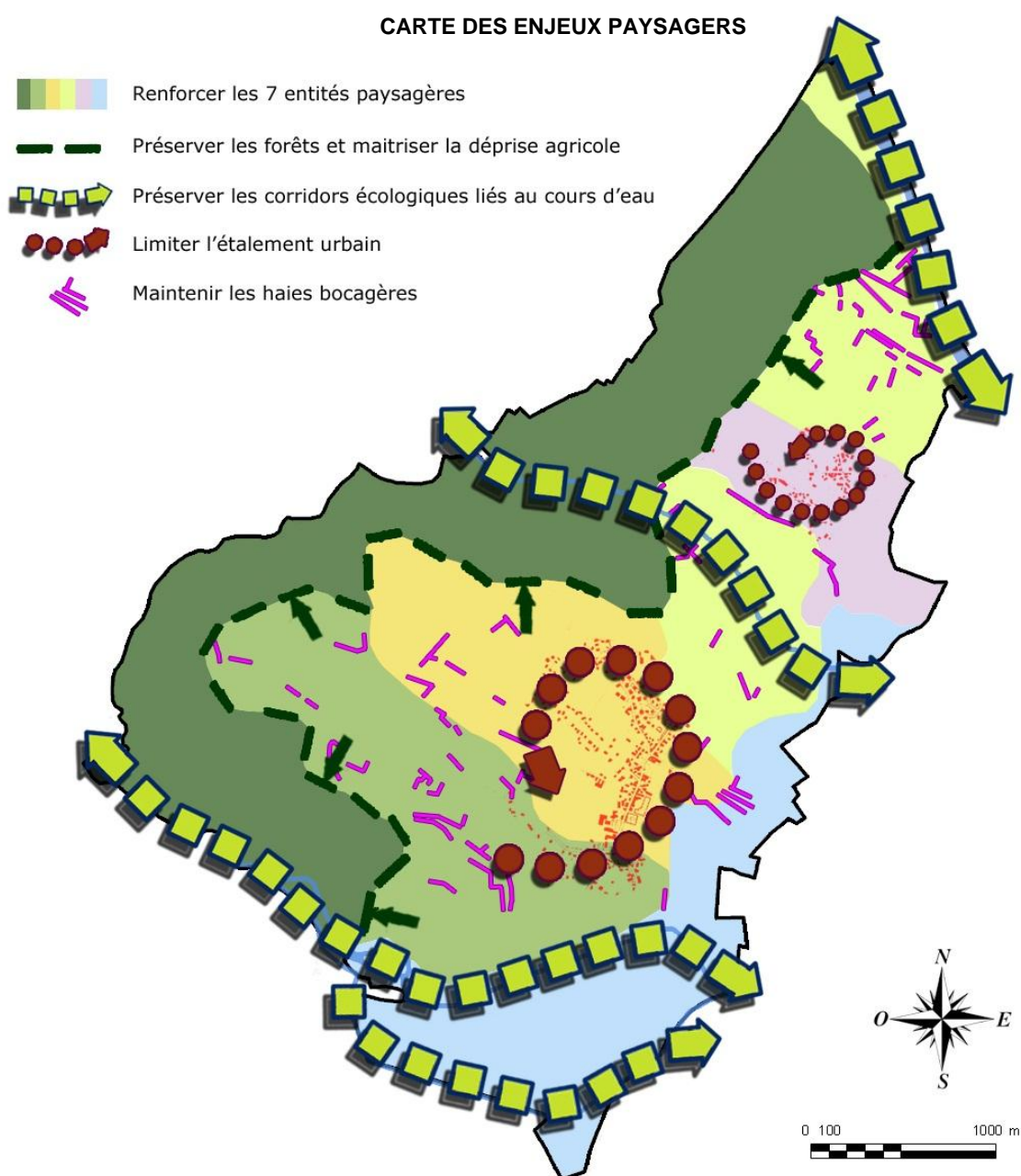
- Maintenir l'ouverture visuelle du paysage avec la perception des horizons lointains.

3 – SYNTHÈSE DES ENJEUX PAYSAGERS

Afin de valoriser et de protéger le patrimoine paysager de la commune de Saint-Victor de Morestel, il est nécessaire de tirer parti du diagnostic du paysage communal, en synthétisant les grands enjeux paysagers.

Ainsi, sur l'ensemble de la commune, il va notamment être nécessaire de :

- **Maintenir et renforcer les 7 grandes entités paysagères,**
- **Préserver les forêts et maîtriser la déprise agricole,**
- **Limiter l'étalement urbain en densifiant les zones habitées (le Bourg et Gouvoux),**
- **Préserver les corridors écologiques liés au cours d'eau,**
- **Maintenir les haies bocagères pour leur qualité paysagère, écologique et hydraulique.**



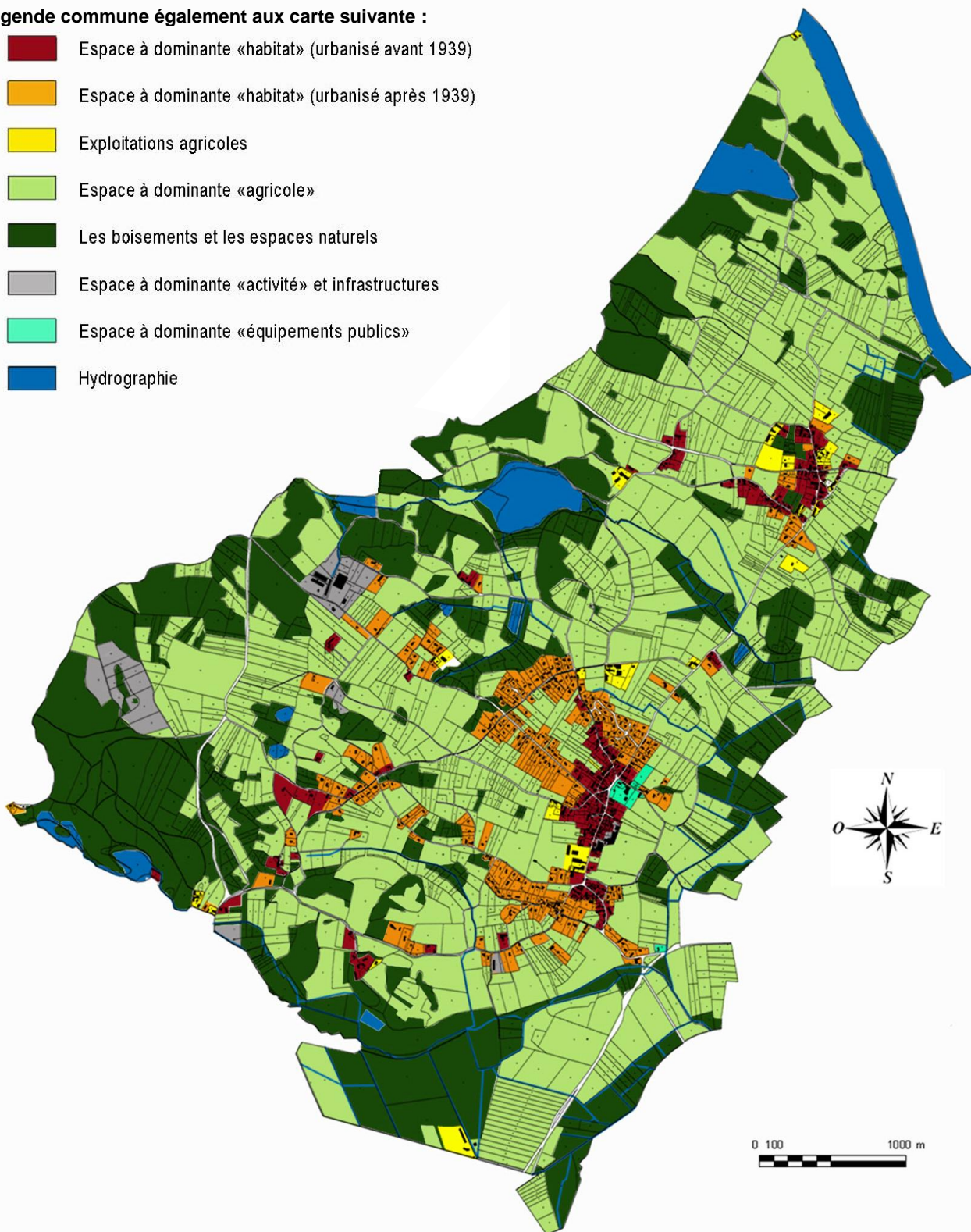
CHAPITRE 4 OCCUPATION DES SOLS ET URBANISATION

1- OCCUPATION DES SOLS ET VOCATIONS DES ESPACES

OCCUPATION DES SOLS EN 2011

Légende commune également aux carte suivante :

- Espace à dominante «habitat» (urbanisé avant 1939)
- Espace à dominante «habitat» (urbanisé après 1939)
- Exploitations agricoles
- Espace à dominante «agricole»
- Les boisements et les espaces naturels
- Espace à dominante «activité» et infrastructures
- Espace à dominante «équipements publics»
- Hydrographie

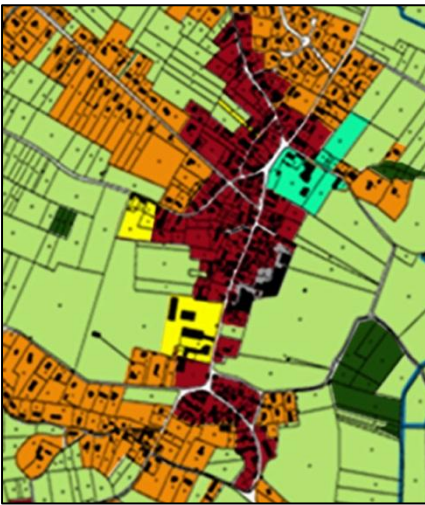


1-1 - Espace à vocation d'habitat

Cet espace se compose du :

- du bourg-centre composé du quartier de l'Eglise et du quartier de la Mairie qui s'est installé au pied du plateau de Crémieu le long de la RD60. L'urbanisation se poursuit actuellement sur le plateau de Roux. C'est le noyau d'urbanisation principal où se trouvent la mairie, les écoles, l'église, les équipements publics et quelques commerces
- du hameau de Gouvoux installé dans le prolongement d'une ligne de crête, à 2 km au Nord-est du bourg-centre. Ce hameau au caractère rural, se compose d'environ 70 maisons.
- de l'écart de Charme, d'environ 25 maisons,
- d'une urbanisation diffuse à l'Ouest du bourg-centre,
- de secteurs d'équipements publics directement liés à la fonction « habitat » du territoire.

Le village-centre

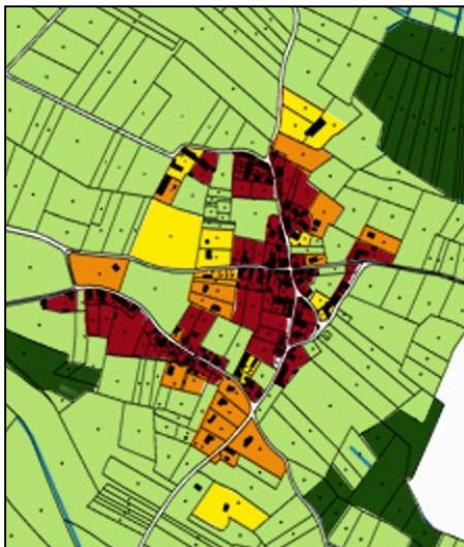


Il constitue le cœur historique de Saint-Victor de Morestel et le point de départ de son urbanisation. Il présente des éléments caractéristiques homogènes :

- une taille réduite des parcelles et une forte emprise du bâti sur la parcelle,
- un découpage foncier irrégulier et imbriqué,
- des continuités bâties le long des voies,
- une limite identifiée et marquée par le bâti entre l'espace public et privé,
- la présence d'espaces publics sous forme de voiries, places, parkings,
- une voirie étroite,
- une mixité des occupations des sols (habitat, équipements publics, commerces et activités, ou encore l'église)

Les espaces publics du centre sont peu végétalisés hormis des alignements d'arbres sur les places publiques. Il n'existe pas d'alignement d'arbres le long des voies et les espaces publics sont traités de manière plus minérale que végétale.

Hameau de Gouvoux



Le hameau de Gouvoux, au nord-est, s'est constitué autour des voiries anciennes de la commune reliant Saint-Victor de Morestel aux communes voisines.

Les éléments qui le caractérisent sont :

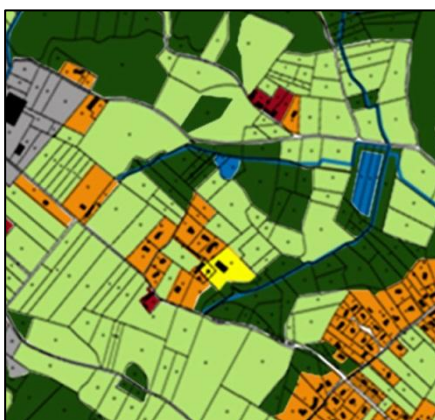
- la densité élevée du bâti (équivalente à celle du village-centre),
- une double occupation des sols importante d'habitat et d'activité agricole,
- la forte présence des exploitations agricoles.

Ecart de La Sauvagine et du Sorbier

La Sauvagine



Le sorbier



Vue sur La Sauvagine

Dans la première moitié du XXe siècle, ces sites ne se composent que d'un habitat dispersé. Ces ensembles commencent à prendre leurs formes actuelles entre les années 1965 et 1990. Aujourd'hui, La Sauvagine est constituée d'environ 25 maisons à vocation résidentielle. Le Sorbier, entre le bourg et la zone d'activités, compte une dizaine de maisons et une exploitation agricole.

Ses éléments caractéristiques sont :

- la faible densité de constructions,
- l'implantation du bâti en retrait par rapport à la voirie, sans constitution de front urbain,
- la taille importante des parcelles.

Ils forment des nouvelles entités bâties.

Habitat diffus

Développé à partir de petits hameaux ou fermes isolées, ou sans accroche bâtie préexistante il se situe essentiellement au sud-ouest de la commune, dans la zone des combes agricoles. Ces constructions sont accessibles par les voies communales et parfois uniquement les chemins.

Secteur des équipements publics



Tous les équipements publics sont concentrés dans le secteur de la Mairie (école, salle des fêtes, maison des associations). La station d'épuration se trouve au sud-est de la commune, près de la limite communale.

Il s'implante en retrait de la voirie, en s'organisant autour d'un espace central.



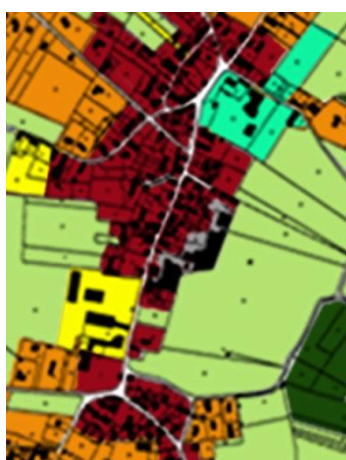
1-2 - Espace à vocation d'activités

Zones artisanales

Zone d'activités



Usine de tissage



Vue vers l'usine depuis le quartier de l'église

Le principal site d'activités de Saint-Victor de Morestel est la zone artisanale située le long de RD16 au Nord-Ouest du bourg occupée actuellement par une fabrique de terreau horticole et une scierie. On trouve également une usine de tissage dans le centre-bourg en retrait de la RD60. L'emprise au sol du bâti est importante. En outre, on recense une casse automobile (chemin rural dit du Bois des Routes Saint-Victor) et des sites de carrières : un à l'Est de l'étang de Beauve, à la limite communale et un à l'Est du bourg près de la limite communale.

Leur implantation répond aux exigences de l'activité. Toutefois, dans le cas du centre bourg, l'activité participe à créer de l'épaisseur dans le tissu urbain. Sa densité bâtie s'inscrit dans celle du tissu ancien.

Exploitations agricoles

L'espace agricole constitue la plus grande superficie du territoire et compose le paysage de la commune au travers des activités d'élevage et de culture. Les enjeux pour cet espace seront d'éviter l'enclavement des parcelles par le développement des zones à vocation d'habitat ou d'activités.

Les exploitations agricoles sont disséminées sur le territoire communal. Elles sont rarement isolées des zones urbanisées. On en trouve ainsi un nombre important à Gouvoux et à proximité du village-centre. Elles représentent de grandes entités foncières et rappellent l'importance de l'activité agricole dans l'histoire communale.



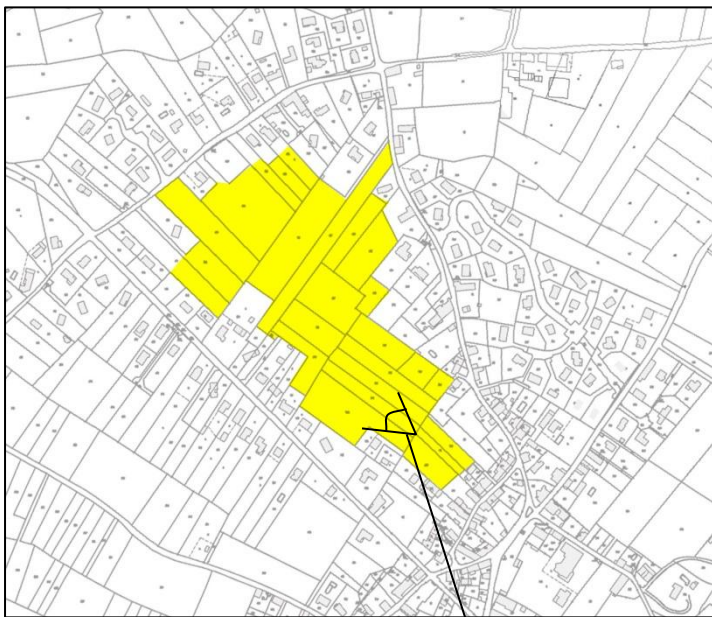
Exploitation de maïs



Elevage de vaches laitières

1-3 - Espaces à enjeux de développement

Plateau du Roux



Il s'agit de la partie centrale de la zone formée par les voies RD16c, RD60, VC3 et VC4. Une urbanisation s'est développée le long de ces voiries par la construction des maisons individuelles « libre » et de lotissement. Quelques parcelles préservées sur les trois côtés de la zone permettent encore d'envisager des accès et la poursuite de l'urbanisation de ce secteur.

La préservation de ces passages sera primordiale dans le projet d'aménagement de cet espace. Il s'agira également d'organiser l'implantation des bâtis afin d'instaurer une certaine cohérence avec le développement existant. L'urbanisation de ce site assurera la densité de constructions dans le village et par conséquent une moindre consommation d'espace.



Vue panoramique depuis la RD16c

Le quartier de l'église



L'urbanisation du quartier de l'église s'inscrit dans la logique de la densification du village-centre, en termes d'habitat. Deux terrains en particulier représentent un enjeu particulier

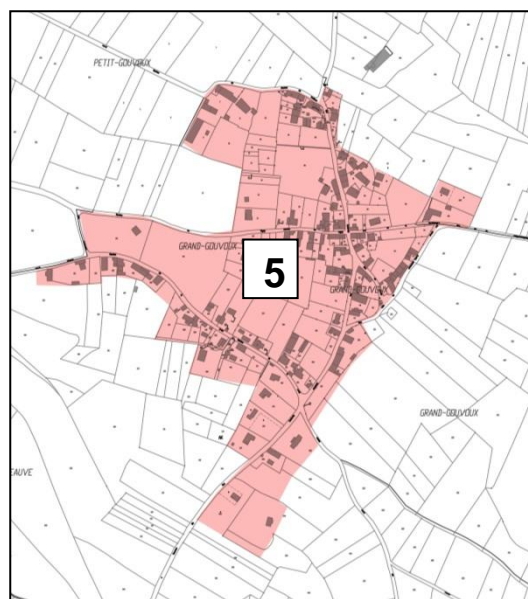
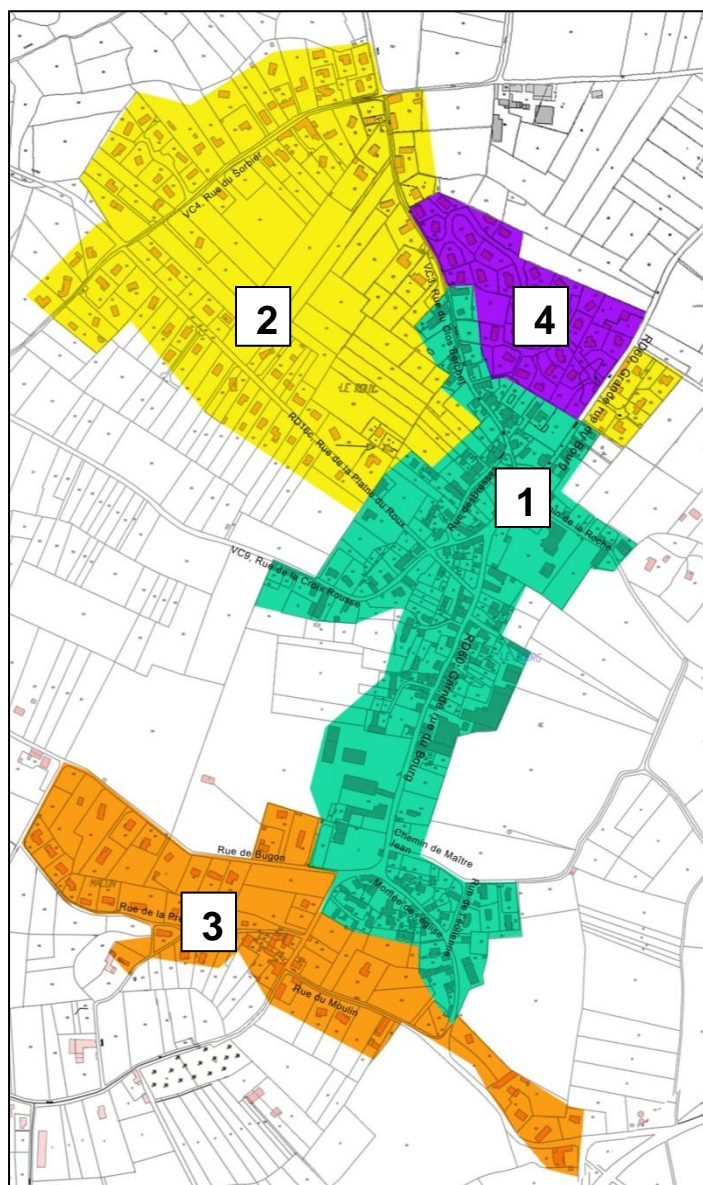
- Une parcelle dans le prolongement de l'immeuble collectif. Les enjeux pour ce terrain consistent à la fois en développement de l'habitat collectif, très peu représenté dans la commune et en densification du quartier.
- une parcelle située au croisement de la RD60 et la VC5. Initialement exploitée pour l'activité agricole, elle bénéficie d'un positionnement stratégique par rapport à la voirie et le quartier de l'église en général.



2- CARACTERISTIQUES ET FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE

Afin de mieux comprendre l'organisation et le fonctionnement de l'espace, le paysage urbain a été découpé en cinq secteurs :

1. le centre-bourg, premier développement historique de Saint-Victor de Morestel constitué sur le mode du « village-rue » composé du quartier de la mairie et du quartier de l'église.
2. l'extension du quartier de la mairie ou le plateau du Roux, contigu avec le centre-bourg, support d'un développement organisé en village-rue également mais de morphologie différente.
3. L'extension du quartier de l'église qui se distingue par la chute de la densité bâtie mais aussi par une topographie plus prononcée. Ce secteur est légèrement coupé de la partie dense du quartier de l'église par des grandes parcelles inoccupées. Il se développe également le long de la voirie.
4. Le lotissement des Champagnes, très récent, est considéré comme une unité à part en raison de sa taille et son organisation.
5. Gouvoux, unité urbaine à part, organisée sous forme d'habitat concentré.



2-1- Centre-bourg

Forme urbaine

Tissu dense, le centre-bourg s'est essentiellement constitué sur le mode de « village-rue », le long d'un axe principal : la RD60. Le bâti le long de la rue s'organise de différentes façons : en front continu, en forme de L mais le plus souvent les maisons sont disposées en fonction du sens de la pente. Cette forme urbaine construisant l'alignement de l'espace public de manière plus ou moins continue constitue la caractéristique principale de ce secteur. Les constructions ont une **forte emprise sur les parcelles**. La densité du bâti du centre ancien est importante en raison de la continuité des constructions et de l'emprise des bâtiments sur la trame parcellaire. Cette densité se voit renforcée par l'étroitesse des rues.

Quelques habitations récentes s'insèrent dans le tissu ancien en termes de densité mais aussi en termes d'esthétique. Il s'agit notamment du collectif situé derrière l'église qui dépasse même le bâti ancien en termes de densité de logement par ha.

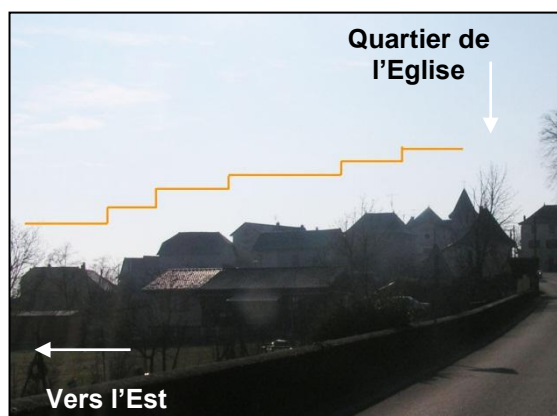


Organisation initiale en « village-rue ». Photo-source : Bulletin municipal 2009

Situation et structure paysagère

D'un point de vue géographique, le centre-bourg de Saint-Victor de Morestel se situe au sud-est de la commune, en fin du plateau de Crémieu. Il s'organise le long de la RD60, axe principal de la commune. L'urbanisation s'épaissit au croisement avec la RD16.

Le village-centre se place sur une légère pente exposée au sud-est. Cette situation se traduit par la perception de « terrasses » (en escalier) qui organisent l'implantation des constructions.



Une partie des constructions sont semi-enterrées, ou en contrebas de l'espace public. Globalement, les constructions respectent la topographie douce du village.

Le cœur historique du quartier de l'église s'est implanté sur la partie la plus plane.

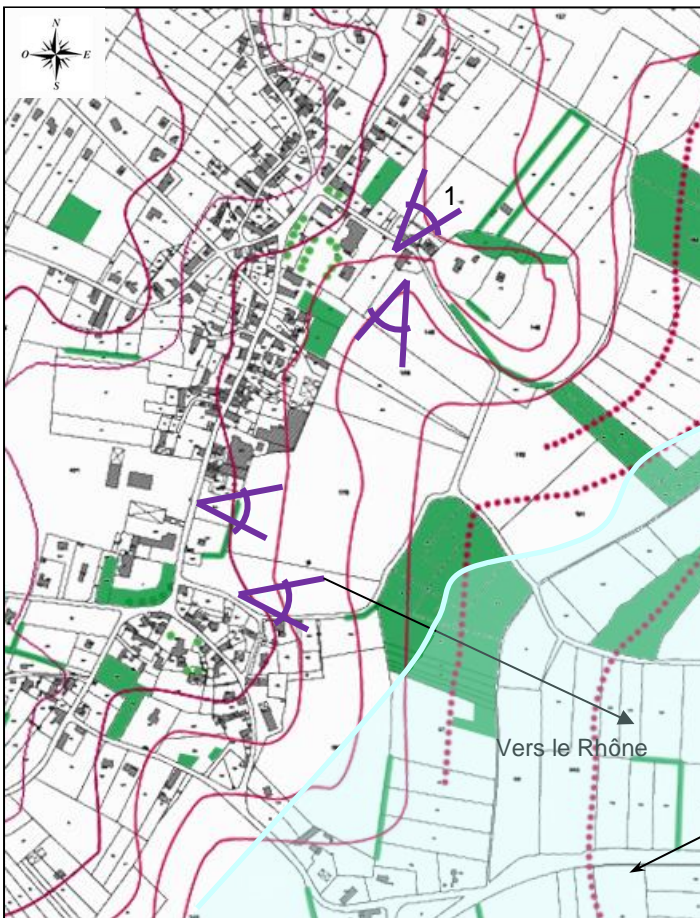



Alignements d'arbres, place de la Mairie, 2011



Arbres remarquables, place de l'Eglise, 2011

Le jeu des courbes de niveau associé à l'espace non bâti ouvrent des perspectives vers le grand paysage, principalement vers l'est.



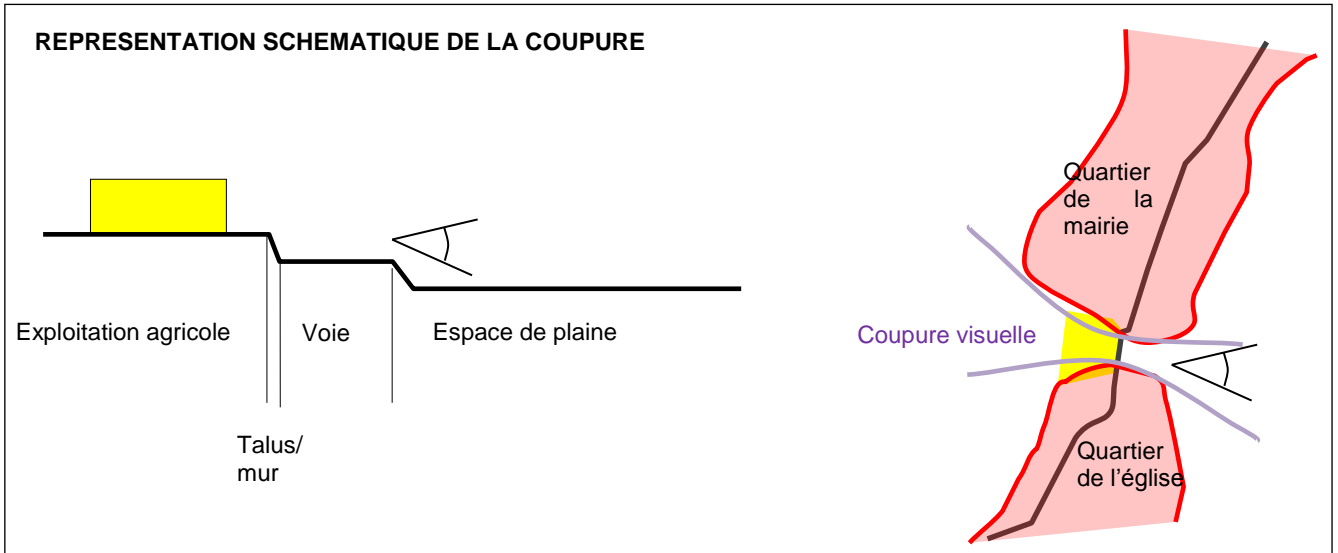
 Boisements et espaces verts privés



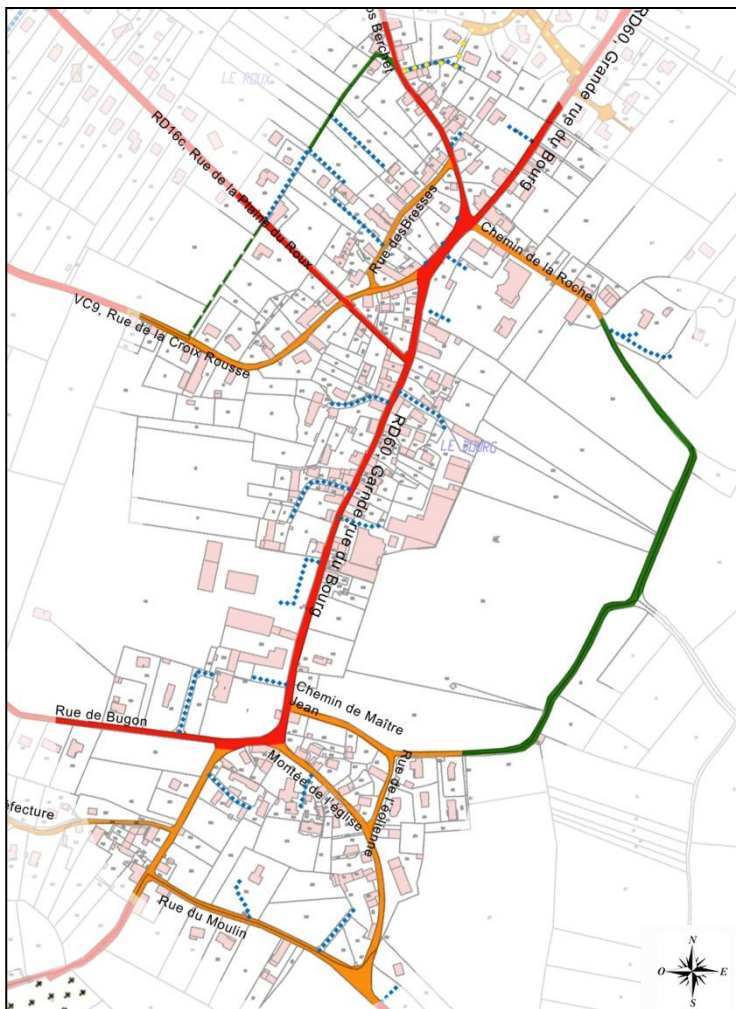
Vue depuis le chemin de la Roche

Coupure entre deux quartiers

L'exploitation agricole et la topographie viennent interrompre la continuité du bâti et induisent une coupure entre les quartiers de la mairie et le quartier de l'Eglise.
 Cette rupture est d'autant plus renforcée visuellement que la route est en contrebas du côté Ouest et en surplomb du côté Est.
 Le village est prolongé au Nord-Ouest et au Sud-Ouest par une urbanisation de type habitat individuel.



La hiérarchie du réseau



Grande rue du bourg

- Voie « urbaine » interquartier
- Voie de desserte locale
- ⋯ Voie de desserte interne privée ou publique
- Chemin rural

La Grande Rue a été le premier support de développement du centre. Elle est aujourd’hui le lien privilégié entre le quartier de l’église et le quartier de la Mairie. Au gabarit étroit, les déplacements piétons sont au cœur de la problématique des déplacements sur cet axe.

A partir de cet axe, s’organise un réseau viaire de voiries secondaires.

- Au quartier de l’église, la montée de l’église franchit les courbes de niveau et crée une boucle de desserte avec la rue de Moulin et le Chemin de Maître Jean. Le réseau de voie de desserte locale est assez confidentiel. Son gabarit, le nombre de construction desservi font que ces rues sont avant tout utilisées par les riverains.



Montée de l’église



Chemin de Maître Jean

- Au quartier de la mairie, la rue des Bresses est parallèle à la Grande rue mais s’inscrit également dans une rue légèrement montante. Les parties Est des rues de la Plaine du Roux et du Clos Berchet s’inscrivent dans la continuité du centre bourg en termes de typologie d’habitat mais avec une densité légèrement moins forte qui assure la transition vers l’Ouest des rues et le caractère pavillonnaire. Ainsi, une transition se met en place entre les différents secteurs de la commune en fonction de la densité et de la forme urbaine.



Rue des bresses



Voie de desserte locale

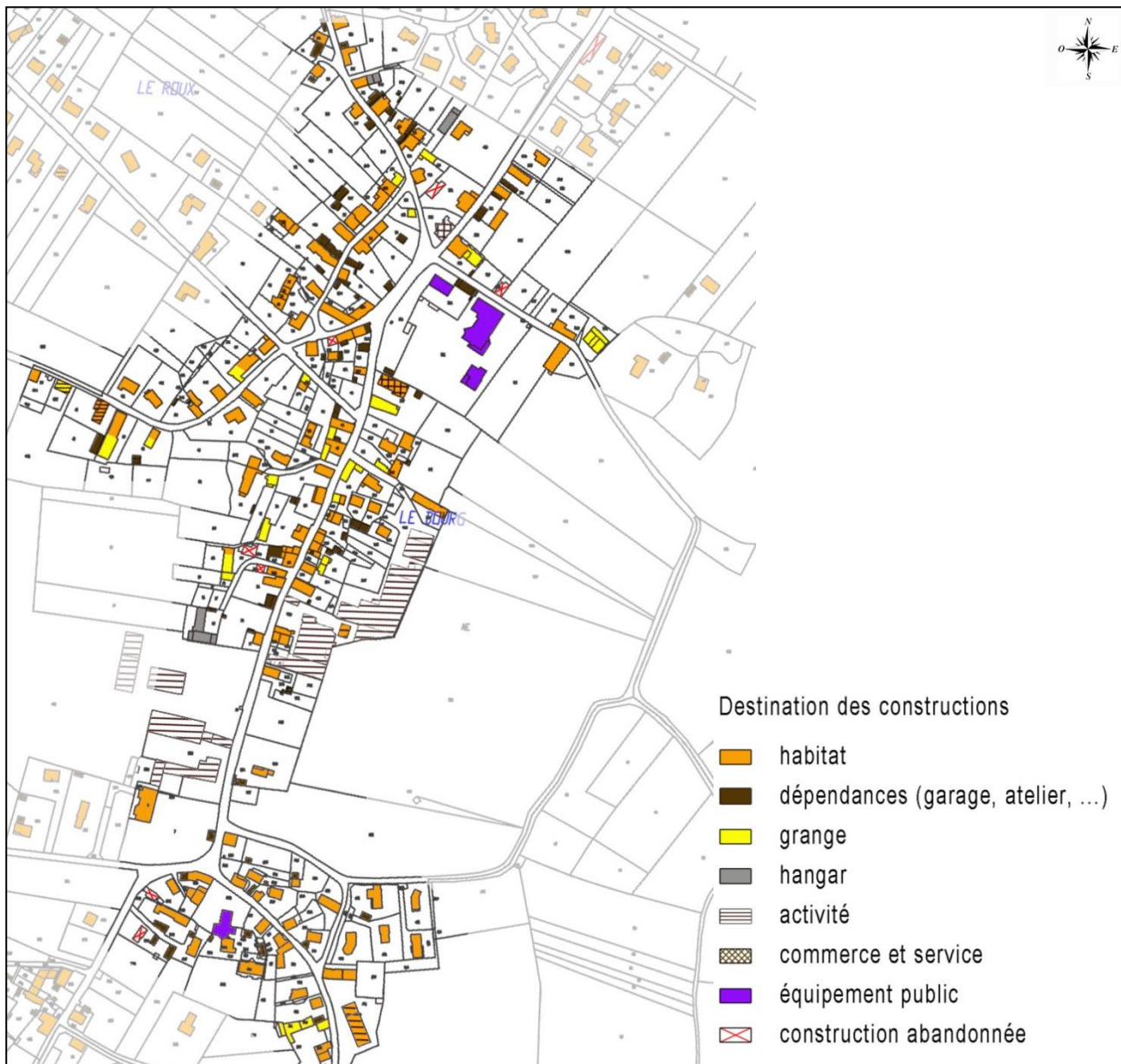
Globalement l’ensemble des rues sont perpendiculaires au sens de la pente.

Ce système maillé est complété par des voies de dessertes internes privées ou publiques qui permettent soit d’accéder à une parcelle, soit à des cours intérieures avec plusieurs habitations. Un chemin, en partie privé, entre la rue du Clos Berchet et la rue de la Croix Rousse complète le réseau.



Chemin rural entre la Rue du Clos berchet et la rue de la Plaine du Roux

Fonctionnement urbain et densité



Le centre de Saint-Victor de Morestel présente une morphologie urbaine plutôt homogène, organisée autour de voiries principales ou secondaires, complétée par des accès privés.

Les plans laissent apparaître une forte densité bâtie où la limite privée / publique est identifiée par des murs de clôture ou une des façades de la construction.

Cette densité est assurée par la mixité des types des bâtiments. Aussi, la vocation habitat seule n'assure pas la densité perçue. Associée aux granges et diverses dépendances, l'emprise sur la parcelle devient importante.

La topographie associée à des parcelles non bâties ouvre des perspectives sur le paysage, découvrant l'espace agricole.

Au cœur de ce tissu dense, on trouve 2 respirations au travers des espaces publics :

- La place de la mairie, conjuguée à l'espace ouvert devant les équipements. Cependant, la respiration devant la mairie est limitée de par sa fonction de stationnement,
- La place de l'église, qui est davantage traduit comme un élargissement de la voie que comme une véritable place : la limite entre la voirie et le parvis de l'église n'existe pas, la voie s'étend jusqu'aux marches de l'église.



Une forte emprise sur la parcelle

D'un point de vue bâti, la morphologie du bâti est globalement conservée à l'exception des lotissements dans le quartier de l'église, qui par leur implantation, ne s'inscrivent pas en continuité de l'existant. Le collectif, derrière l'église s'intègre dans la silhouette du quartier en termes de forme et de densité.



Collectif, quartier de l'église



Lotissement, quartier de l'église

Le fonctionnement du centre bourg est complété par la présence d'activités industrielles, agricoles et artisanales / services.

Les activités industrielles et agricoles possèdent des bâtiments spécifiques à leur activité. Les activités artisanales ou de service s'intègrent soit à la maison d'habitation soit en rez-de-chaussée des constructions.



Coiffeur en rez-de-chaussée

Typologie du bâti



La typologie est assez homogène sur le bourg. On trouve :

- Des maisons anciennes à vocation d'habitation, dont quelques-unes sont abandonnées ou en cours de restauration.
- Des « formes intermédiaires » : il s'agit d'anciennes bâtisses divisées en plusieurs logements.



Impasse des tisserands



Impasse Ancienne Poste

- Des constructions récentes en individuel « libre »,
- De nombreuses granges, principalement en pisé, qui servent pour le stockage de matériel, d'entrepôt, ...



Rue des Bresses



Rue du Clos berchet

- Des locaux d'activités et de commerces, dont la plus forte représentation est l'usine de tissage.
- Des équipements publics autour de la Mairie.

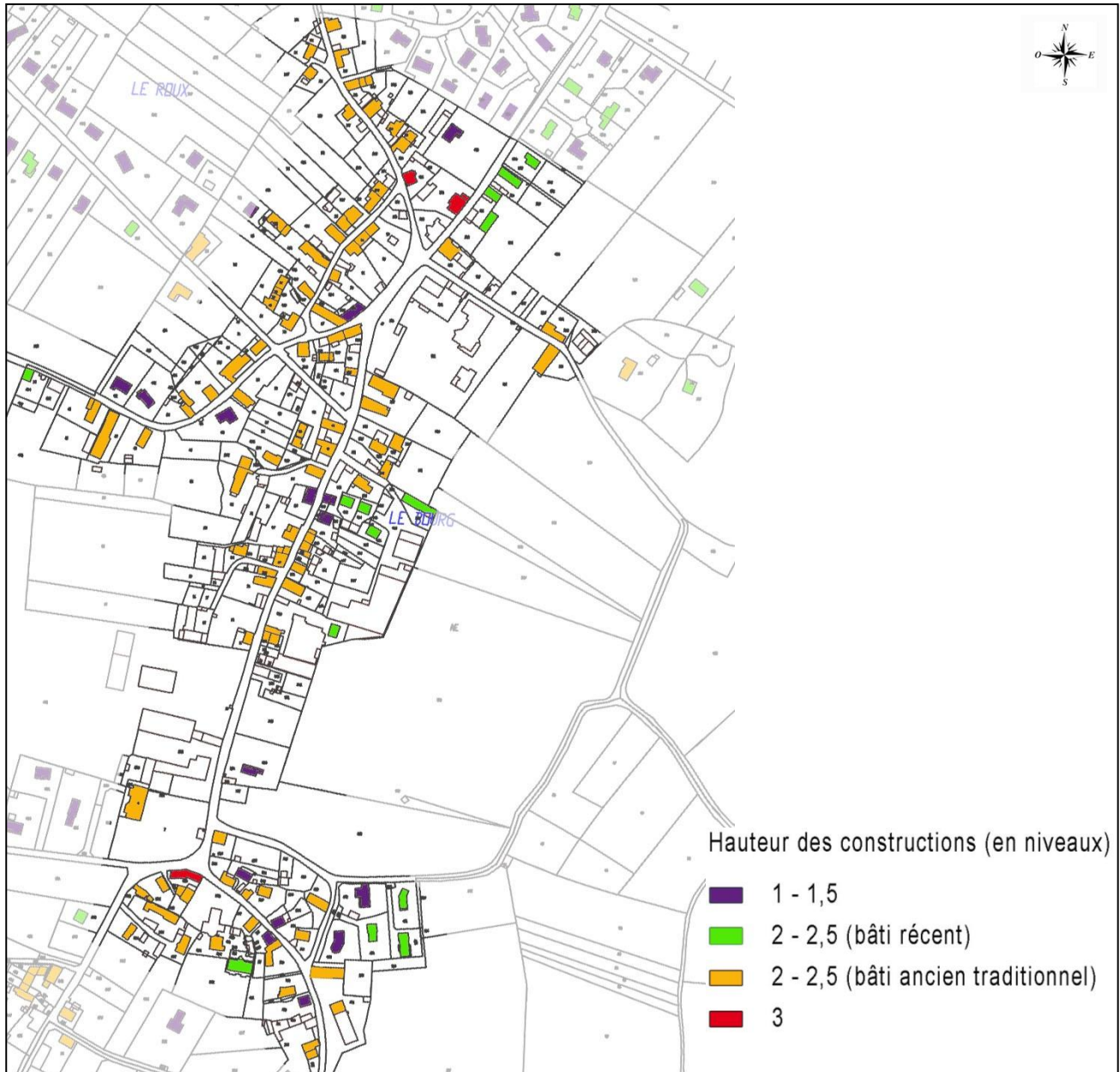


Usine de tissage



Equipement public

Hauteur du bâti



Les hauteurs de bâti présentent une homogénéité globale. Le bâti ancien présente des hauteurs supérieures aux constructions plus récentes car :

- Les hauteurs sous plafonds sont plus importantes,
- La hauteur et la pente des toits sont beaucoup plus fortes.

Aussi, même si le nombre de niveau est équivalent entre bâti ancien et récent, la hauteur réelle est différente.



Au sein d'un même volume bâti, les décrochages de toiture et donc de hauteur ne sont pas rares. Dans ce cas, le nombre de niveau peut rester inchangé mais le dernier étage présente une hauteur plus importante.



Architecture

Elle se caractérise par :

- La simplicité des façades

Un certain nombre d'éléments communs apparaissent dans la composition des façades : la simplicité du plan-façade, il n'y a pas de forts reliefs, ni de « décrochés » importants, ni d'ouvrages compliqués, l'ensemble de la façade est globalement traité de manière uniforme et régulière, sans mélange de styles.

La couleur des murs varie entre le beige clair et beige foncé.

La majorité des baies est de proportion plus haute que large. Les volets sont de couleur sombre (marron).

La construction en **pisé** fait également partie du patrimoine bâti de la commune.



- Les toitures traditionnelles

Les toits sont majoritairement composés de quatre pans, éventuellement en demi-croupe. Ils sont couverts de tuiles écaillés de couleur sombre. Le toit présente généralement une prolongation de 0,5m environ avec un léger changement d'inclinaison. On trouve également quelques toits à mantelures (escalier de pierre sur le toit) qui sont dans ce cas à 2 pans.

Les toitures sont simples sans lucarnes.

Les toitures (forme, couleur) constituent une partie de l'identité du bourg.



Toiture écaillé, mur en pisé



Toiture en mantelure

SYNTHESE

Le centre bourg se compose de **deux entités bâties** avec les quartiers de la Mairie et de l'église, installées sur des espaces relativement plats ou à la topographie très douce.

Ces deux quartiers n'ont pas la même structuration :

- Le quartier de la mairie se structure à la partie de la RD (ou Grande Rue) avec une urbanisation de part et d'autre,
- Le quartier de l'Eglise est plus détaché de la RD même si une densité plus forte s'organise à proximité de cet axe. L'épaisseur du quartier se réalise principalement avec la Montée de l'église.

La densité bâtie libère peu de perspectives sur le grand paysage.

Les espaces verts publics sont peu nombreux et uniquement à la Mairie. Le végétal privatif apporte un léger complément paysager. La morphologie et la composition du centre bourg sont avant tout assurées par les constructions.

Dans ce contexte, il se pose la question de la **valeur patrimoniale** des plantations publiques existantes. Elles apportent un début de structuration de l'espace public. Présentes depuis de nombreuses décennies, la question de leur remplacement progressif se pose pour assurer cette présence végétale.

La **présence patrimoniale** est forte avec les nombreuses granges qui organisent l'espace bâti et apportent la densité perçue du centre bourg.

A suivre

- Quelle politique pour la préservation du patrimoine bâti et paysager ?
- Comment recréer des liens modes doux entre les deux quartiers ? Quels sont les aménagements possibles sur la route départementale ?

2-2- Plateau du Roux : extension du quartier de la Mairie

Forme urbaine



Construction en retrait de la voirie, Roux

Ce nouveau tissu urbain vient se greffer progressivement au tissu dense du quartier de la Mairie. Ce secteur se présente sous forme de trapèze et appuie son développement sur les axes RD16c, VC3 et VC4 et par le centre-bourg au Sud-est. La topographie du terrain est moins prononcée.

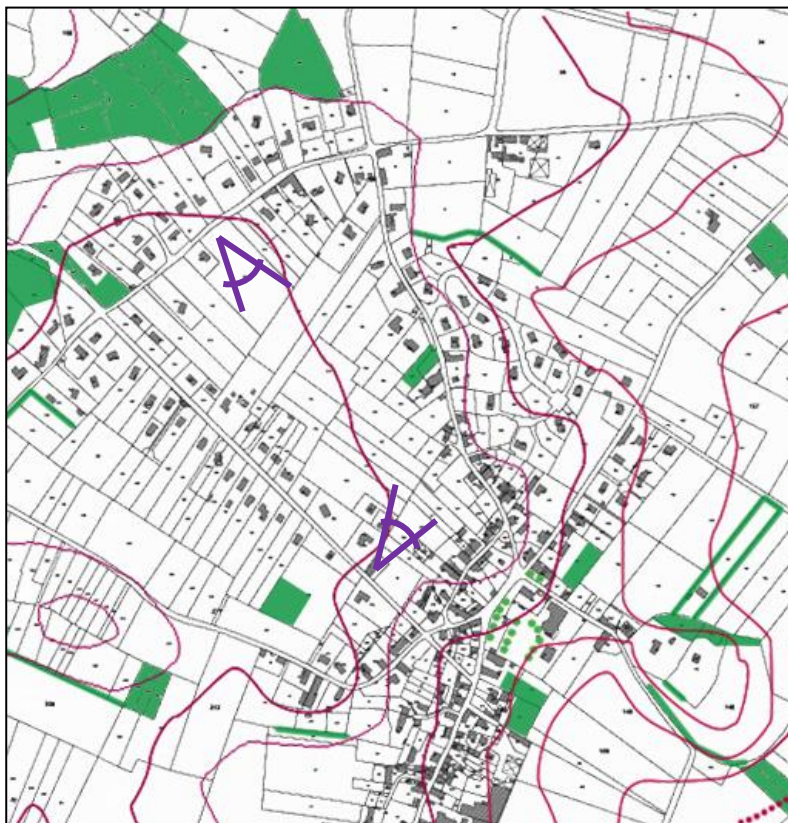
Actuellement on constate une urbanisation quasi complète des bords des axes formant cette zone. Toutefois, cette urbanisation ne s'est pas produite de façon linéaire en partant du centre-bourg vers la périphérie mais plutôt par des opérations ponctuelles. Les constructions se sont d'abord éparpillées le long de la voirie et puis les nouvelles maisons sont venues combler les espaces encore disponibles.

Les constructions ont une **faible emprise sur le sol** et sont placées au milieu de la parcelle, en retrait par rapport à la voirie.

Situation et structure paysagère



Le plateau du Roux se présente en tant qu'une vaste surface relativement plane. Il s'agit d'un véritable îlot d'urbanisation grignotée sur les terres agricoles. Ce secteur n'affiche pas de traitement spécifique des espaces communs.



Le secteur présente un aspect relativement plat. Le paysage est réalisé par le privé au travers des haies, des plantations sur les parcelles.

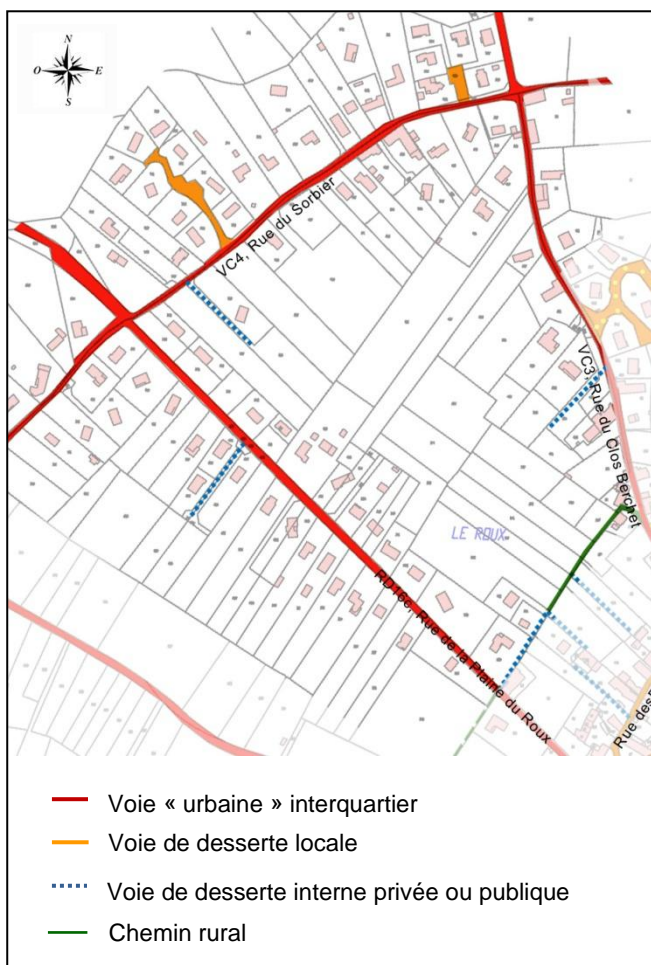
Un point spécifique est à noter avec un parcellaire en lanière au Sud de la rue de la Plaine du Roux.

Produit de successions familiales, il présente la problématique de l'éventuelle urbanisation en « double rideaux ». En effet, on trouve déjà quelques maisons qui viennent se positionner derrière la première ligne de constructions existantes. Cette configuration conduit :

- A la multiplication des accès individuels sur la rue,
- A la création de servitude de passage.

L'avenir de ces fonds de parcelles est posé.

La hiérarchie du réseau



Trois rues structurent ce secteur :

- La rue du Clos Berchet à l'est : son gabarit s'inscrit dans la continuité des voies du centre ancien. Elle supporte d'ailleurs quelques constructions anciennes autour desquelles des pavillons se sont insérés. Elle est quasiment construite sur toute sa longueur de part et d'autre. Seul un accès à la partie centrale est préservé dans sa partie Ouest. Le lotissement des Champagnes au Nord se raccorde sur cette voie.



- La rue du Sorbier au nord, supporte presque exclusivement des constructions de type pavillonnaire. Seul un bâtiment ancien est à noter. Sur sa partie nord, l'urbanisation sous forme de lotissement ou de double-rideau crée une épaisseur du tissu urbain. Ce fonctionnement conduit à un traitement de la rue composé par des clôtures associées ou non à des haies, d'accès reportant en second plan les constructions.

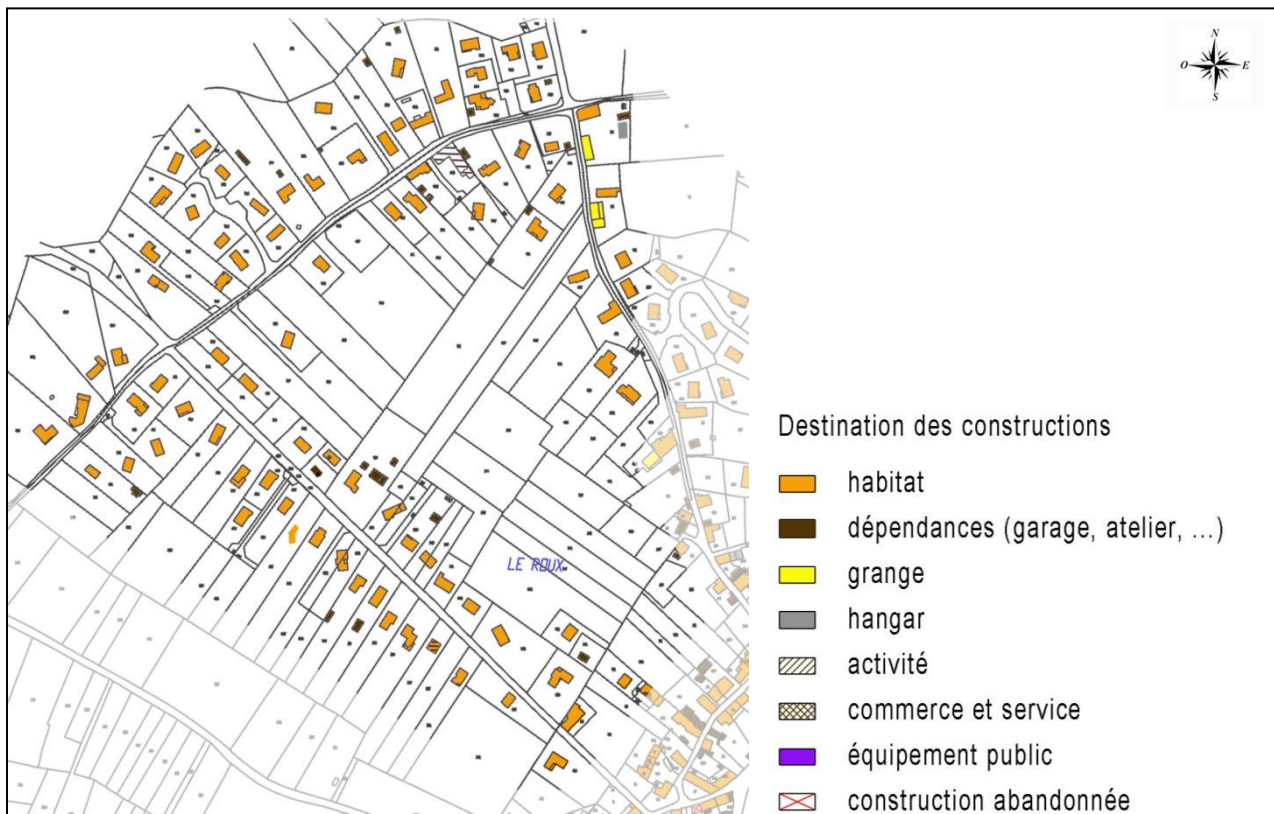


- La rue de la Plaine du Roux ou RD16c à l'ouest, constitue un lien important entre le centre bourg et la zone d'activités à l'Ouest puis vers Morestel. Elle supporte sur sa partie est, une ligne d'urbanisation. Sur sa partie ouest, un nouveau découpage se met en place sur un parcellaire en lanière : un deuxième front a débuté. De par son statut de route départementale, et de lien entre Morestel, la zone d'activités, le centre, cet axe connaît aussi un trafic poids-lourds. Or le gabarit de la voie et notamment le carrefour avec la Grande Rue n'est pas aménagé pour une circulation sécurisée de ces véhicules.



A noter, qu'aucun de ces axes ne présente d'aménagement modes doux.

Fonctionnement urbain et densité



Plutôt verdoyant grâce au paysage privé et peu dense, ce secteur matérialise une transition rapide entre le centre bourg et la végétation qui l’entoure.

A l’exception de quelques alignements liés à la présence de bâti ancien, cette entité est peu structurée. La mixité fonctionnelle est réduite avec deux entreprises artisanales existantes intégrées à l’habitation, au lieu de vie de l’entrepreneur. Ce secteur n’en reste pas moins monofonctionnel.

La topographie favorable à laquelle s’ajoute l’absence d’organisation globale a conduit :

- à fermer des perspectives,
- à réduire les espaces d’aération,
- à des problématiques d’accès à l’espace central non urbanisé.

Typologie du bâti



La typologie est homogène voire monofonctionnelle avec quasi exclusivement des pavillons. Il est à noter :

- sur la rue du Clos Berchet, la présence de 2 granges et d’un four traditionnel,
- sur la rue du Sorbier, deux bâtisses anciennes
- sur la rue de la Plaine du Roux, uniquement des constructions pavillonnaires.

Quelques activités artisanales existent associées à l’espace d’habitat.



Grange-rue du clos Berchet



Four-rue du clos Berchet

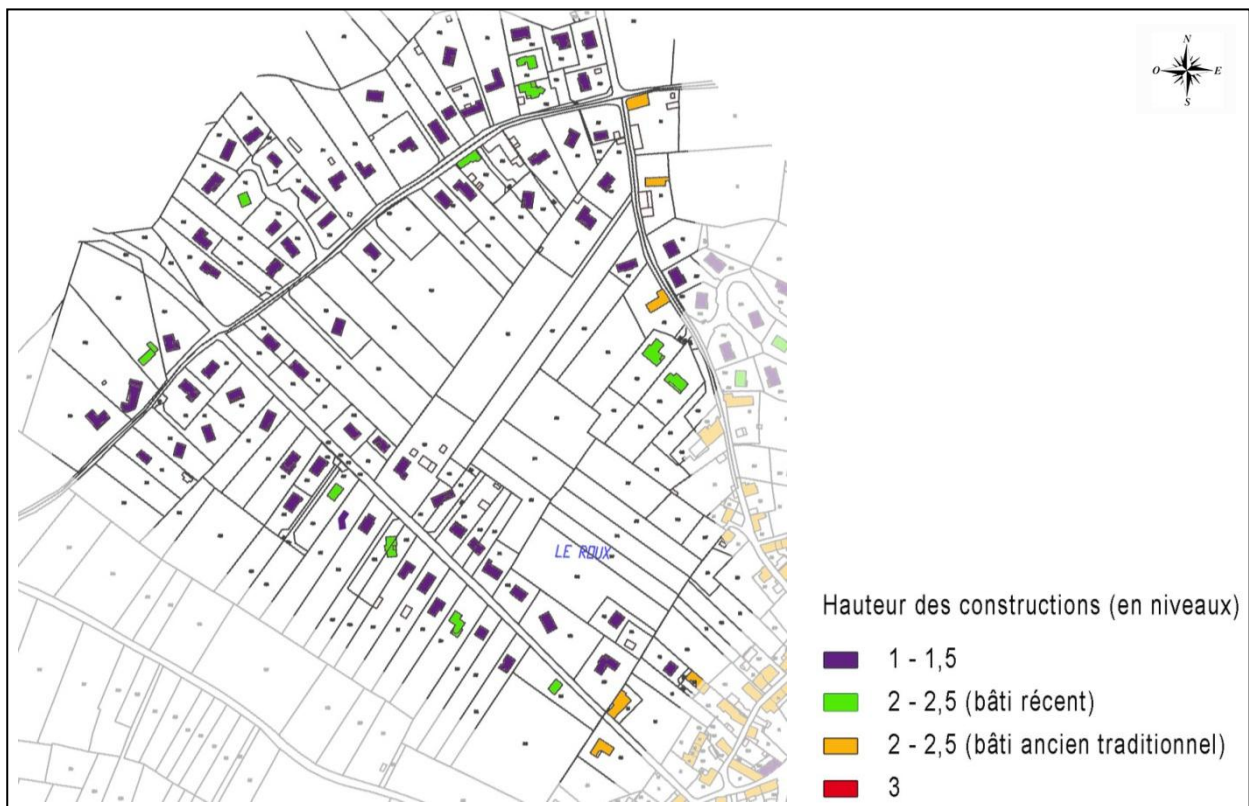


Pavillon-rue du sorbier



Vue aérienne géoportail-lotissement du Clos berchet-rue du sorbier

Hauteur du bâti



A l'exception de quelques constructions anciennes sur la Rue du Clos Berchet, l'ensemble de la Plaine du Roux se compose d'un niveau avec parfois un niveau semi-enterré (1,5).

Ce secteur est donc homogène en termes de hauteur, mais aussi en rupture avec les hauteurs supérieures de centre bourg.

Architecture

▪ La simplicité des façades

De la même façon que dans le centre-bourg, les façades sont globalement simples du point de vue de l'organisation des façades et du traitement des entrées (pas de colonnes, de décors superflus). La couleur du revêtement varie entre le beige clair et jaune clair.



- La simplicité des toitures

Les toits sont composés de deux ou 4 pans. Ils sont couverts de tuiles mécaniques de couleur rouge-marron. Les toitures sont plutôt simples sans lucarnes.

Quelques constructions mettent en œuvre des décrochés de toitures



- Cohérence du secteur

L'ensemble des constructions du secteur respectent le même style architectural mais il existe une rupture majeure avec le centre-bourg en termes de densité du bâti et du traitement esthétique. Les constructions s'inscrivant dans la tradition et conservant des lignes directrices fortes sont rares. En outre, il n'existe pas de projet commun pour cet espace. Le développement par de l'individuel libre a donné lieu à une certaine incohérence de l'organisation du bâti à l'échelle du secteur.

Au-delà des couleurs des constructions qui sont globalement dans les mêmes teintes, il se pose la question de la couleur et de la nature des clôtures et donc de l'intégration de ces constructions dans le paysage en général.



Hétérogénéité des clôtures, plateau du Roux

SYNTHESE

Ce quartier est organisé autour de 3 voies sans présenter de structuration particulière. Les aménagements sont limités : pas de cheminements modes doux, pas d'espaces verts publics, ...

Le végétal privatif est l'élément principal de paysage pour le quartier. Les jardins, les haies confèrent une ambiance plutôt verdoyante.

L'enjeu patrimonial est moindre que dans le centre bourg mais la présence de granges, d'un four traditionnel, ponctuent les rues et créent le lien avec le centre.

A suivre

- Un enjeu fort avec l'espace central non bâti, à l'échelle de tout le quartier pour créer des liaisons piétonnes, organiser l'espace public, ... : imaginer de nouveaux déplacements.
- Définir une limite claire à l'urbanisation vis à vis de l'espace naturel et agricole environnant : quelle évolution des « dents creuses » au sein du bâti.

2-3- Extension du quartier de l'Eglise

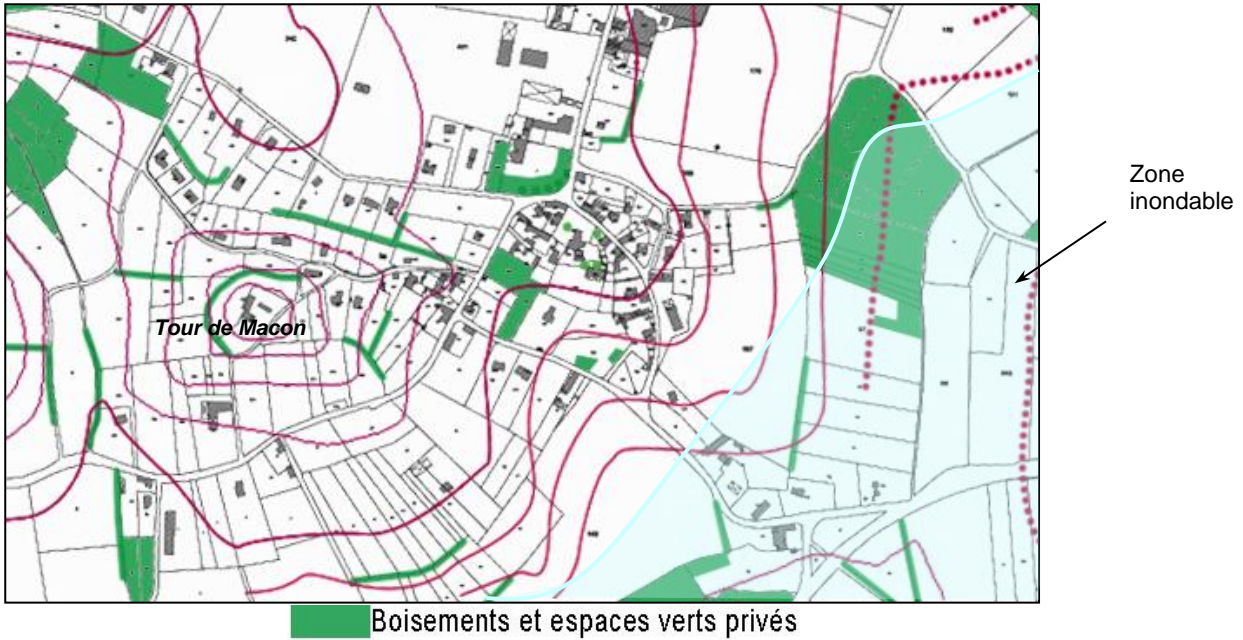
Forme urbaine



Il s'agit d'une zone qui se développe à l'Ouest et au Sud de l'Eglise. Ce secteur est organisé par les voies communales rue du Bugon, rue de la Préfecture et rue du Moulin.

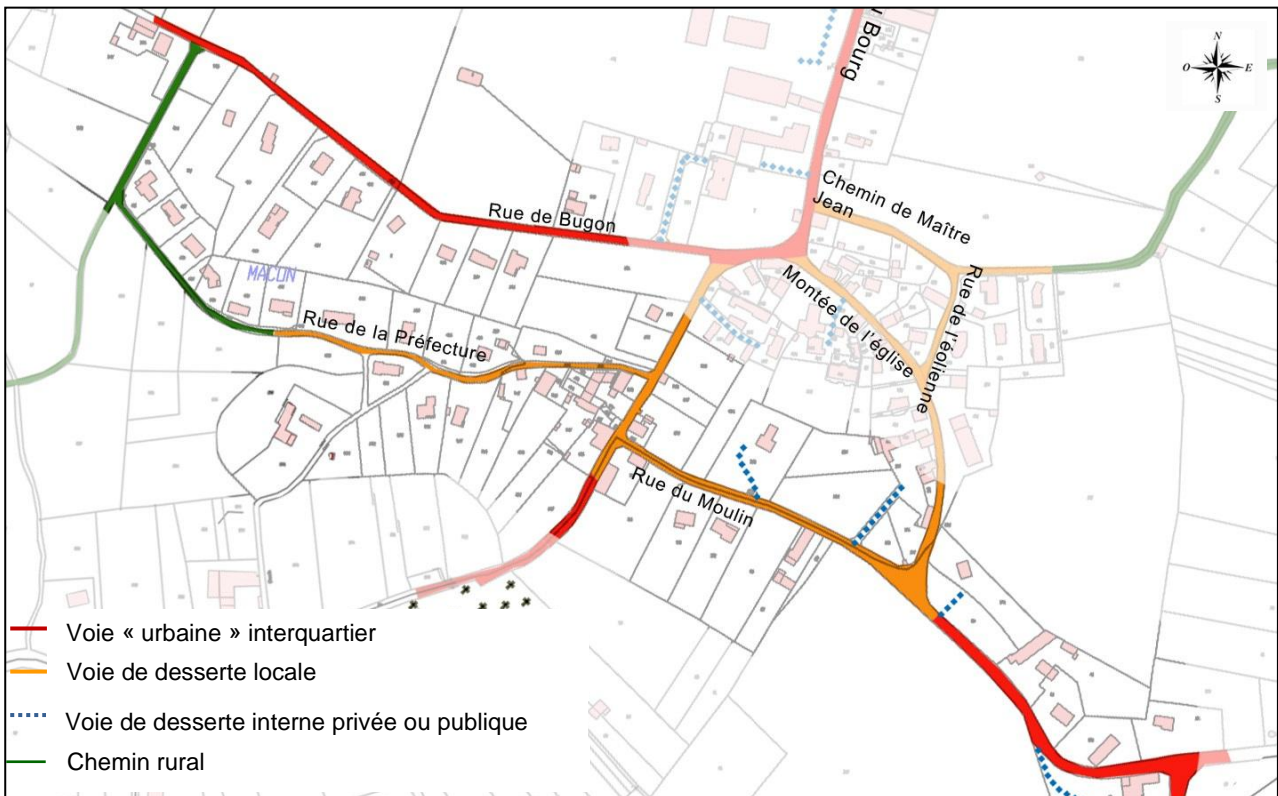
La lecture de la forme urbaine de ce secteur s'avère difficile en raison d'une topographie plus prononcée mais aussi d'une implantation très disparate des constructions sur les parcelles. En outre, ce secteur est composé à la fois de bâtisses anciennes denses et d'habitat pavillonnaire récent, interrompu parfois par des grandes parcelles libres. Enfin, l'urbanisation s'est souvent faite d'un seul côté de la voirie (contrairement au secteur d'extension de la mairie) ce qui n'en fait pas un axe traversant et structurant mais plutôt un axe délimitant.

Situation et structure paysagère



Localisé au sud du bourg, ce quartier marque la limite sud de l'urbanisation. Le développement notamment à l'Ouest est « conditionné » par la topographie et la butte de la tour de Macon. Sur la partie est, la topographie est plus marquée et l'urbanisation plus diffuse. La structure paysagère est assurée par le paysage privé et par les perspectives sur le grand paysage. La partie sud-ouest du secteur est concernée par le risque d'inondation selon le zonage établi dans Plan de Prévention des Risques d'Inondation approuvé en 1993.

Hiérarchie du réseau



Ce secteur s'organise sur une logique Est-Ouest au travers des rues de Bugon, de la préfecture et du Moulin avec une organisation préférentielle du bâti sur un côté de la voie. Les voies permettent de desservir ensuite l'espace agricole et naturel, les constructions isolées et les écarts.

L'urbanisation asymétrique a des origines différentes selon les voies :

- La rue du Bugon : ce secteur relativement plat n'est pas urbanisé côté Nord. Les parcelles à vocation agricole, font partie de la propriété du château. La rue est délimitée par un muret en pierre. Ce muret est ponctué d'un ancien pigeonnier.

L'absence de construction ouvre une large perspective sur l'espace agricole. L'urbanisation du Roux est également perçue en arrière-plan.



Rue du Bugon

Rue du Bugon-ouverture vers l'espace agricole



- La rue de la préfecture : la préservation de l'espace agricole et naturel sur sa partie Sud est due à une topographie plus contraignante et une végétation plus présente sous forme de haies.



Tour de Macon



Rue de la préfecture (lotissement du joli coin)

Une partie de la rue n'est pas aménagée (à hauteur du lotissement du Joli Coin), ce qui permet de conserver un caractère « naturel » au secteur.

Le lotissement construit récemment étire l'urbanisation le long de la voie. Il crée un « ilot central » bâti (entre les rues de la préfecture et du Bugon) composant un nouvel ensemble et marquant la fin de l'urbanisation.

- La rue du Moulin permet de boucler le quartier de l'église. Elle supporte une urbanisation peu dense et discontinue qui s'étire jusqu'à l'ancien moulin.
 Dans sa partie Ouest, l'urbanisation côté Sud est due à deux constructions récentes qui viennent modifiées la limite du secteur bâti.
 Dans sa partie Est, l'urbanisation se limite au côté Nord, à l'exception du moulin au croisement de la rue de Moulin et de la RD33A.



Rue du Moulin

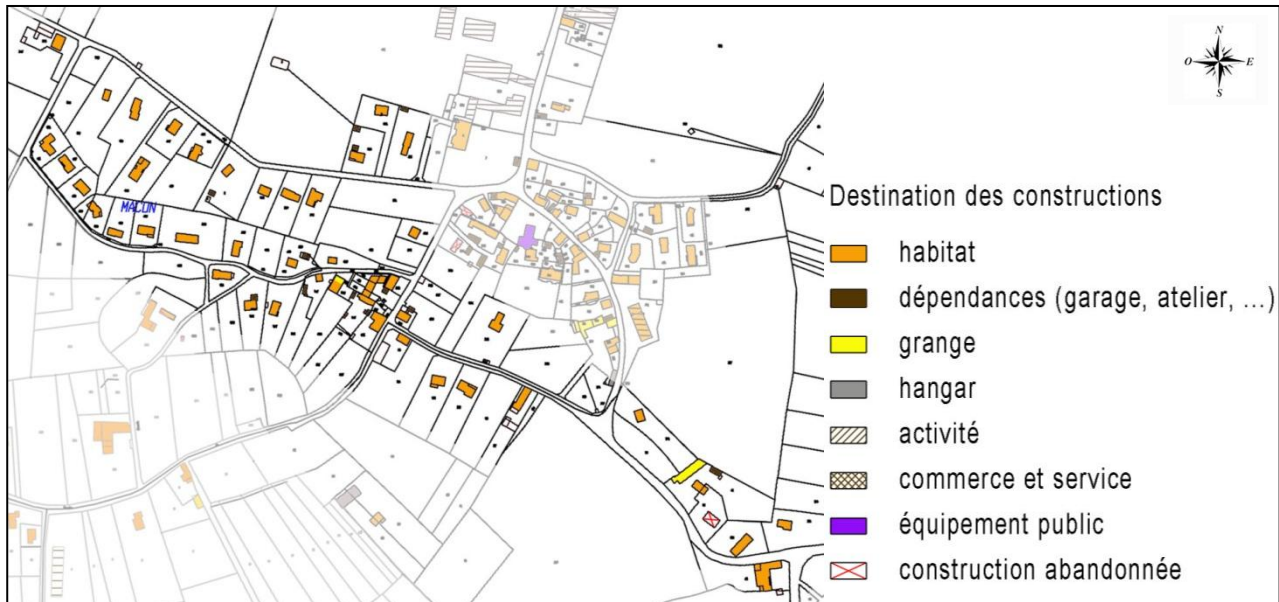


Rue du Moulin-le Moulin

D'un point de vue global, l'urbanisation s'est diffusée le long de ces voies au détriment de l'espace agricole et naturel, rendant la perception du quartier « comme un ensemble » plus complexe.

Au croisement de la rue de la Préfecture / Grande Rue, une poche de bâti ancien compose une petite entité à part avec une densité plus forte et une autre structuration de l'espace.

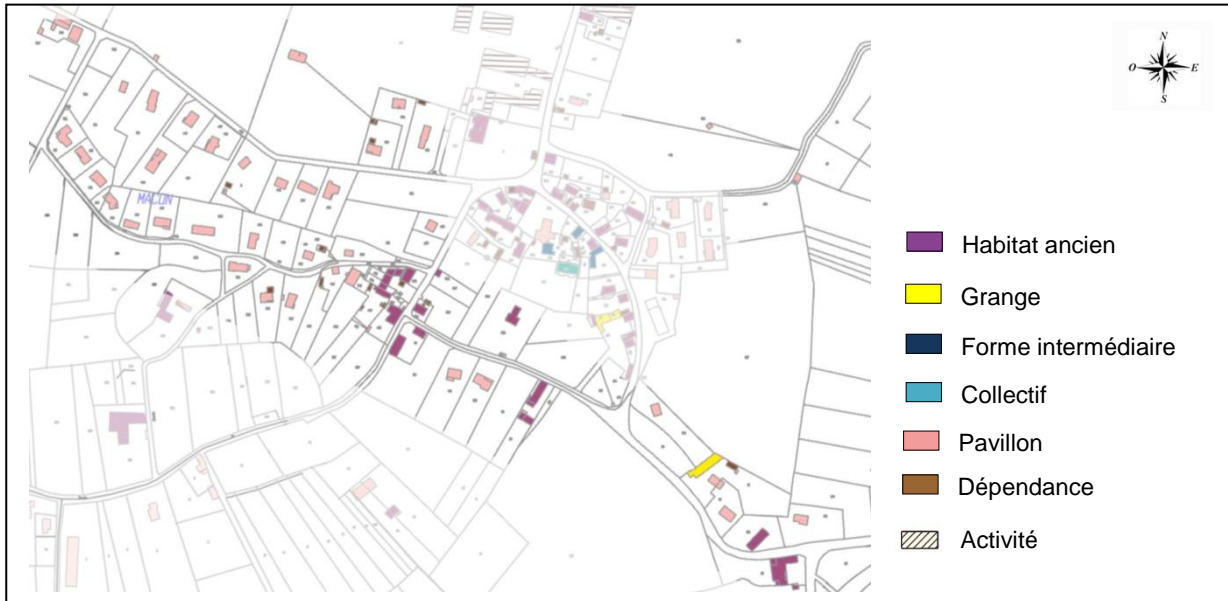
Fonctionnement urbain



Secteur monofonctionnel à vocation d'habitat, la densité de ce secteur est très faible.

Composé uniquement de pavillons, il ne présente pas de structuration spécifique de l'espace. C'est plutôt la configuration et les activités de l'espace environnant qui ont limité son développement.

Typologie du bâti



Sur ce secteur, l'urbanisation diffuse mal maîtrisée est très lisible.

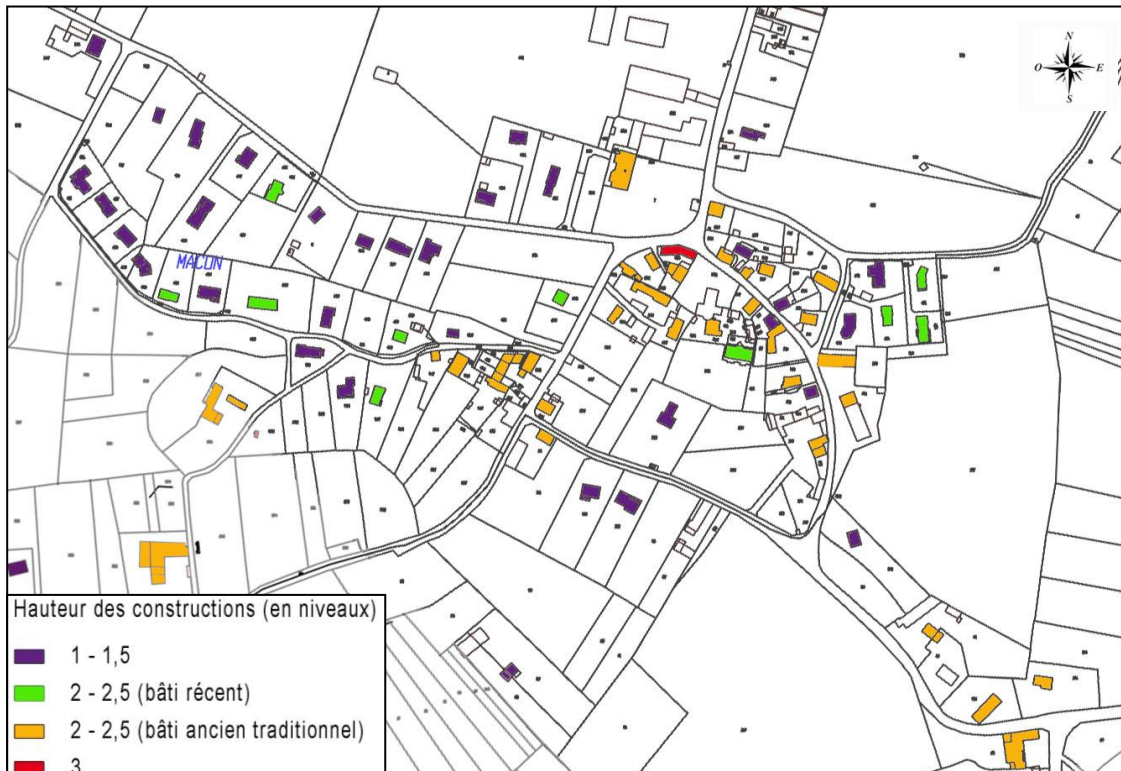
Ce secteur connaît deux types d'urbanisation :

- les constructions anciennes de qualité par leur architecture, historiquement « isolées » sur de grandes propriétés : l'ancien moulin, la tour de Macon, la propriété derrière l'église.
- Les constructions récentes qui créent de nouvelles formes urbaines.

Outre les éléments de bâti ancien, on constate une juxtaposition aléatoire de typologies allant du hangar au pavillon en passant par la maison de village identifiant une poche de densité.

La vocation agricole de ce secteur a disparu progressivement n'apparaissant plus que par « dents creuses » dans le tissu bâti.

Hauteur du bâti



Les hauteurs de bâti sont variables sur l'ensemble du secteur et délimitent des « sous-secteurs » en fonction de l'ancienneté des bâtiments. Les bâtiments plus hauts sont aussi les constructions les plus anciennes. Ce secteur s'étant développé dernièrement avec des pavillons, les hauteurs sont celles classiques des constructions récentes.

Architecture

Le secteur ayant connu un développement lent et non-linéaire, on trouve des disparités dans le bâti, un mélange de typologies du centre-bourg et de pavillonnaire.



Entrée de Saint-Victor de Morestel, vue vers le Nord

Plusieurs types d'architecture sont représentés :

- La maison dauphinoise traditionnelle à 4 pans, au toit pentu, en pierre et pisé,
- La grange traditionnelle en pisé,
- La construction de type pavillonnaire à 2 ou 4 pans, à la pente de toit moins marquée et représentant un volume bâti moindre.

Les caractéristiques de chaque typologie correspondent à celle présentée pour le centre bourg et la Plaine du roux.

SYNTHESE

Une structure paysagère assurée par le paysage agricole et naturel environnant. Les espaces verts publics sont inexistantes mais ne s'imposent pas dans ce secteur.

La perception d'une diffusion de l'habitat qui trouble la lecture de l'entrée de ville et qui rend flou la limite de l'urbanisation.

Ce secteur doit être composé avec le quartier de l'église en termes :

- de déplacement au regard des gabarits des voies et du trafic pouvant être généré,
- de silhouette urbaine pour préserver la qualité paysagère.

L'enjeu patrimonial se situe dans la vue ouverte vers le quartier de l'église, depuis le sud.

A suivre

- Limiter le développement sur ce secteur au regard des enjeux paysagers, patrimoniaux sur sa partie Ouest.
- Redéfinir une limite au sud-est en lien avec la densité du quartier de l'église.

2-4- Lotissement des Champagnes

Forme urbaine

Il forme un triangle bordé de deux côtés par la RD60 et la rue du Clos Berchet (VC3) au Nord de la Mairie.

Ce secteur est composé d'un seul lotissement comprenant environ 33 maisons. Il s'organise autour d'une voie interne créée pour la desserte des parcelles depuis la RD60 et la VC3.

L'implantation des constructions en milieu de la parcelle avec en sens de faitage aléatoire marque une rupture avec l'urbanisation du centre bourg ou du Plateau du Roux.



Situation et structure paysagère



Cette entité est un véritable îlot d'urbanisation gagné sur l'espace agricole.

Construit par un mode d'urbanisation « retourné sur lui-même », ce secteur n'affiche pas de traitement particulier des espaces communs à l'exception de l'aménagement piéton sous forme de trottoirs qui accompagne la voirie.

Localisé en limite Nord de l'urbanisation du bourg, ce quartier est marqué par une topographie assez prononcée qui le rend très présent depuis certains points de vue.

Cette visibilité implique qu'il participe à marquer l'entrée de ville Nord de Saint-Victor de Morestel.

Vue depuis le nord



Dans une perspective depuis le Nord, le lotissement s'intègre globalement dans la silhouette de bourg.

Dans le détail des aménagements et de la composition urbaine, il est en rupture avec son espace environnement.

Hiérarchie des voies



Les constructions s’organisent autour d’une infrastructure interne sur laquelle elles viennent chercher leur accès sans pour autant construire un espace public.

S’ajoutent un système de voirie en impasse au départ de la voie interne.

Les rues ont un gabarit relativement important d’environ 8 mètres composées d’une chaussée large et d’un trottoir réduit sur un seul côté de la voie.

Une liaison piétonne est mise en place depuis une des voies en impasse vers la rue du Clos Berchet. Elle permet d’éviter une circulation piétonne le long de la Grande Rue non aménagée.

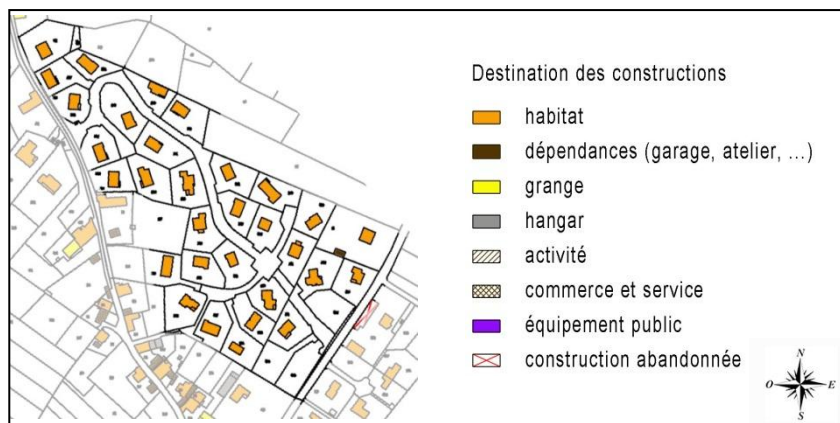


Une chaussée large pour un trottoir étroit



Un cheminement piéton préservé

Fonctionnement urbain et typologie



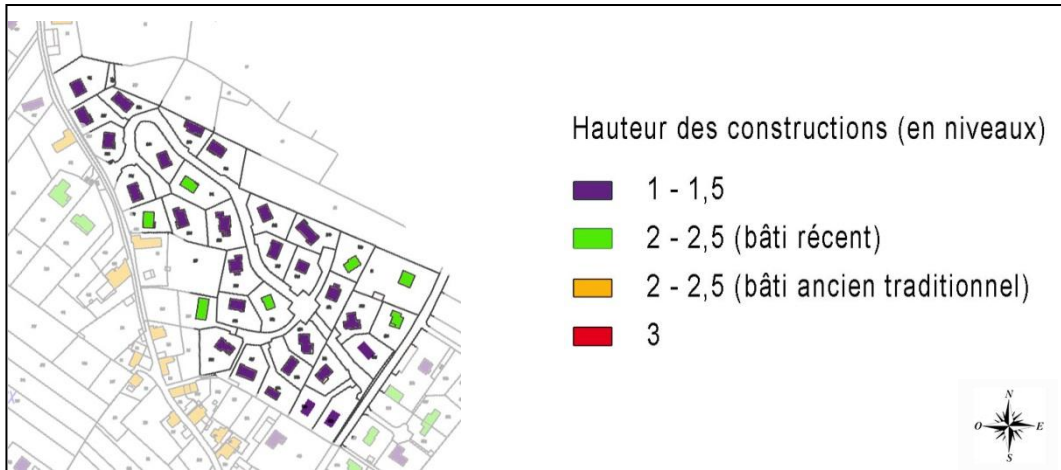
Ce secteur est monofonctionnel :

- D’un point de fonctionnement urbain : il est exclusivement à vocation d’habitat, dépourvu d’activités, d’équipements.
- D’un point de vue typologie : il est intégralement composé de pavillons individuels.

Le tissu est relativement lâche, sans cohérence globale.

Le lotissement étant récent, le paysage privé n’a pas encore eu le temps de s’installer, expliquant une impression minérale des lieux.

Hauteur du bâti



De même que la typologie, les hauteurs sont assez homogènes. Quelques constructions ressortent plus hautes que les autres.

Les hauteurs ne sont pas organisées en fonction des courbes de niveau mais des demandes particulières.

La topographie marquée associée à des implantations très variées sur la parcelle et des hauteurs sans lien avec l’environnement donnent à cette zone une impression de « désorganisation ».

Vue depuis le nord



Architecture

Les façades sont globalement simples même si on ne retrouve pas l’ordonnancement des ouvertures des façades traditionnelles. Les couleurs utilisés sont claires à l’exception de quelques constructions dont les couleurs s’intègrent moins bien à l’ensemble du lotissement.



Une variation de teinte et de hauteur

Les toitures sont de ton rouge-marron avec des ouvertures quasi inexistantes. Très peu de ces toitures permettent un aménagement des combles.

Les clôtures sont composées d'un grillage monté ou non sur un muret. Elles sont parfois doublées par une haie.

L'organisation sur la parcelle ne répondant à aucune logique structurante, la structuration de l'espace public est défini par les clôtures.

SYNTHESE

Une structure paysagère absente du lotissement. Celle-ci se développera à terme avec le paysage privé (jardins, clôtures).

Des espaces publics qui permettent des déplacements piétons sécurisés grâce à la réalisation de trottoirs et de liaisons piétonnes vers le centre.

A suivre

- S'interroger sur le traitement des franges de l'urbanisation pour ne pas avoir uniquement des fonds de parcelle comme limite habitat/agricole.
- Favoriser la prise en compte de la topographie dans les projets.

2-5- Gouvoux

Forme urbaine



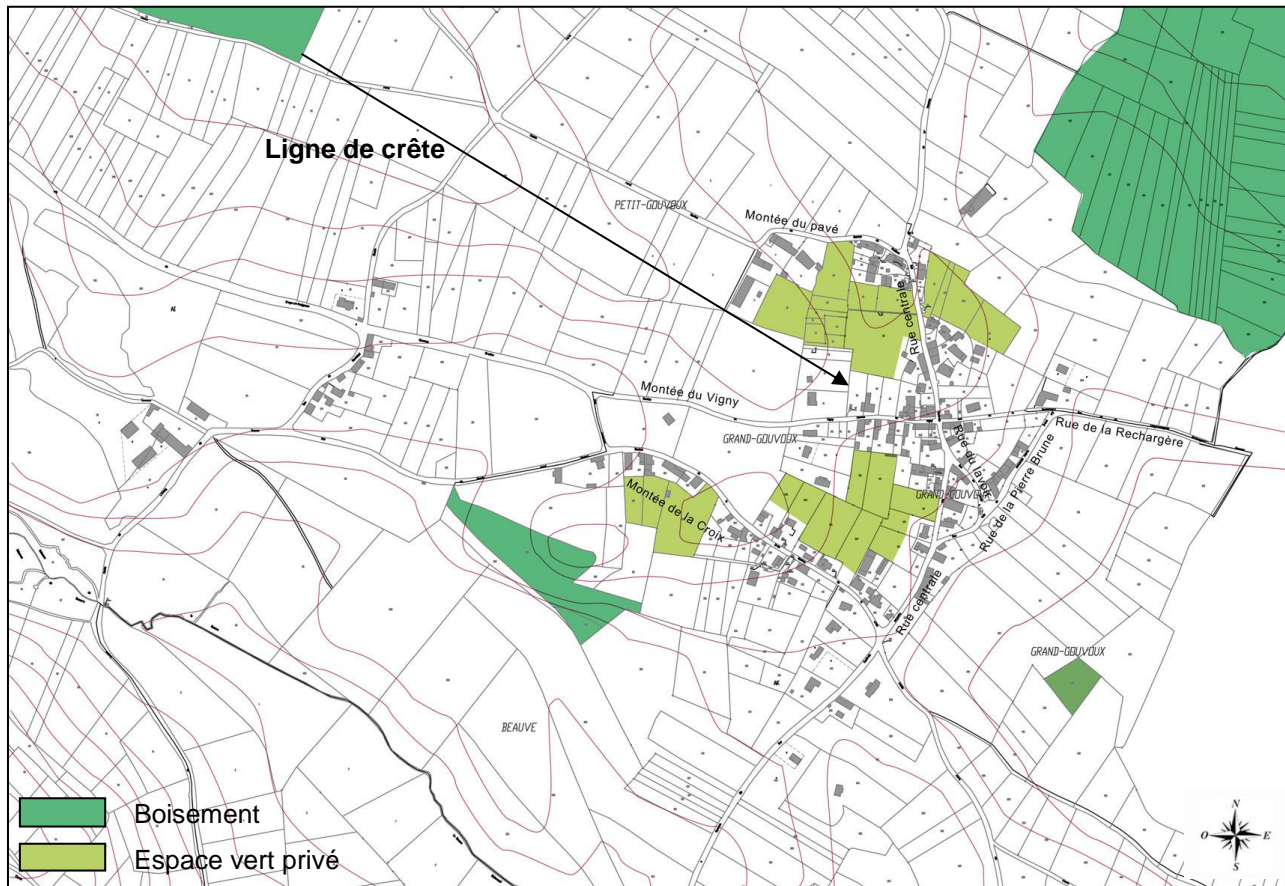
Source : géoportail

Ce hameau à caractère rural s'organise en croix, au croisement de deux rues de gabarit étroit qui donnent lieu à un habitat concentré. Il est caractérisé par une forte emprise des constructions sur les parcelles ainsi que par la taille réduite de ces dernières.

Situation et structure paysagère

C'est une unité détachée physiquement du reste du paysage urbanisé de Saint-Victor de Morestel. Ce hameau est situé nord-est de la commune, au croisement de la VC1 (rue centrale de Gouvoux) avec les VC2 (montée de Vigny) et VC8 (montée de la Croix).

Gouvoux vient se positionner dans le prolongement d'une ligne de crête, éloigné du risque d'inondation. Il offre une vue sur les paysages du département de l'Ain, notamment le massif de Bugey.



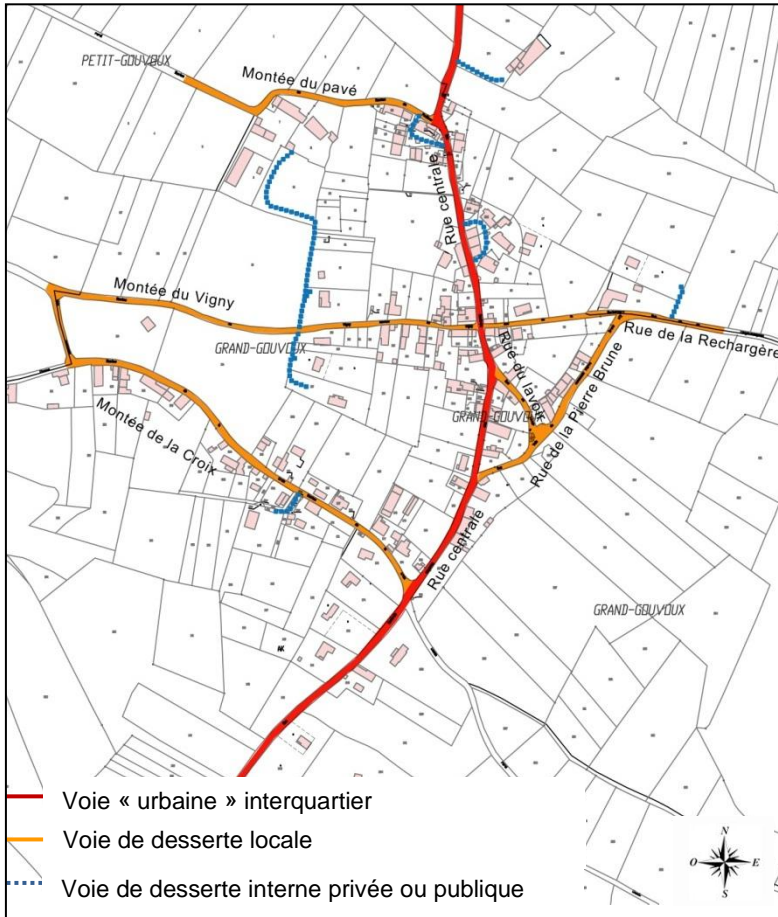
Le hameau présente de vastes espaces non bâtis mais aménagés en espace privatif (jardin, ...).

L'urbanisation du hameau est avant tout organisée le long des voies de communication.

La faible épaisseur bâtie de part et d'autre des voies est peu perçue de par l'emprise importante des constructions au sol.

La hiérarchie du réseau

La rue centrale a été l'axe supportant la première urbanisation. Ainsi, ce secteur s'organise principalement au croisement de la rue centrale avec la Montée de Vigny (Rue de la Rechargère) avec une densité bâtie plus importante.



S'y ajoutaient quelques constructions anciennes détachées de l'espace bâti principale comme la maison forte.

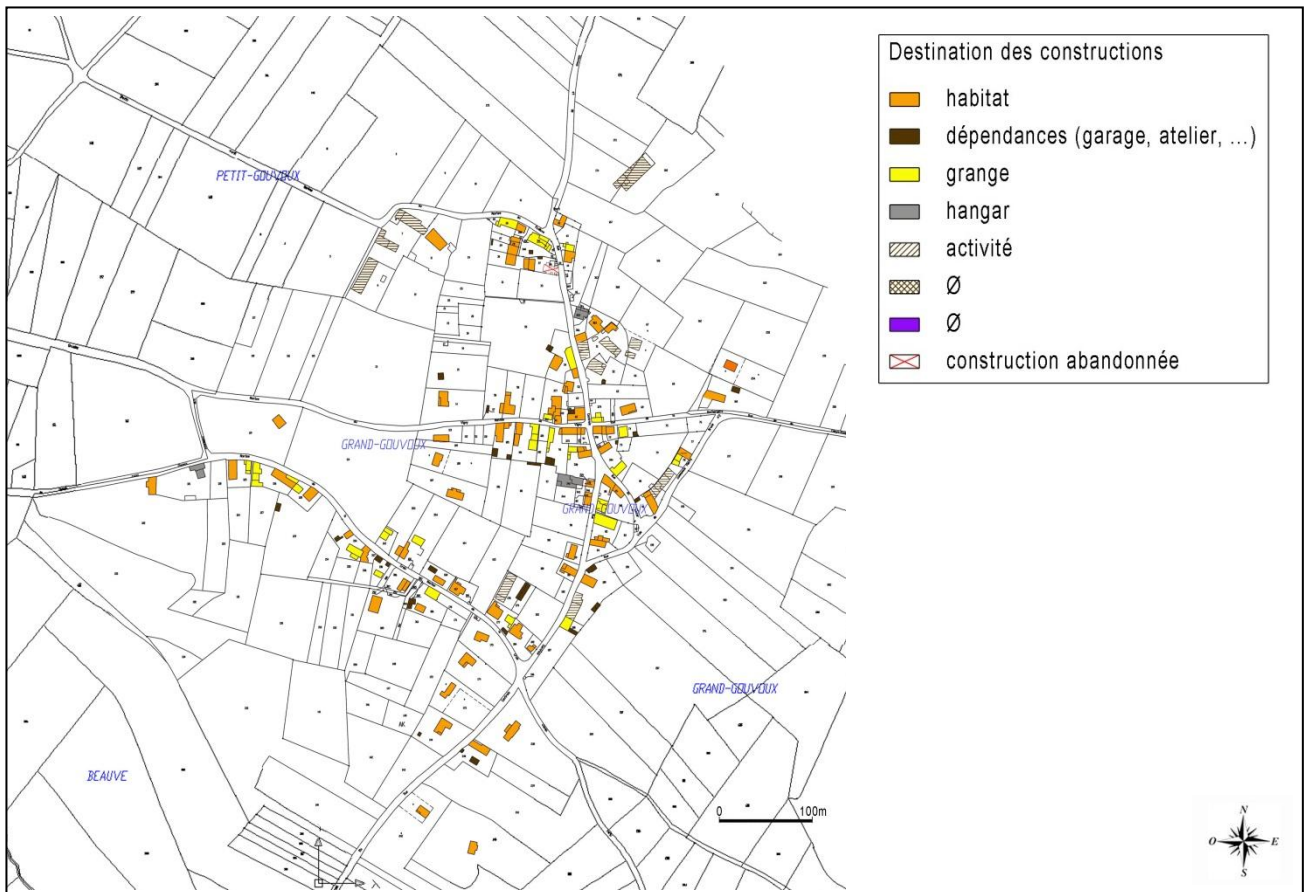
Puis les différentes voies ont connu une urbanisation progressive étirant le hameau principalement :

- vers l'Ouest, montée de la Croix,
- vers le Sud, le long de la rue centrale.

L'urbanisation le long des Montées de la Croix et de Vigny, libère un espace central à vocation de jardins lié aux propriétés. Il subsiste une vaste parcelle agricole marquant une limite au développement.

La densité bâtie et l'imbrication des parcelles rendent complexe la lecture des différents accès, auxquels s'ajoutent les accès liés aux activités agricoles très présentes sur le secteur.

Fonctionnement urbain



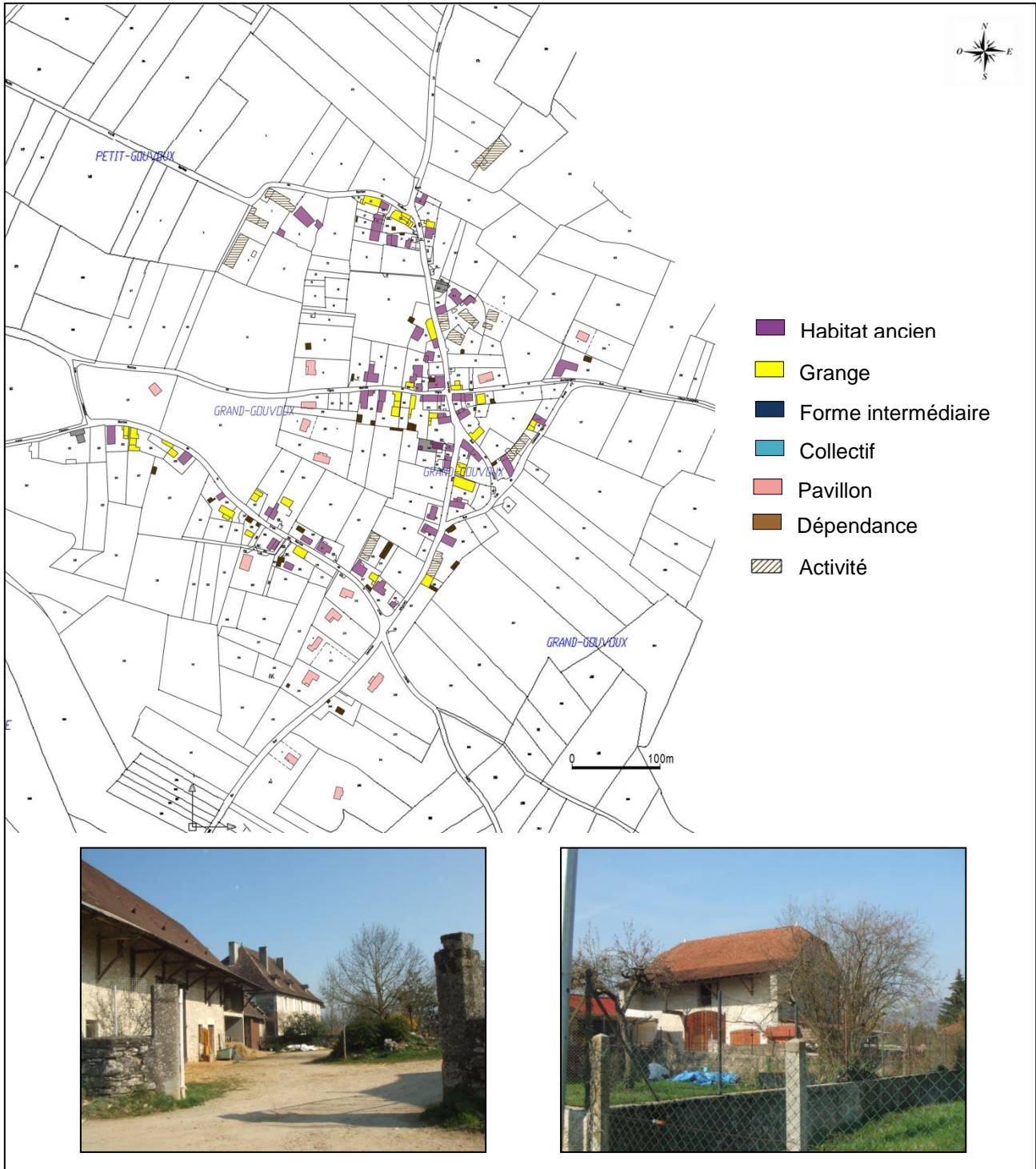
Ce secteur connaît trois types d'urbanisation :

- majoritairement des constructions anciennes par leur architecture,
- de nombreuses granges rappelant la vocation agricole de ce hameau,
- des constructions récentes reconnaissables par leur implantation différente.

Terres très accessibles pour l'agriculture, cette entité conserve une vocation agricole marquée avec la présence de plusieurs exploitations. Ces exploitations sont implantées soit au cœur de leur propriété et desservies par une cour intérieure ou un chemin soit en périphérie immédiate du hameau.

Ce secteur mêle deux principales fonctions : habitat et activité agricole.

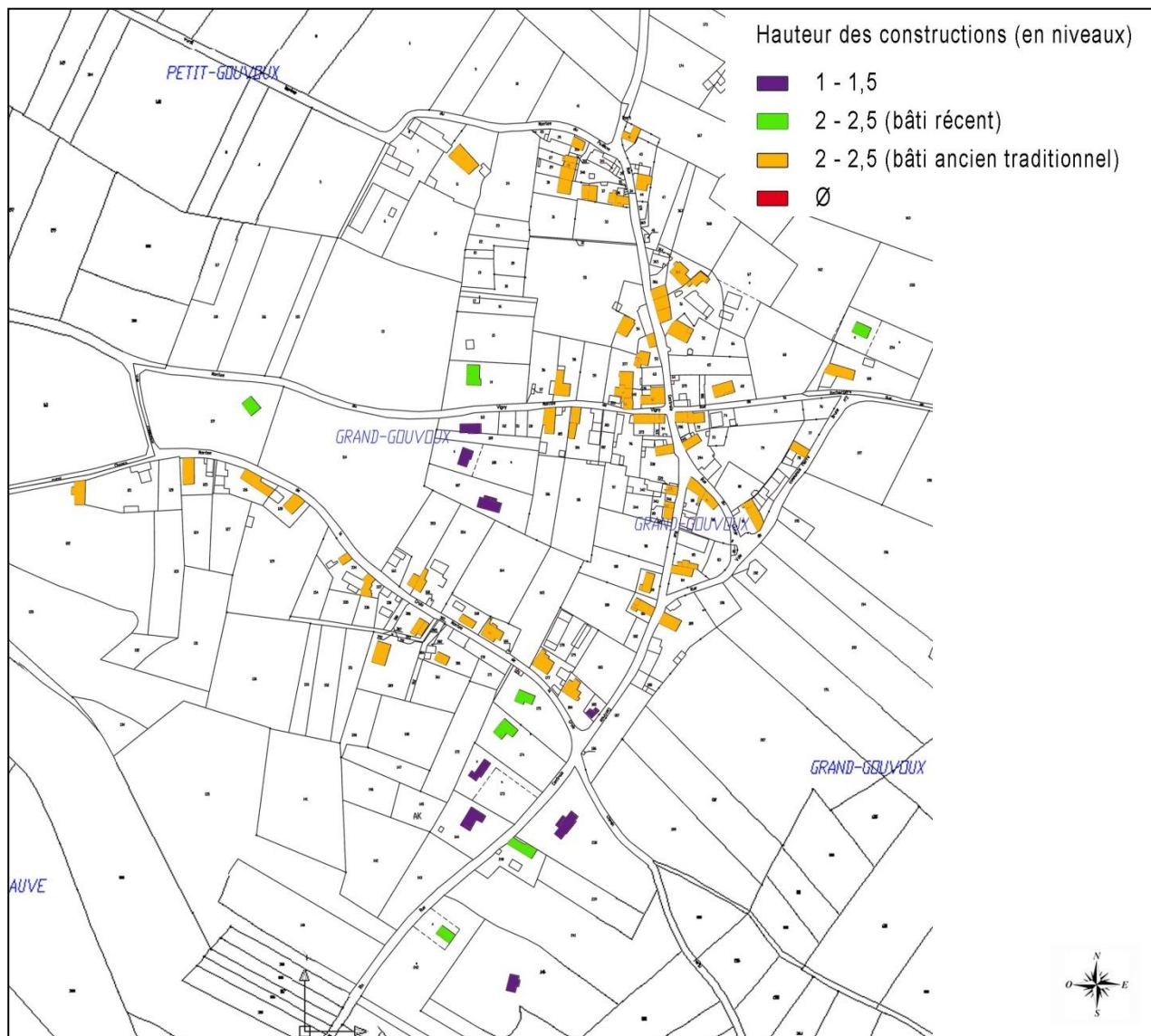
Typologie



La typologie est assez uniforme de par la forte présence du bâti ancien. Les constructions pavillonnaires, en marge de l'espace bâti, apportent une architecture plus « banalisée ».

La densité bâtie est très forte le long des voies, libérant des espaces privatifs à l'arrière. Cette densité est assurée par la présence agricole et les granges. Il ressort de ce hameau un caractère rural et agricole.

Hauteur du bâti à vocation d'habitat



Les hauteurs sont homogènes à l'exception des constructions les plus récentes, d'une hauteur moindre.

Architecture

Il s'agit essentiellement du bâti ancien, avec une forte présence de bâtiments agricoles (granges, exploitations).

Comme pour le centre ancien, l'architecture se caractérise par :

- une simplicité des façades
 - simplicité du plan-façade : il n'y a pas de forts reliefs, ni de « décrochés » importants, ni d'ouvrages compliqués,
 - l'ensemble de la façade est globalement traité de manière uniforme et régulière, sans mélange de styles.
 - La couleur des murs varie entre le beige clair et beige foncé.
 - La majorité des baies est de proportion plus haute que large.
 - Les volets sont de couleur sombre (marron).

- Les matériaux des façades

- Les constructions en pisé sont très présentes. Elles sont souvent associées avec un soubassement en pierre.

- Les toitures traditionnelles

- Les toits sont majoritairement composés de 2 ou 4 pans, éventuellement en demi-croupe. Quelques toits à mantelures sont également présents.
- Ils sont couverts de tuiles écailles de couleur sombre.
- Le toit présente généralement une prolongation de 0,5m environ avec un léger changement d'inclinaison.
- Les toitures sont simples sans lucarnes.
- Les toitures (forme, couleur) constituent une partie de l'identité du bourg.



SYNTHESE

La densité bâtie libère peu de perspectives sur le grand paysage et enserme les voies, au gabarit étroit. L'entité historique du hameau mixant fonction agricole et habitat au sein des mêmes bâtiments a été épargnée par les intrusions pavillonnaires qui se retrouvent « rejetées » en périphérie du hameau. Ce report provoque une modification des limites du hameau notamment au sud de celui-ci.

Il n'existe pas d'espaces verts publics. Le végétal privatif est peu perçu. La morphologie et la composition de Gouvoux sont avant tout assurées par les constructions.

La **présence patrimoniale** est forte avec les nombreuses granges qui organisent l'espace bâti et apportent la densité.

La maison forte participe également à la valeur patrimoniale des lieux.

A suivre

- Quelle limite donner au hameau et comment préserver son caractère rural ?
- Préserver l'activité agricole comme élément structurant de cette entité

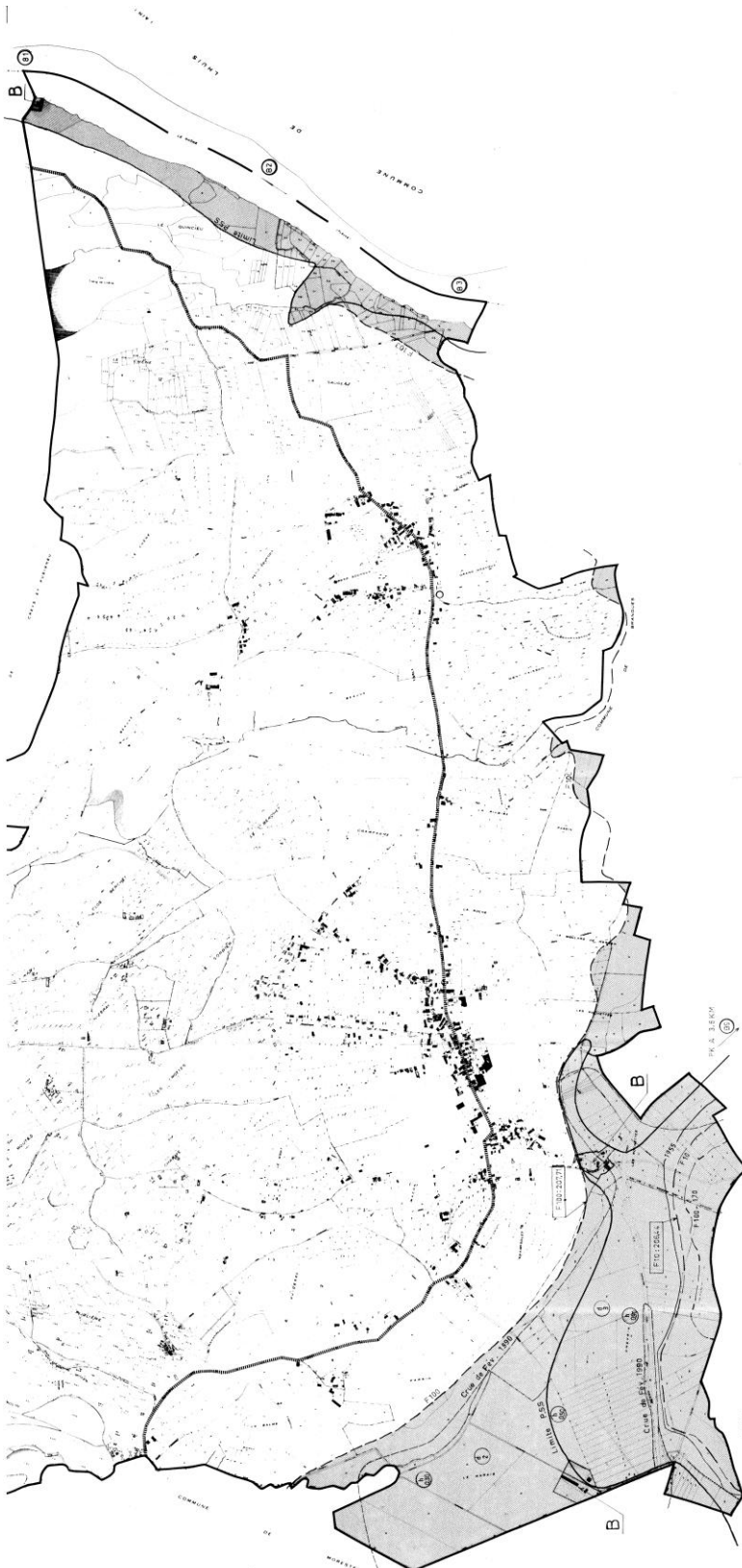
CHAPITRE 5 LES RISQUES ET POLLUTIONS

1- LES RISQUES

Source : PAC (06/072009), argiles.fr

1-1- Risque d'inondation

PERI valant PPRI



2

PREFECTURE DE L'ISERE
SERVICE de la NAVIGATION
RHONE - SAONE

PLAN D'EXPOSITION
AUX RISQUES NATURELS PREVISIBLES
INONDATIONS

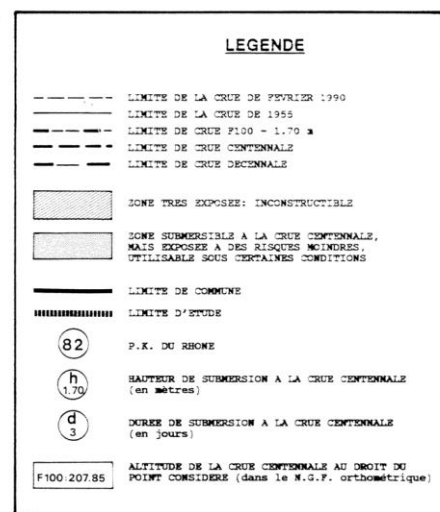
VALLEE DU RHONE
EN AMONT DE LYON
DEPARTEMENT DE L'ISERE

COMMUNE SAINT VICTOR DE MORESTEL

CARTE DE ZONAGE

ECHELLE 1/5000

LYON : FEVRIER 1993



Le plan d'exposition aux risques naturels prévisibles - PERI est annexé au PLU. Il vaut plan de prévention des risques naturels prévisibles inondation - PPRI.

La vallée du Rhône est irrégulièrement soumise aux débordements plus ou moins importants de ce cours d'eau et de certains affluents.

La commune de Saint-Victor de Morestel est située entre les aménagements du Rhône de Sault-Brenaz et de Brégnier-Cordon. Avant ces aménagements, compte tenu du faible relief d'une grande partie des terrains, la plaine était très largement submersible pour des débits du Rhône proches de la crue annuelle.

La mise en place d'un endiguement submersible de Pont d'Evieu au hameau de Tours a modifié les conditions de submersion. Cette protection est efficace pour une période de retour de 8 ans. Néanmoins, la submersion d'une partie du territoire communal peut se produire par débordement du Rhône.

La zone submersible de la commune représente une superficie de 200 ha environ.

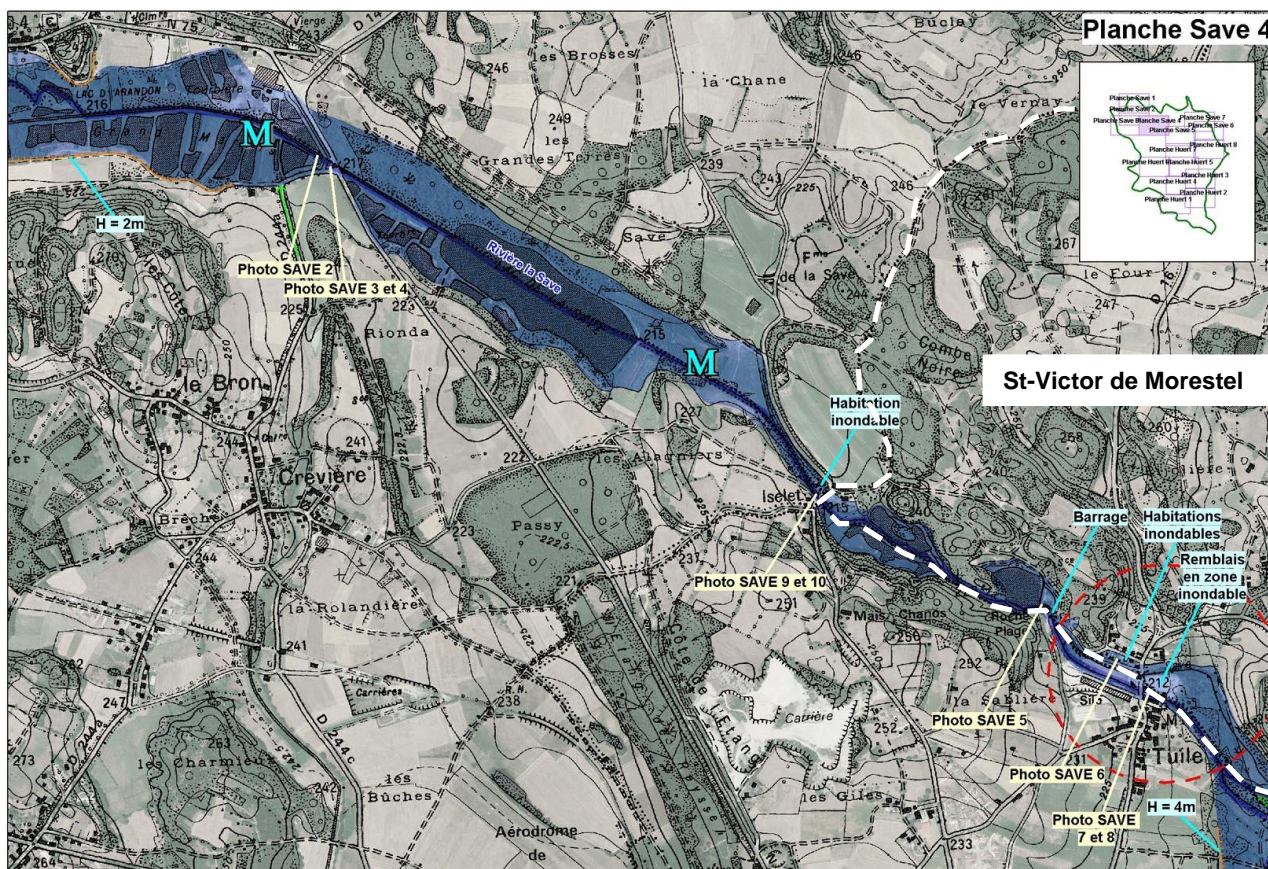
La zone inondable se localise au Sud-Est de Saint-Victor de Morestel, dans la zone des basses terres marécageuses et au Nord-Ouest, aux abords du Rhône. Ces zones sont peu occupées : on trouve dans la partie Nord-Ouest une exploitation agricole et dans la partie Sud le risque concerne quelques habitations, une exploitation en changement de destination et la station d'épuration.

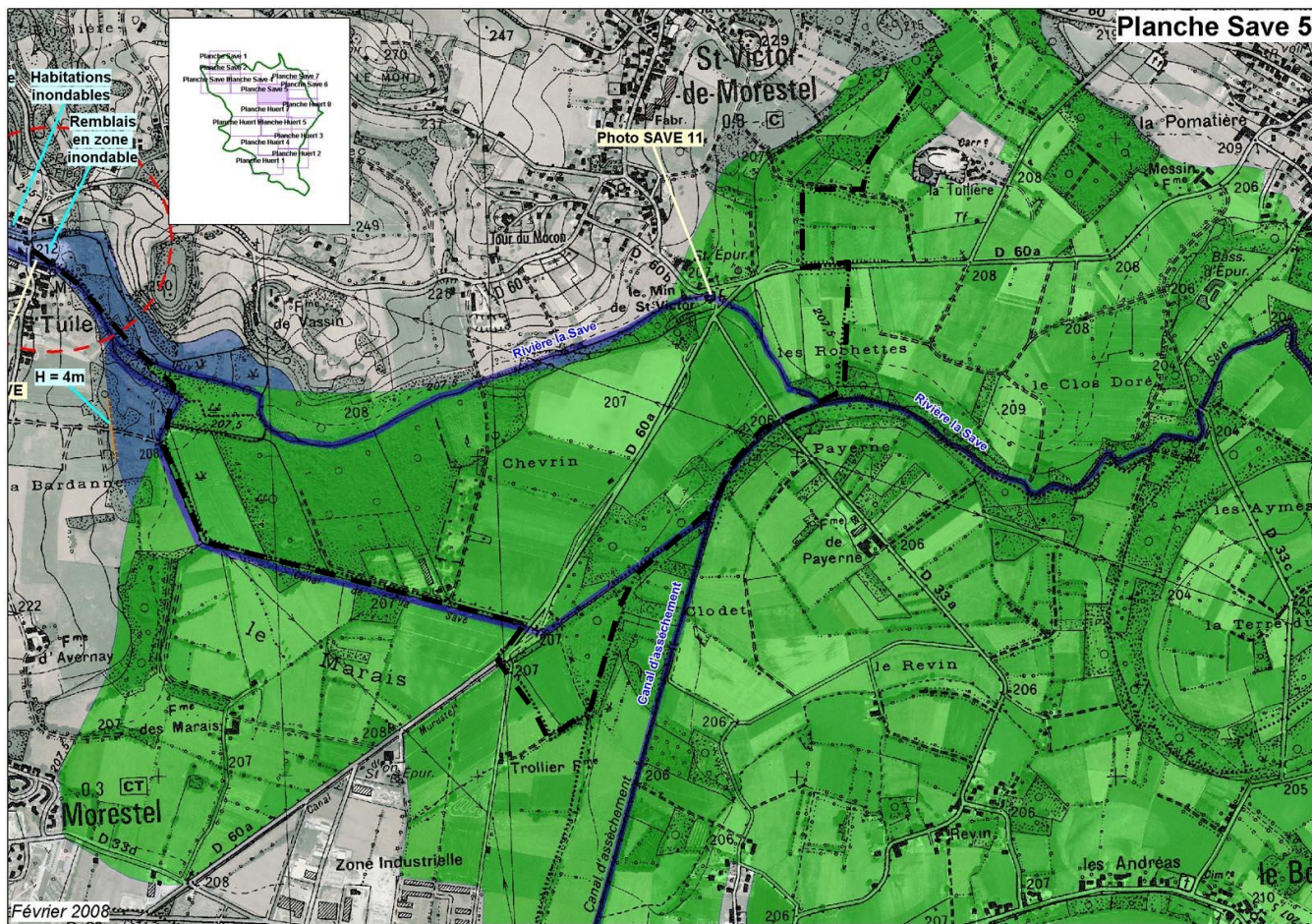
Le PERI définit une zone rouge, très exposée, normalement inconstructible. La zone bleue, également submersible est exposée à des risques moindres.

Atlas des zones inondables -AZI de la Save

L'atlas des zones inondables présente un risque connu et identifié.

Les territoires de Saint-Victor de Morestel concerné sont peu bâtis et se superposent au PERI.





1-2- Risques sismiques

Selon la nouvelle réglementation parasismique* Saint-Victor de Morestel est classé en zone de sismicité à aléa modéré. Cette réglementation concerne les bâtiments « à risque normal », pour lesquels les conséquences d'un séisme sont limitées à la structure même du bâtiment et à ses occupants.

Réglementation sur les bâtiments neufs

L'Eurocode 8 s'impose comme la règle de construction parasismique de référence pour les bâtiments. La réglementation conserve la possibilité de recourir à des règles forfaitaires dans le cas de certaines structures simples

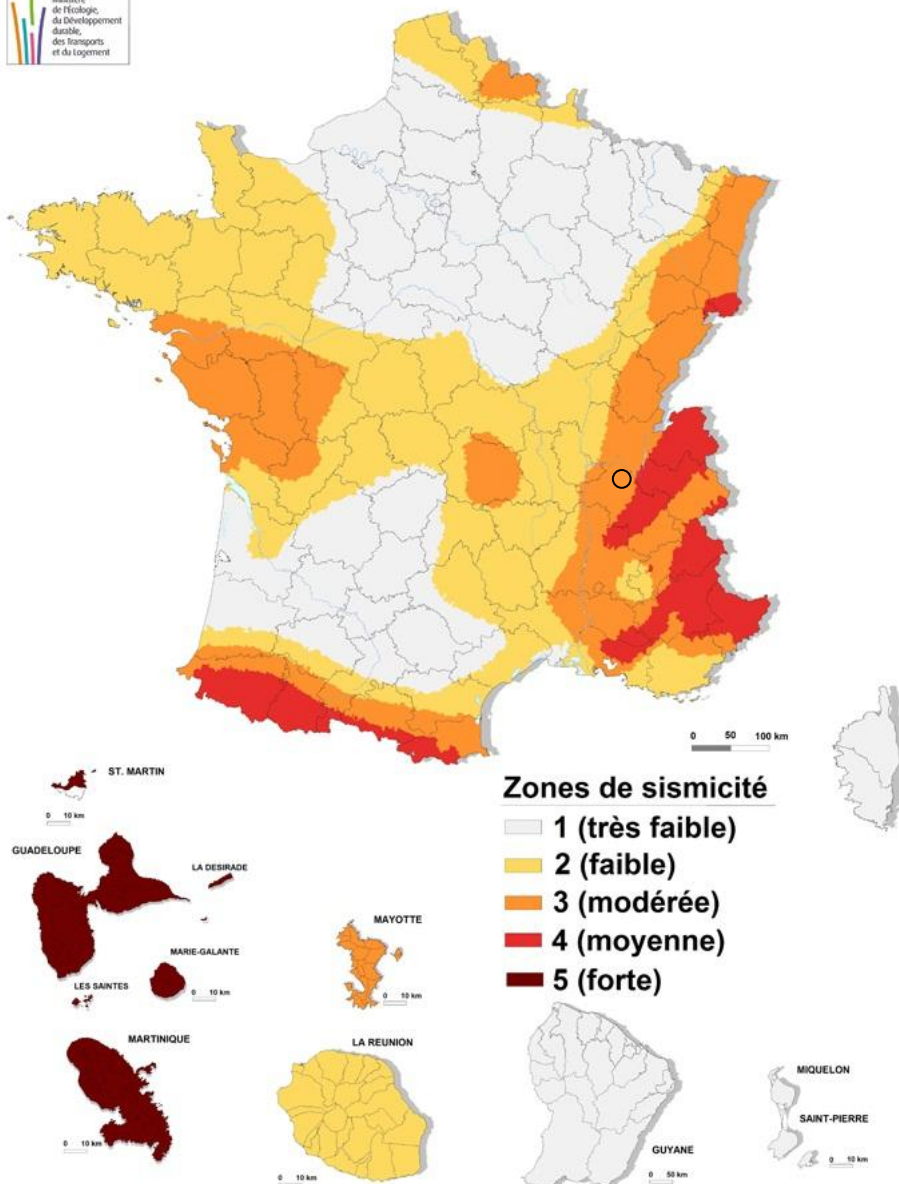
Réglementation sur les bâtiments existants

La réglementation n'impose pas de travaux sur les bâtiments existants. Si des travaux conséquents sont envisagés, un dimensionnement est nécessaire avec une minoration de l'action sismique à 60% de celle du neuf.

* Textes législatifs du 22/10/2010, applicables à partir du 1er mai 2011. Jusqu'à là, l'ancienne réglementation, selon laquelle Saint-Victor de Morestel était classé en zone de sismicité 1a (sismicité très faible mais non négligeable), s'applique.



Nouveau zonage sismique de la France

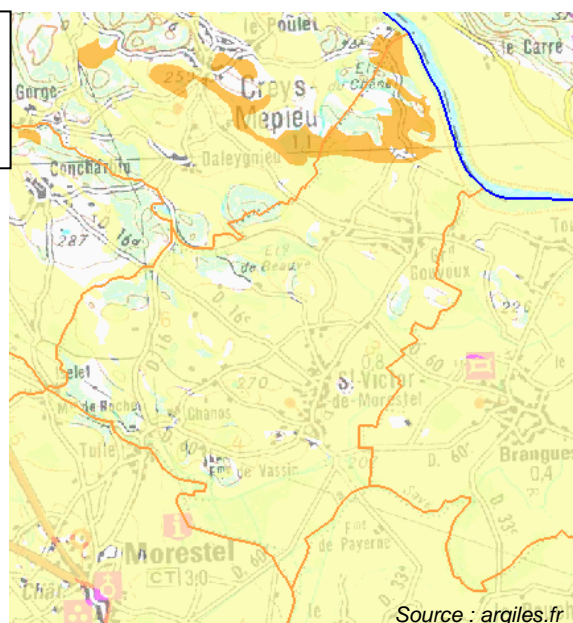


1-3- Aléa retrait-gonflement des argiles

La commune est concernée par un aléa moyen de retrait-gonflement des argiles dans la partie Nord du territoire. Le reste du territoire est concerné essentiellement par un risque faible.



ALEA RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES



Quelques repères :

La commune a fait objet des 7 arrêtés de catastrophes naturelles suivants :

- arrêté du 18 novembre 1982 pour tempête
- arrêté du 24 décembre 1982 pour inondations et coulées de boue
- arrêté du 21 juin 1983 pour glissements de terrain
- arrêté du 21 juin 1983 pour inondations et coulées de boue
- arrêté du 20 juillet 1983 pour inondations et coulées de boue
- arrêté du 14 mai 1990 pour inondations et coulées de boue
- arrêté du 19 octobre 1993 pour inondations et coulées de boue

2 – LA QUALITE DE L’AIR

2-1- Sources de pollution

Il n'existe pas de données à l'échelle de Saint-Victor de Morestel. Toutefois, deux principales sources d'émissions peuvent être envisagées :

- **Les sources dites mobiles** essentiellement liées aux transports routiers.
- **Les sources dites diffuses** : il s'agit de sources de pollution peu faciles à localiser précisément : par exemple le chauffage individuel des particuliers.

La région Rhône-Alpes a mis en place un observatoire de la qualité de l'air qui donne des informations moyennes annuelles pour 2011 :

- Concentrations moyennes de dioxyde d'azote (NO₂) : 8 à 12 ug/m³ pour un seuil réglementaire de 40 ug/m³,
- Nombre de jours de dépassements de la valeur limite pour les particules PM₁₀¹ : 25 à 30 jours pour un seuil réglementaire de 35 jours,
- Nombre de jours de dépassements de la valeur cible pour l'ozone O₃ : 20 à 25 jours pour un seuil réglementaire de 25 jours.

En moyenne, la commune est en dessous des seuils réglementaires. Elle se rapproche néanmoins de la valeur cible pour l'ozone². Il s'agit d'un impact direct lié au trafic important de la région lyonnaise et de l'Isère. Il se traduit par une régulation de la vitesse automobile sur les axes majeurs de circulation.

¹ Il s'agit de particules en suspension générées par les activités anthropiques telles que les industries, le chauffage domestique ou encore le trafic automobile.

² En milieu urbain, l'ozone n'est pas directement émis par les véhicules automobiles. Il est créé par réaction photochimique, lors d'interactions entre les rayonnements ultraviolets solaires et des polluants primaires précurseurs tels que les oxydes d'azote, le monoxyde de carbone, les hydrocarbures et la famille des Composés Organiques Volatils (COV) présents dans les gaz d'échappement. Cet ozone s'ajoute à l'ozone naturel.

2-2- Les pollens

Le pollen est dit allergisant lorsqu'il dispose de certaines substances reconnues comme immunologiquement néfastes pour certaines populations sensibles.

Le potentiel allergisant du pollen des principales espèces est le suivant (Potentiel allergisant de 0 : nul à 5 : très fort) :

Les Arbres

Cyprès : 5	Platane : 3	Noisetier : 3	Mûrier : 2	Aulne : 4
Hêtre : 2	Peuplier : 3	Chêne : 4	Orme : 1	Pin : 0
Saule : 3	Olivier ou Oléacée : 3	Frêne : 3	Tilleul : 3	Charme : 4
Châtaignier : 2	Bouleau : 5			

Les herbacées

Oseille : 2	Ortie : 1	Graminées : 5	Chénopode : 3	Plantain : 3
Armoise : 4	Pariétaire : 4	Ambroise : 5		

Toutes ces espèces sont présentes sur le territoire de la commune à des densités plus ou moins importantes.

En secteur habité, les principales essences rencontrées sont :

- Les platanes pour les alignements d'arbres.
- Des arbres exogènes comme le thuya, le sapin et des arbustes comme le laurier dans les jardins.
- On observe également des pins, des frênes, des tilleuls et des arbres fruitiers.

Quelques essences rencontrées sont particulièrement allergènes.

En zone agricole,

- les fruitiers, les saules se répartissent dans les champs.
- les peupliers se rencontrent à proximité des cours d'eau.
- des chênes, des frênes, des noyers sont isolés ou au sein de haies.

En zone forestière, de nombreuses essences sont représentées comme le chêne, le charme, le frêne, le noisetier,

La commune est également concernée par le développement de l'ambroisie. Des informations sont parues dans le bulletin municipal afin de lutter contre son extension.

Les essences produisant des pollens allergènes sont très communes et ne peuvent donc être exclues des aménagements. La dispersion des pollens étant générée par le vent, il est difficile d'éliminer totalement une espèce particulièrement allergène. Les principales mesures consistent à limiter la concentration des espèces au sein des aménagements.

Les plantations de haies mono spécifiques seront donc évitées et cela tout particulièrement autour des établissements accueillant des populations sensibles. Les espèces allergènes seront également évitées.

3 – LES DECHETS

Source : CCPC et bulletin municipal 2009

Une compétence intercommunale

Depuis 2005, c'est la Communauté de Communes qui exerce la compétence relative à la collecte et au traitement des ordures ménagères. Elle lève la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) mais c'est le SICTOM (Le Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères) de la région de Morestel qui gère la collecte des déchets.

Le SICTOM a été créé en 1975 et regroupe 42 communes, rassemblées en quatre communautés de communes : le Pays des Couleurs, les Balmes Dauphinoises, la Chaîne des Tisserands et les Vallons de la Tour, soit près de 70 000 habitants. Ses trois fonctions sont :

- La collecte des ordures ménagères effectuée en régie et en porte à porte,
- La collecte sélective réalisée en prestation privée et en apport volontaire,
- La gestion des déchèteries accomplie en prestation privée.

Depuis 2006, le SICTOM s'est engagé dans une démarche d'optimisation de ses services dans le but d'offrir les meilleurs services aux usagers, au moindre coût. Le SICTOM a ainsi obtenu de la part d'éco-emballages et de l'ADEME, le label QUALITRI.

Les bacs de tri installés sur la commune répondent aux exigences en matière de tri et permettent à eux seuls de recycler plus de 20% des déchets ménagers.

La collecte en porte à porte :

La collecte s'articule autour de :

- la collecte en porte-à-porte, c'est-à-dire que le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l'utilisateur ou du lieu de production des déchets. Elle s'opère en conteneurs roulants. Le système porte-à-porte dessert l'ensemble du territoire communal.
- la collecte sélective (récupération des matériaux recyclables : papiers, cartons, plastiques, métaux en conteneurs verts), la collecte des ordures ménagères résiduelles (autres déchets que ceux visés par la collecte sélective ou souillés, en conteneurs gris).

La collecte des ordures ménagères s'effectue une fois par semaine

L'apport volontaire en déchetterie :

Un réseau de sept déchèteries est ensuite venu compléter le service public : dans les années 90 à Saint-Jean de Soudain, Porcieu-Amblagnieu, Passins et St Chef ; dans les années 2000 aux Avenières, à La Chapelle de La Tour et à Fitolieu. En complément, le SICTOM a construit une plateforme de stockage et de broyage des végétaux, à côté de la déchèterie de Passins, en avril 2006.

Déchets autorisés

Les déchets autorisés sont les végétaux, les cartons, les emballages, le verre, la ferraille, le bois, les gravats, les encombrants, les DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques), les plastiques, les huiles de vidanges, les huiles végétales, les piles et batteries, les ampoules et néons recyclables et les déchets toxiques (peintures, solvants,).

Déchets interdits

Sont interdits les ordures ménagères, les déchets industriels, les déchets putrescibles (à l'exception des végétaux), les déchets présentant des risques pour la sécurité des personnes et pour l'environnement en raison de leur inflammabilité, de leur toxicité, de leur pouvoir corrosif ou de leur caractère explosif, les pneumatiques, les souches d'arbres contenant de la terre et des cailloux.

Localisation des déchetteries

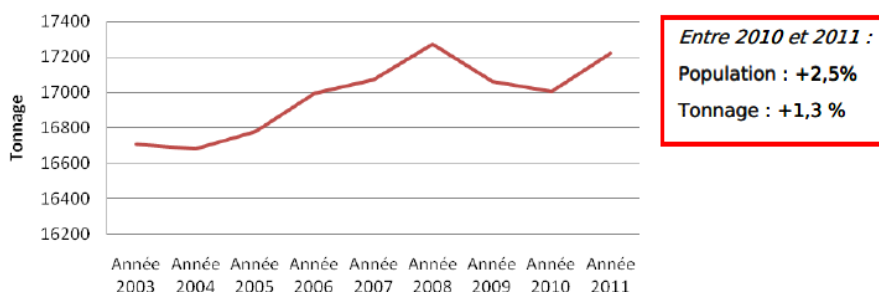


Les quantités collectées :

Source : rapport annuel 2011

En 2011, 17 221 tonnes d’ordures ménagères ont été collectées. Chaque habitant a donc produit 230 kg d’ordures ménagères. C’est moins 3 kg par rapport à 2010.

Evolution du tonnage d’ordures ménagères collectées entre 2003 et 2011



Après une période de baisse entre 2008 et 2010, le tonnage des ordures ménagères collectées a augmenté de nouveau entre 2010 et 2011, revenant quasiment au niveau mesuré en 2008.

Toutefois, cette évolution reste moins forte que l’accroissement de la population. On peut alors penser que les ménages maîtrisent leur production d’ordures ménagères soit de manière forcée – baisse de la consommation, obligation de trier – soit de manière voulue – adoption de pratiques réduisant les déchets comme le compostage, choix des produits par rapport à leurs emballages, ...

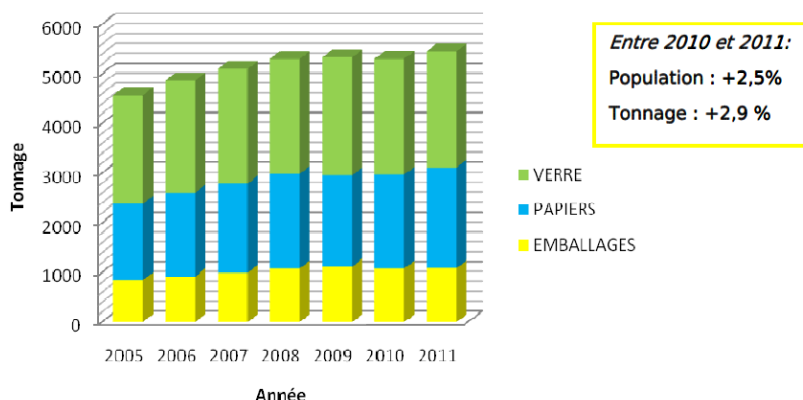
Le traitement des ordures ménagères :

Le SICTOM délègue le traitement des ordures ménagères au SITOM Nord-Isère. Les ordures ménagères sont traitées à l’usine d’incinération de Bourgoin-Jallieu. Le SITOM Nord-Isère se charge de son fonctionnement depuis septembre 1986. La nouvelle unité mise aux normes et permettant d’accueillir un plus fort tonnage est active depuis le 18 juin 2007. Depuis le 1er janvier 2008, une partie des encombrants sont aussi acheminés à cette même usine d’incinération pour y être valorisés énergiquement. L’exploitation du Centre de Traitement et de Valorisation Énergétique des Déchets Ménagers (CTVEDM) de Bourgoin-Jallieu a été confiée à RONAVAL. L’usine a incinéré 170 756 tonnes de déchets sur l’année 2011.

La collecte sélective :

Sur le graphique ci-dessous, on peut constater que le tonnage global de la collecte sélective a augmenté en six ans mais est ralenti depuis 2009. Si la part du verre semble être relativement stable : +7% entre 2005 et 2011, celle des papiers et des emballages enregistre une hausse importante : respectivement +32% et +29%. Pour autant, 2011 accuse une faible hausse du tonnage des emballages et du verre.

Evolution des tonnages Emballages, Papiers et Verre collectés entre 2005 et 2011



Les points d'apport volontaire :

202 points d'apport volontaire jalonnent les communes du SICTOM soit de un à huit points par commune, selon la population, la superficie, la participation des habitants au tri. 52% d'entre eux offrent la possibilité de trier les trois flux (emballages, papiers et verre) ; les points d'apport volontaire uniquement du verre étant historiquement plus nombreux. En effet, le tri du verre a été instauré en 1975, vingt ans avant le tri des emballages et des papiers. Cela fait sans doute de ce matériau le plus trié aujourd'hui.

Le porte à porte : pas de collecte en porte à porte sur Saint-Victor de Morestel.

Bilan environnemental :

Le tonnage global 2011 des matériaux recyclés a permis d'économiser des matières premières, de l'eau et de l'énergie ...

- 3 398 tonnes de bois
- 160 tonnes de minerai de fer
- 52 tonnes de charbon
- 192 tonnes de pétrole brut
- 75 tonnes de gaz naturel
- 16 tonnes de bauxite
- 1 545 tonnes de sable
- 234 tonnes de calcaire
- 117 011 m³ d'eau
- 31 523 MWh d'énergie

... et de fabriquer de nouveaux objets

- 443 242 pulls polaire, fabriqués à base de fibres de plastique issues des bouteilles d'eau et de soda
- 5 795 bacs poubelle conçus à base de billes de plastique issus des flacons
- 1 588 chariots réalisés à base de barres d'acier recyclé
- 1 751 vélos avec l'aluminium recyclé
- + de 352 millions de feuilles A4 réalisées à partir de pâte de papier issue du recyclage
- + de 5 millions de bouteilles 75 cl fabriquées grâce aux bouteilles de verre fondues puis remodelées

Traitement :

Quelque soit le mode de collecte, les emballages issus de la collecte sélective sont ensuite acheminés jusqu'au centre de tri VALESPACE, situé dans la zone de Bissy à Chambéry (73). Le centre est opérationnel depuis janvier 1995.

Un tri mécanique, effectué par un tremel et des machines équipées de lecteurs optiques et d'aimants, et un tri manuel à la chaîne, réalisé par les agents du centre de tri, permettent de récupérer sélectivement les différents matériaux : plastiques (PET/PEHD), cartons (cartonnettes/briques) et métaux (Alu/Acier). Tout comme le verre et le papier, ces matériaux seront ensuite valorisés sous forme de matière dans des industries spécialisées en recyclage et entreront dans la composition de nouveaux produits.

Le tableau ci-après présente la liste des industries qui récupèrent les matériaux triés par les usagers pour les recycler.

<i>Matériau trié</i>	<i>Repreneur</i>	<i>Matière recyclable</i>	<i>Devenir de la matière</i>
Bouteilles et pots en verre	Fonderie OI MANUFACTURING France à Lavilledieu (07)	Lave de verre	Bouteilles en verre
Papiers	Papeterie NORSKE SKOG GOLBEY à Golbey (88)	Pâte à papier	Feuilles de papier recyclé, ...
Cartons/cartonnettes	Papeterie EYMIN LEYDIER à St Vallier (26)	Pâte à papier	Boîte à œufs, ...
Boîtes de conserve	Acierie ARCELOR MITTAL PACKAGING à La Fos sur Mer (13)	Lave d'acier	Composant de voiture, boules de pétanque, ...
Briques alimentaires	REVIPAC (Espagne)		Papier cadeaux, papier toilette, essuie-tout, mouchoir, ...
Bouteilles et flacons en plastique	VALORPLAST (plusieurs usines en France)	Fibres textile, billes ou paillettes plastiques	Pulls polaires, tuyau, ...
Cannettes et barquettes en alu	REGAL AFFIMET à Compiègne (60)		Vélos, trottinettes, ...

CHAPITRE 6 GESTION DES RESSOURCES

1- EAU

Source : Veolia, rapport d'activité 2011

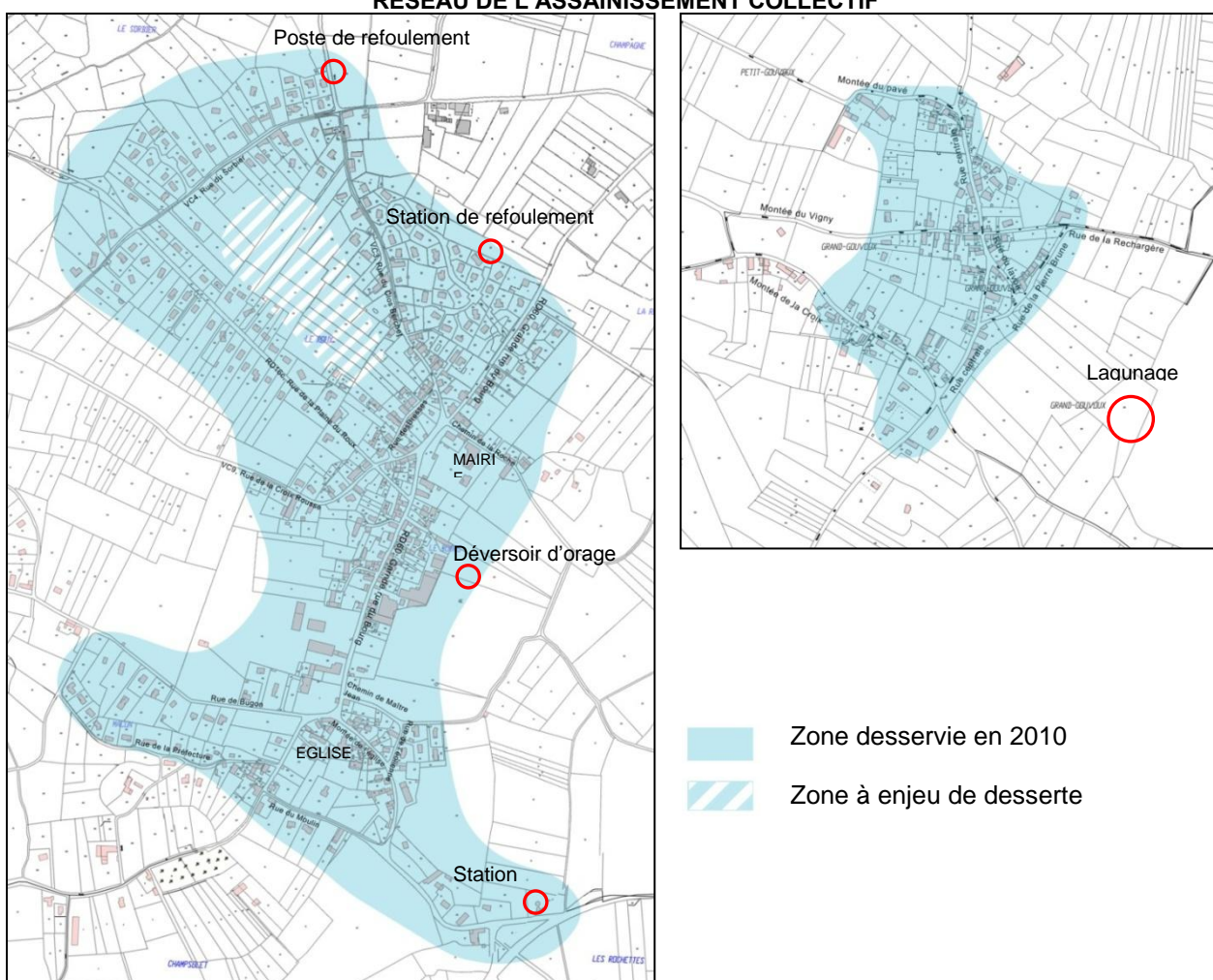
1-1- Assainissement

Le service de l'assainissement collectif de Saint-Victor de Morestel est assuré par l'entreprise Veolia depuis 1998. Les missions assurées au titre de ce service sont : la dépollution, la gestion clientèle, le refoulement, le relèvement et la collecte des eaux usagées. 12 km de canalisations constituent le réseau de collecte des eaux usées, des eaux pluviales et unitaires, hors branchements.

Le raccordement

Le réseau de l'assainissement collectif dessert actuellement le bourg et le hameau de Gouvoux.

RESEAU DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF



Evolution du nombre d'abonnés au service de l'assainissement collectif

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre d'abonnés	288	304	356	356	357	364	367

Source : Veolia, rapport d'activité 2011

⇒ Considérant qu'un abonné représente un ménage, 357 ménages sur 400 (RG INSEE 2007), soit 89,2%, sont raccordés au réseau de l'assainissement collectif. Le « vide » du plateau du Roux étant encerclé par les réseaux, il représente un espace à enjeu de desserte dans la perspective de sa future urbanisation.

Le type du réseau

Le réseau est principalement séparatif (98%), c'est-à-dire chaque canalisation a un usage unique : soit les eaux usées, soit eaux pluviales.

Les 11,493 km de canalisations se décomposent ainsi :

- eaux usées (séparatif) : 10,978 km
- réseau unitaire : 0,252 km
- eaux pluviales (séparatif) : 0,263 km

Les installations et ouvrages de traitement

- 1 poste de relèvement
- 2 usines de dépollution d'une capacité totale de 667 équivalents habitants :
 - o L'usine de dépollution de Saint Victor de Morestel (450 eq/hab en 2009), construite en 1976
 - o La lagune de Gouvoux (217 eq/hab), mise en service en 1994

Usines de dépollution	Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)	Capacité équivalent habitant (EH)	Capacité hydraulique (m3/j)	Qualification
LAGUNE DE GOUVOUX	13	217		Bien de retour
ST VICTOR DE MORESTEL	27	450	216	Bien de retour
Capacité totale :	40	667	216	

Capacité épuratoire en kg de DBO5 / j et capacité hydraulique en m3/j selon les données du constructeur, capacité en EH établie sur une base de 60 g de DBO5 par habitant et par jour.

Poste de relèvement / refoulement	type	Débit des pompes (m3/h)	Qualification
RFLT DES BERCHET	Refoulement		Bien de retour

UDEP de Saint-Victor de Morestel

Traitement des eaux :

- Relèvement
- Dégrillage
- Dessablage/déshuilage
- Boues activées

Traitement des boues :

- Epaississement
- Valorisation agricole

Cette station a été construite par CAER en 1976.

La lagune de Gouvoux

Traitement des eaux :

- Dégrillage
- Lagunage

Traitement des boues :

- Evacuation en valorisation agricole

Traitement de l'air :

- Aucun traitement

Les transferts et déversements vers le milieu naturel

Le nombre de points de rejet au milieu naturel recensés comme suit :

Nombre de points de rejet	2009	2010	2011
Nombre d'usine de dépollution	2	2	2
Nombre de déversoirs d'orage	2	2	2
Nombre de trop plein de poste de refoulement	1	1	1

Source : Veolia, rapport d'activité 2011

Les déversoirs et le trop plein de poste de refoulement permettent de maîtriser les déversements d'effluents au milieu naturel par les réseaux unitaires en temps de pluie.

Le rejet des eaux s'effectue dans la Save.

Travaux réalisés en 2011

- Mise en place d'un silo de stockage complémentaire de boue (150m³) ;
- Renouvellement de l'armoire électrique de l'UDEP Le Moulin.

Conformité des rejets en 2011

Le taux de conformité des rejets d'épuration, produit les années précédentes, est présenté dans le tableau suivant pour permettre d'apprécier l'évolution de la conformité des bilans. Ce taux fait appel à l'ensemble des bilans qu'ils soient en domaine de traitement garanti (DTG) ou non.

Conformité des rejets d'épuration	2007	2008	2009	2010	2011
Performance globale du service (%)	58,0	54,1	100,0	99,4	99,0
LAGUNE DE GOUVOUX	100,0	100,0	100,0	80,0	50,0
ST VICTOR DE MORESTEL	50,0	50,0	100,0	100,0	100,0

Pour établir la performance globale, dans le cas de plusieurs usines de dépollution, le taux de chaque usine est pondéré par la charge en DBO5 arrivant sur le système de traitement.

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration :

Conformité réglementaire des rejets	à la directive Européenne	à l'arrêté préfectoral (s'il existe)
Performance globale du service (%)	100	100
LAGUNE DE GOUVOUX	100	100
ST VICTOR DE MORESTEL	100	100

Pour établir la performance globale, dans le cas de plusieurs usines de dépollution, le taux de chaque usine est pondéré par la charge en DBO5 arrivant sur le système de traitement.

- ⇒ La conformité des rejets est stable. Cependant, il convient de noter une baisse de la performance pour la lagune de Gouvoux et à l'inverse une hausse de la performance pour l'UDEP.

La lagune de Gouvoux :

Les volumes entrants s'élèvent pour l'année à 3 376 m³, soit un débit moyen journalier de 9 m³/j. Le maximum atteint est de 15 m³/j. Les valeurs sont établies sur la base de 4 bilans d'autosurveillance journaliers disponibles. Il est à noter que la capacité de l'usine définie dans l'arrêté préfectoral est de 13 kg de DBO5 par jour.

Rendement épuratoire et qualité du rejet :

	DCO	DBO5	MES	NK	NGL	Pt
Nombre de bilans disponibles	4	4	4			
Charge moyenne annuelle entrante (kg/j)	3	1	2			
Charge moyenne annuelle en sortie (kg/j)	0,6	0,1	0,2			
Rendement moyen annuel (%)	83	94	86			
Prescription de rejet - Rendement minimum (%)	60	60	50			
Concentration moyenne annuelle en sortie (mg/l)	59,2	6,3	24,4			
Prescription de rejet - Concentration max. (mg/l)		35,0				

Conformité des rejets d'épuration :

	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de bilans conformes / nombre de bilans disponibles (%)	100,0	100,0	100,0	80,0	50,0
Pour information, nombre de bilans disponibles (*)	4	3	1	5	4
Charge moyenne DBO5 (kg/j)	8	6	2	1	1

UDEP :

Les volumes entrants s'élèvent pour l'année à 50 681 m³, soit un débit moyen journalier de 139 m³/j. Le maximum atteint est de 146 m³/j. Les valeurs sont établies sur la base de 4 bilans d'autosurveillance journaliers disponibles. Il est à noter que la capacité de l'usine définie dans l'arrêté préfectoral est de 27 kg de DBO5 par jour.

Evolution de la charge entrante :

	2007	2008	2009	2010	2011
Volume entrant (m³/j)	135	2 889	155	123	139
Capacité hydraulique (m ³ /j)	216	216	216	216	216
Charge DBO5 entrante (kg/j)	42	67	40	32	49
Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)	27	27	27	27	27

Adéquation de la capacité à la charge :

	Volume (m ³ /j)	DCO (kg/j)	DBO5 (kg/j)	MES (kg/j)	NK (kg/j)	NGL (kg/j)	Pt (kg/j)
Charge moyenne annuelle entrante	139	110	49	56			
Capacité épuratoire	216	55	27	35			
Occurrence de dépassement de capacité (*)		50%	50%	25%			

⇒ La capacité épuratoire est inférieure à la charge entrante. La station d'épuration arrive à sa capacité maximale de traitement et ne suffit plus à répondre aux rejets de la population.

1-2- Eau potable

Source : veolia, rapport d'activité 2011

Le service de l'alimentation en eau potable est délégué à Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux depuis 2006. L'eau distribuée provient du captage de l'Iselet situé à Morestel. Ce captage alimente trois autres communes : Morestel, Passins et Arandon.

Le raccordement

Le réseau actuel est composé de 21965 m de canalisations hors branchements et dessert l'ensemble des habitants de Saint-Victor de Morestel. Le nombre total d'abonnés s'élève à 598 en 2011, dont 3 abonnés pour des usages autres que domestiques.

Une seule habitation (Gouvoux) connaît des problèmes de pression pour l'alimentation en eau potable car elle est située environ à la même hauteur que le château d'eau.

Aucun renouvellement de réseau n'a eu lieu depuis 2007.

Inventaires des installations

Les ouvrages gérés sur le service de production et distribution d'eau potable sont les suivants :

- les captages de l'Iselet. L'altitude du puits est de 216m.
- une station de pompage équipée de 2 groupes immergés dans le puits de l'Iselet. Les deux groupes prélevent l'eau à 6 m de profondeur, elle est ensuite acheminée dans les réservoirs
- 2 réservoirs d'une capacité totale de 300 m³ situés à 265 - 270m d'altitude
 - o Le Mont 1 : 2 x 100 m³
 - o Le Mont 2 : 100 m³

Les installations actuelles permettent de produire 720m³/jour, la production maximale annuelle pourrait donc être de 262 800m³. Or, la moyenne de production journalière :

- entre 2005 et 2009 est de 198,2m³/j, soit 27,5% de la capacité installée.
- En 2011 est de 189,8 m³/j, soit 27,1% de la capacité installée.

⇒ La commune dispose donc d'une réserve quantitative appréciable.

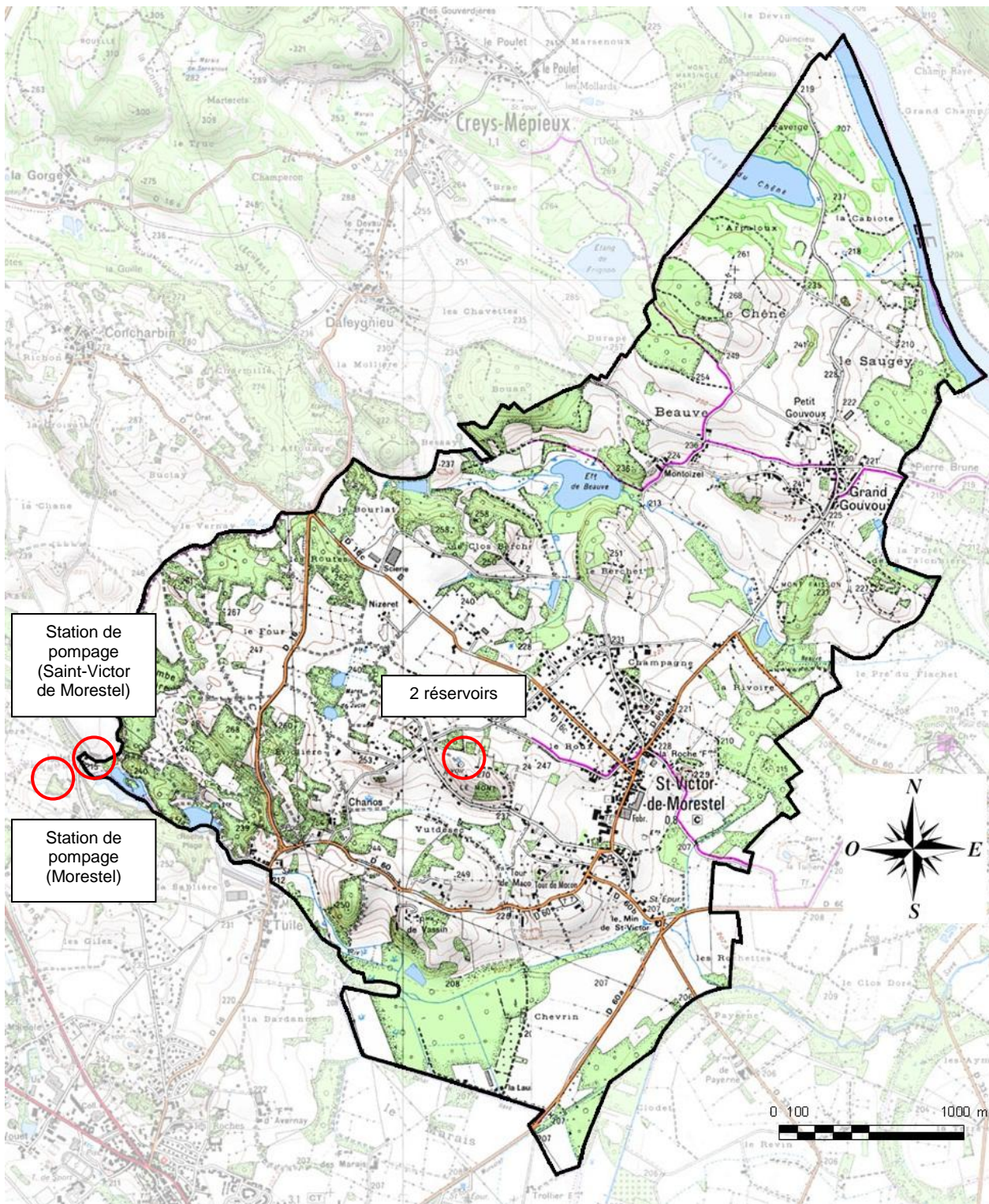
Les volumes prélevés et produits

	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Volume prélevé par ressource (m³)	67773	72789	65543	67213	69525	3,4%
L'iselet	67773	72789	65543	67213	69525	3,4%

	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Volume prélevé par nature d'eau (m³)	67773	72789	65543	67213	69525	3,4%
Eau souterraine influencée	0	0	0	0	0	0
Eau souterraine non influencée	67773	72789	65543	67213	69525	3,4%

En 2009, sur les 65 343m³ produits, 58 918m³ ont été distribués. Le rendement du réseau est ainsi de 90,2% ce qui est performant. La consommation des cinq plus gros utilisateurs du service a représenté 8,6% du volume total distribué en 2009.

En 2011, sur les 69525m³ produits, 56724m³ ont été consommés. Le rendement du réseau est ainsi de 81,6% ce qui reste performant même si le pourcentage est en baisse.



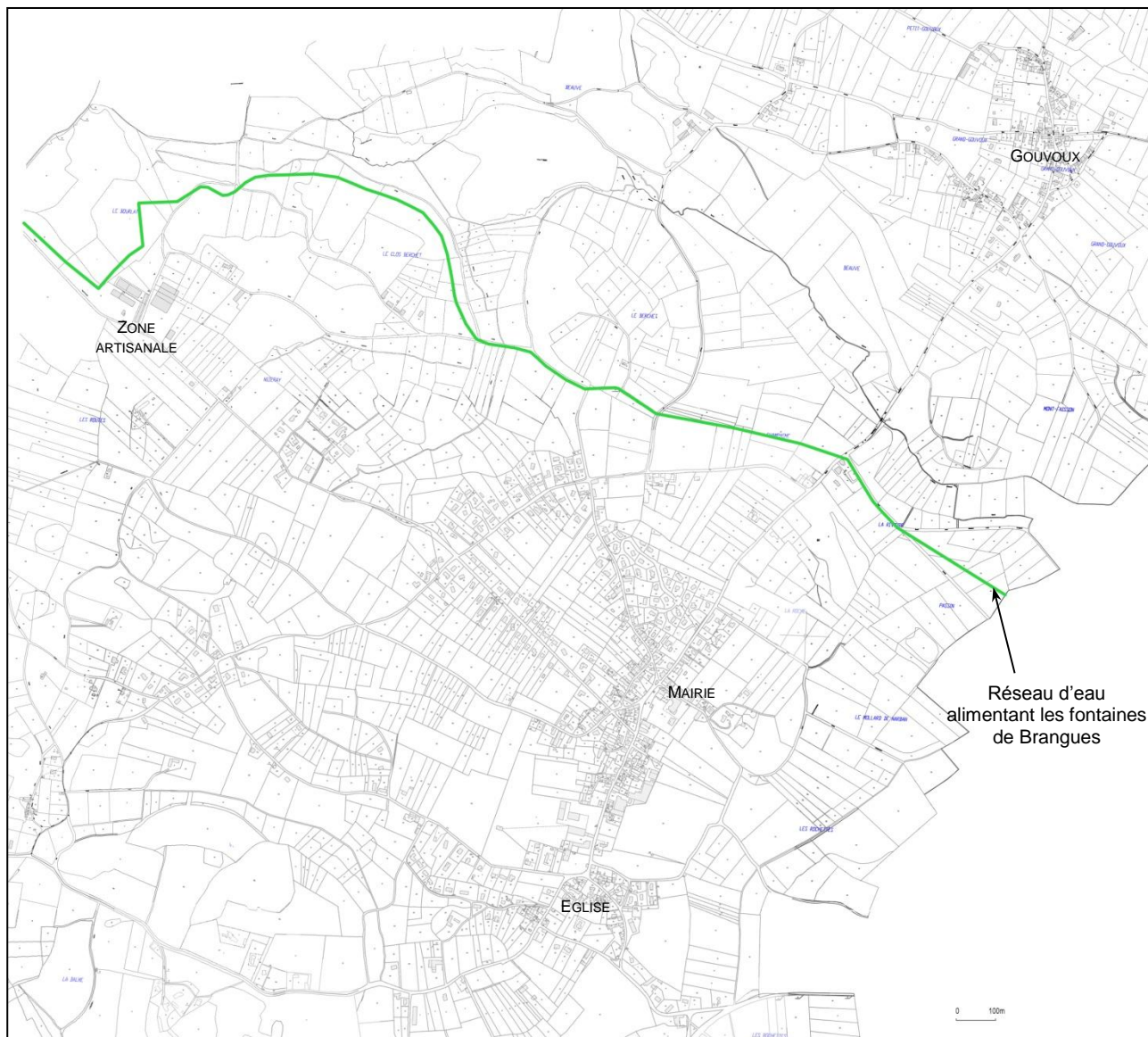
Qualité de l'eau

L'eau distribuée présente de bonnes caractéristiques physiques chimiques et bactériologiques conforme aux normes des eaux destinées à la consommation humaine. Les tests réalisés sont tous conformes.

La mise en place des périmètres de protection des captages et leur surveillance est indispensable à la protection de la ressource en eau, car c'est un de principaux moyens pour éviter sa contamination par des pollutions accidentelles ou diffuses.

Réseaux de Brangues

En outre, la commune de Saint-Victor de Morestel est traversée par le réseau d'eau communal de Brangues alimentant les fontaines de cette dernière. Son captage se trouve à proximité de la zone artisanale.



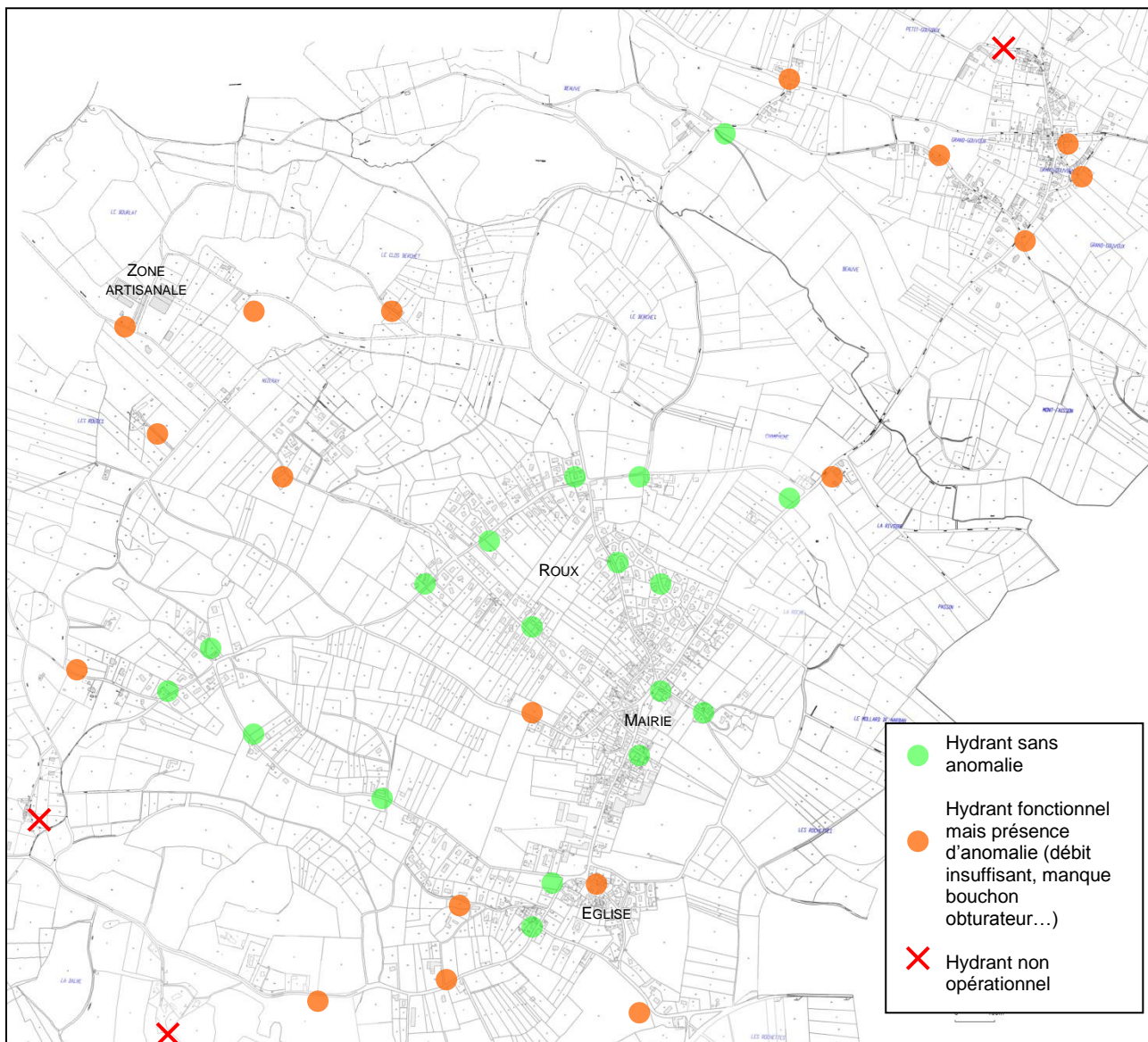
1-3- Défense incendie

Le réseau incendie de la commune est composé de 40 hydrants dispersés entre les parties urbanisées de la commune.

Il est à noter que la défense incendie est insuffisante à Gouvoux (débit insuffisant), près de la zone artisanale et dans le quartier de l'église pour cause de hydrants non opérationnels (débit insuffisant, soit inférieur à $60\text{m}^3/\text{h}$, ou capacité de la réserve incendie inférieur à 120m^3 ou niveaux des eaux trop bas pour les réserves naturelles).

Le renforcement a déjà important ces derniers années avec une baisse des hydrants non opérationnel. Le renforcement se poursuit.

LES HYDRANTS DE SAINT-VICTOR DE MORESTEL



Source : Service départemental d'incendie et de secours de l'Isère, 2013

2- RESEAUX ET ENERGIE

2-1- Énergies renouvelables

Source : Atlas éolien du département de l'Isère

Compte tenu des vitesses de vent relativement faibles (3-4 m/s à une hauteur de 50m) la production d'énergie éolienne n'est pas très intéressante sur le territoire de la Communauté de Communes.* L'éolienne installée dans le centre-bourg n'est pas fonctionnelle.

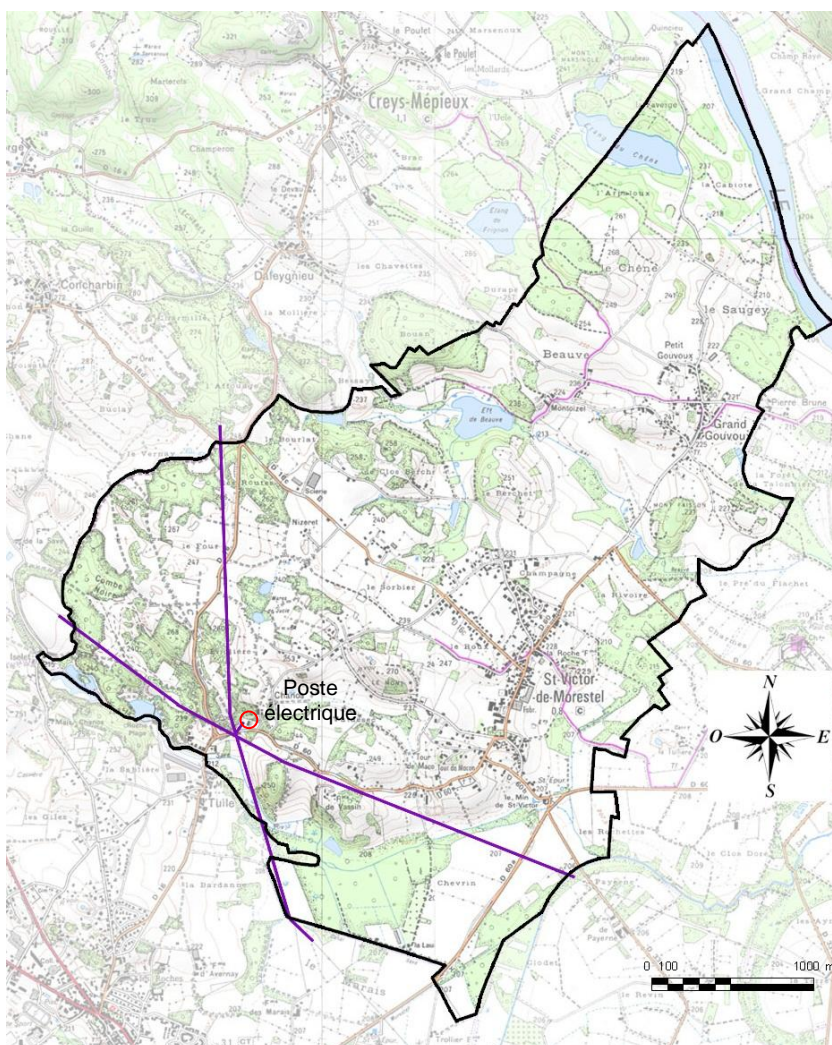
En revanche, on note la présence de panneaux solaires sur les toits des habitations, aussi bien récentes qu'anciennes.

* Le seuil de 5 m/s est souvent considéré comme la limite de rentabilité d'une éolienne. Cette limite n'est cependant pas stricte.



2-2- Electricité

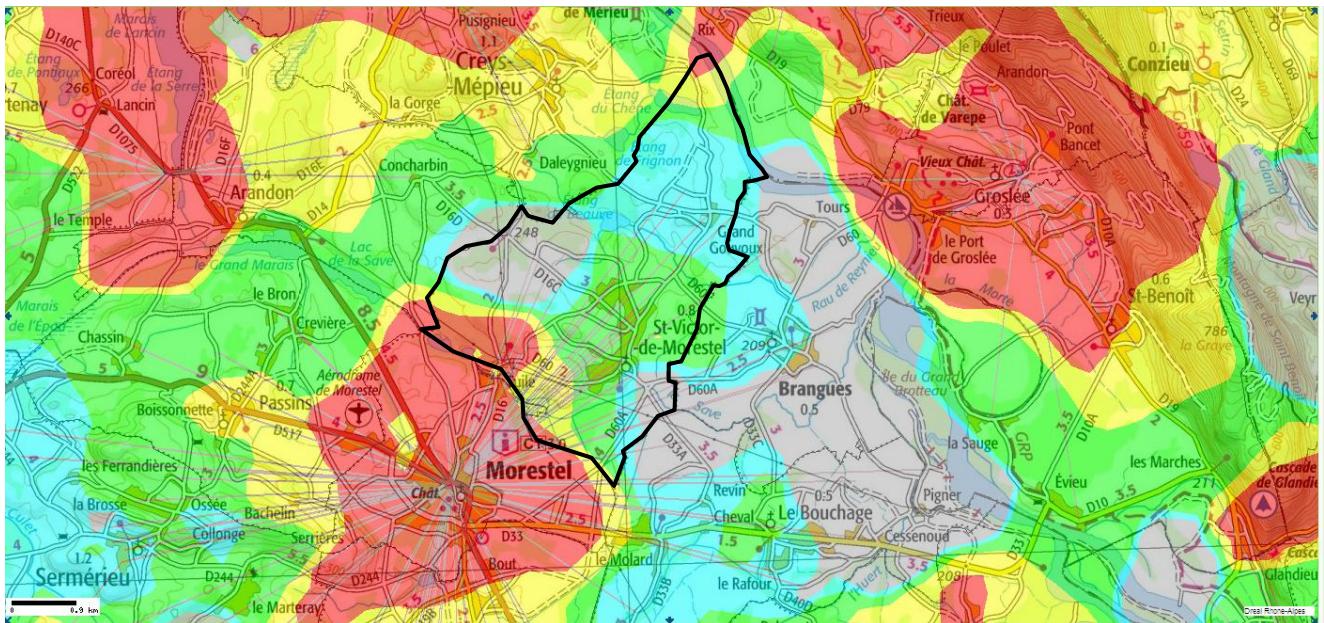
L'ensemble des habitations de Saint-Victor de Morestel est alimenté en électricité. Un poste électrique est situé au Sud-Ouest de la commune.



2-3- Aménagement numérique du territoire

Source : DREAL, données communales

Deux nœuds de raccordement d'abonnés (NRA) desservent Saint-Victor de Morestel. Le taux d'éligibilité à une offre ADSL de France Telecom se situe entre 80 et 90%.



- ★ Nœuds de raccordement des abonnés
- ∨ Raccordement des points d'accès aux nœuds de raccordement
- Affaiblissement ADSL
 - 0 - 37 Db
 - 37 - 51 Db
 - 51 - 70 Db
 - ReADSL
 - non éligible
- ∨ Zone arrière des nœuds de raccordement

Deux zones ne sont pas éligibles à une offre numérique. Ces secteurs ont une vocation agricole et naturelle, leur aménagement numérique n'est donc pas déterminant. Les secteurs habités du bourg et de Gouvoux sont dans des secteurs d'affaiblissement du réseau. Gouvoux est particulièrement concerné de par son éloignement des nœuds de raccordement.

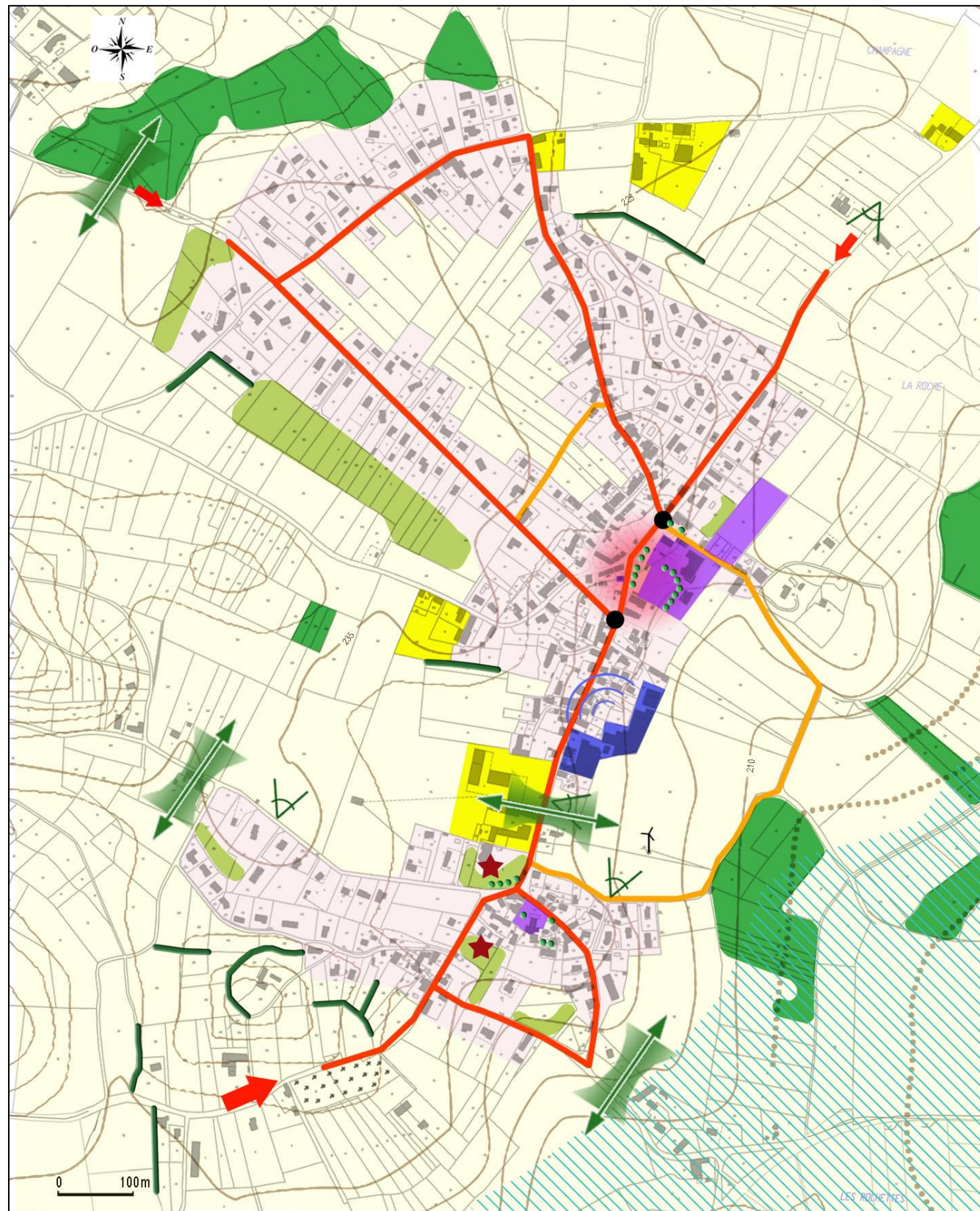
Ce réseau est complété par le réseau de la société Ambassade Sud Est qui a réalisé 100% de la couverture internet en haut débit de la commune, avec la technologie WiFi. Pour ce faire, la commune a mis à disposition de la société Ambassade Sud Est les toits de la Mairie, du château d'eau ainsi que certains poteaux d'éclairage public.

CONCLUSION PARTIE 2 : ORGANISATION ACTUELLE DU TERRITOIRE ET IDENTIFICATION DES ENJEUX

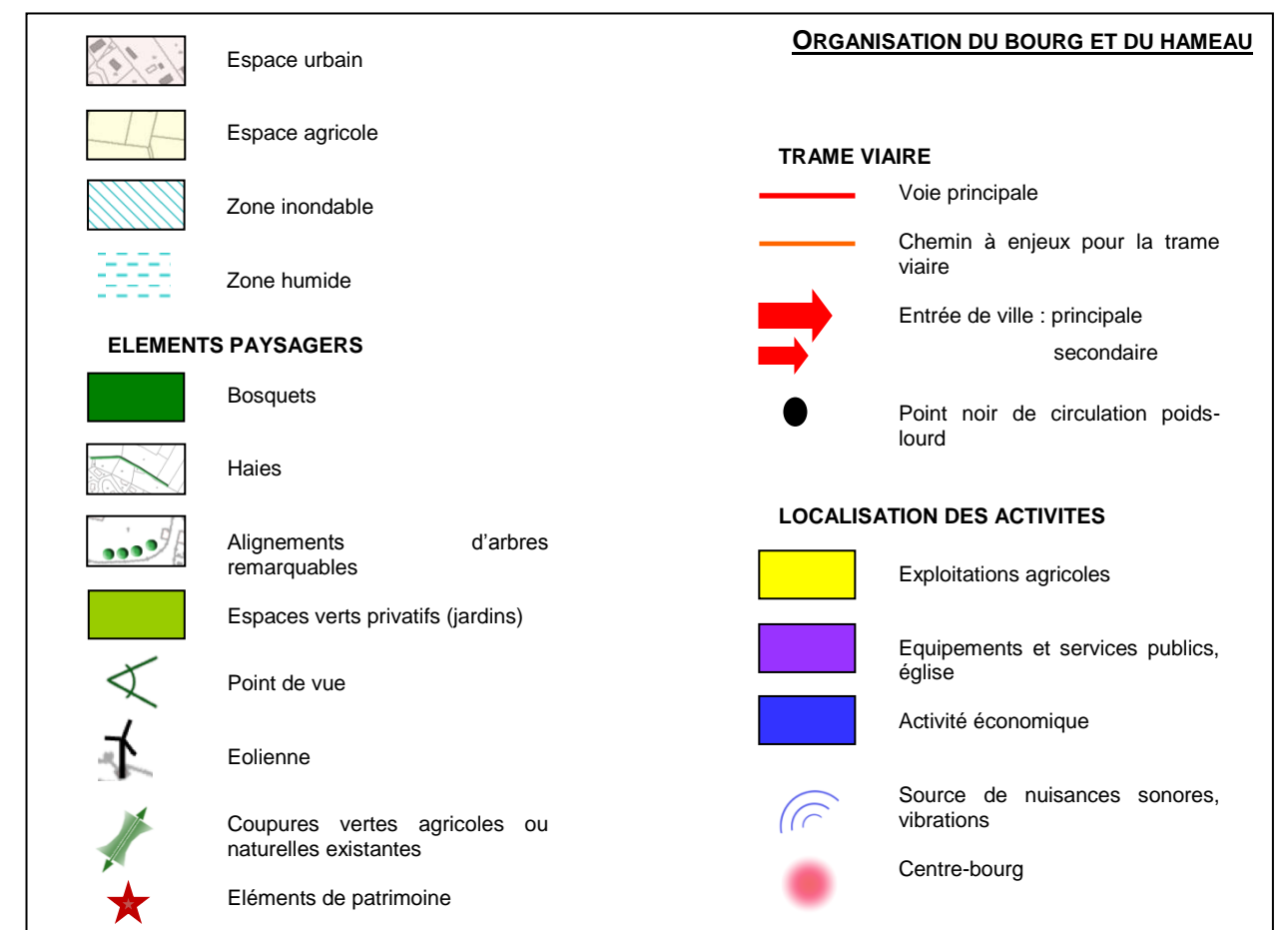
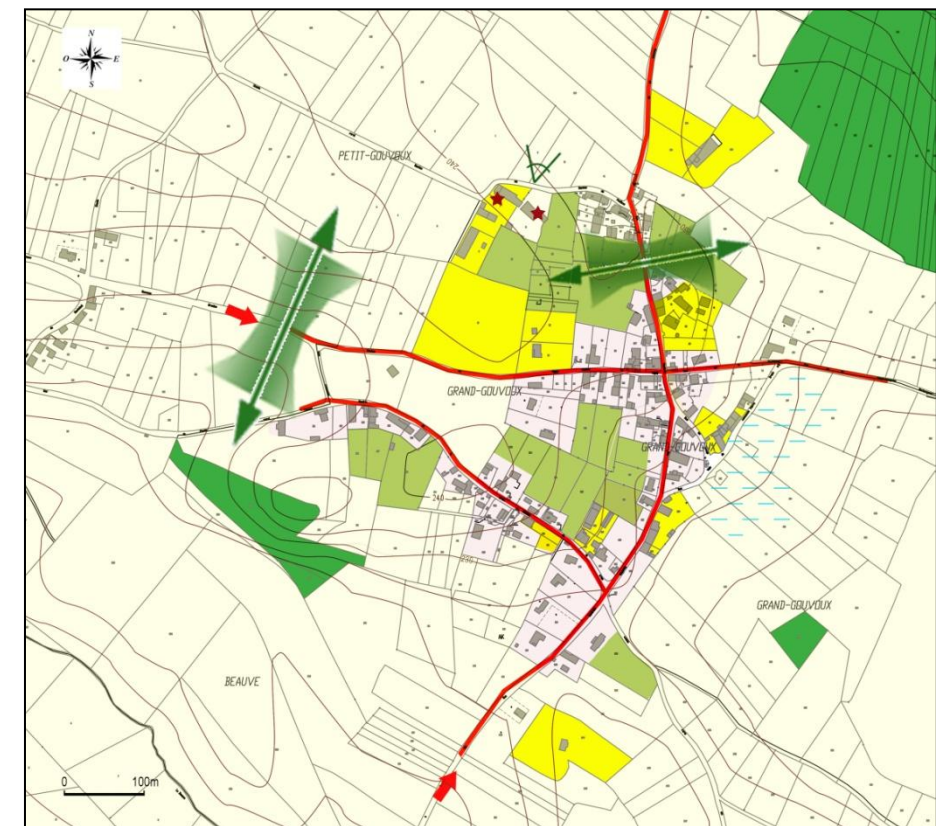
1- ORGANISATION ACTUELLE DE L'ESPACE BATI

Le schéma de l'organisation actuelle du territoire a pour objectif de résumer le diagnostic territorial des secteurs bâtis et sert de base à l'identification des enjeux du développement de la commune.

ORGANISATION ACTUELLE DU BOURG DE SAINT-VICTOR DE MORESTEL



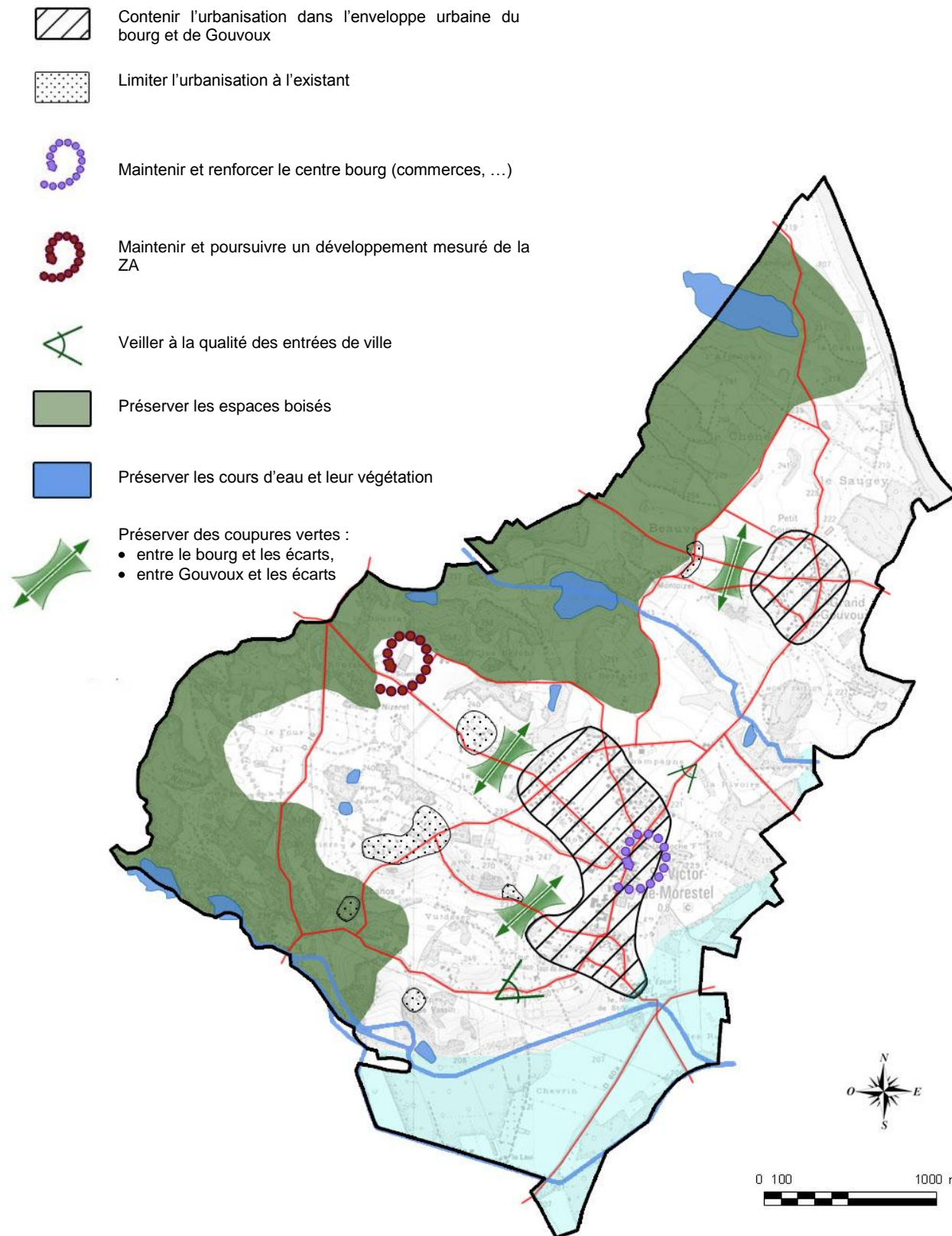
ORGANISATION ACTUELLE DE GOUVOUX



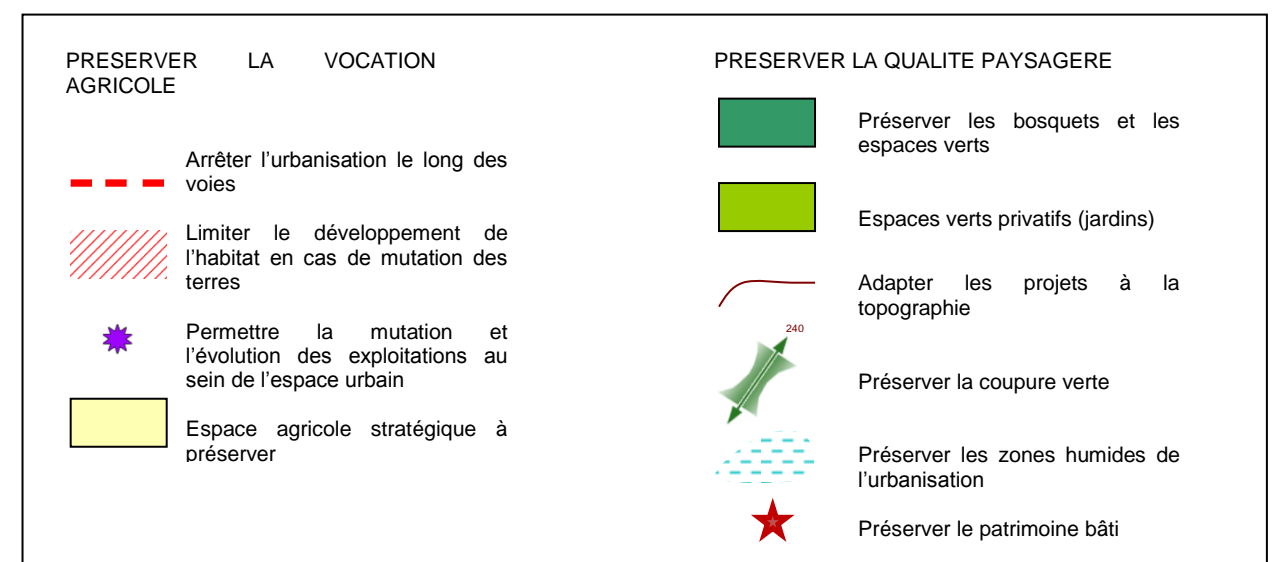
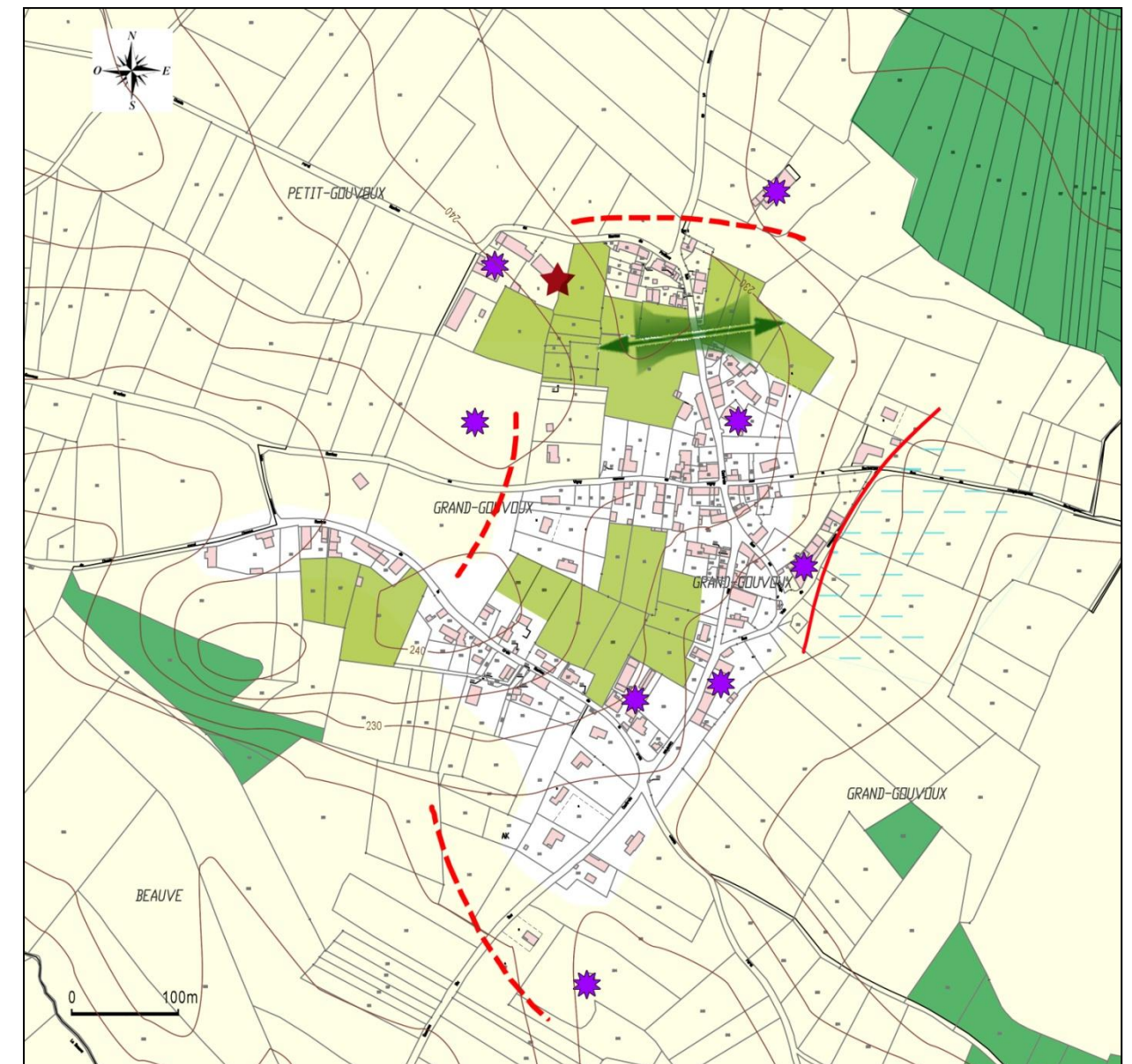
2- LES ENJEUX

A l'échelle de la commune, l'enjeu principal est de contrôler l'urbanisation future de sorte à protéger les paysages et les continuités écologiques existants.

LES ENJEUX A L'ECHELLE COMMUNALE

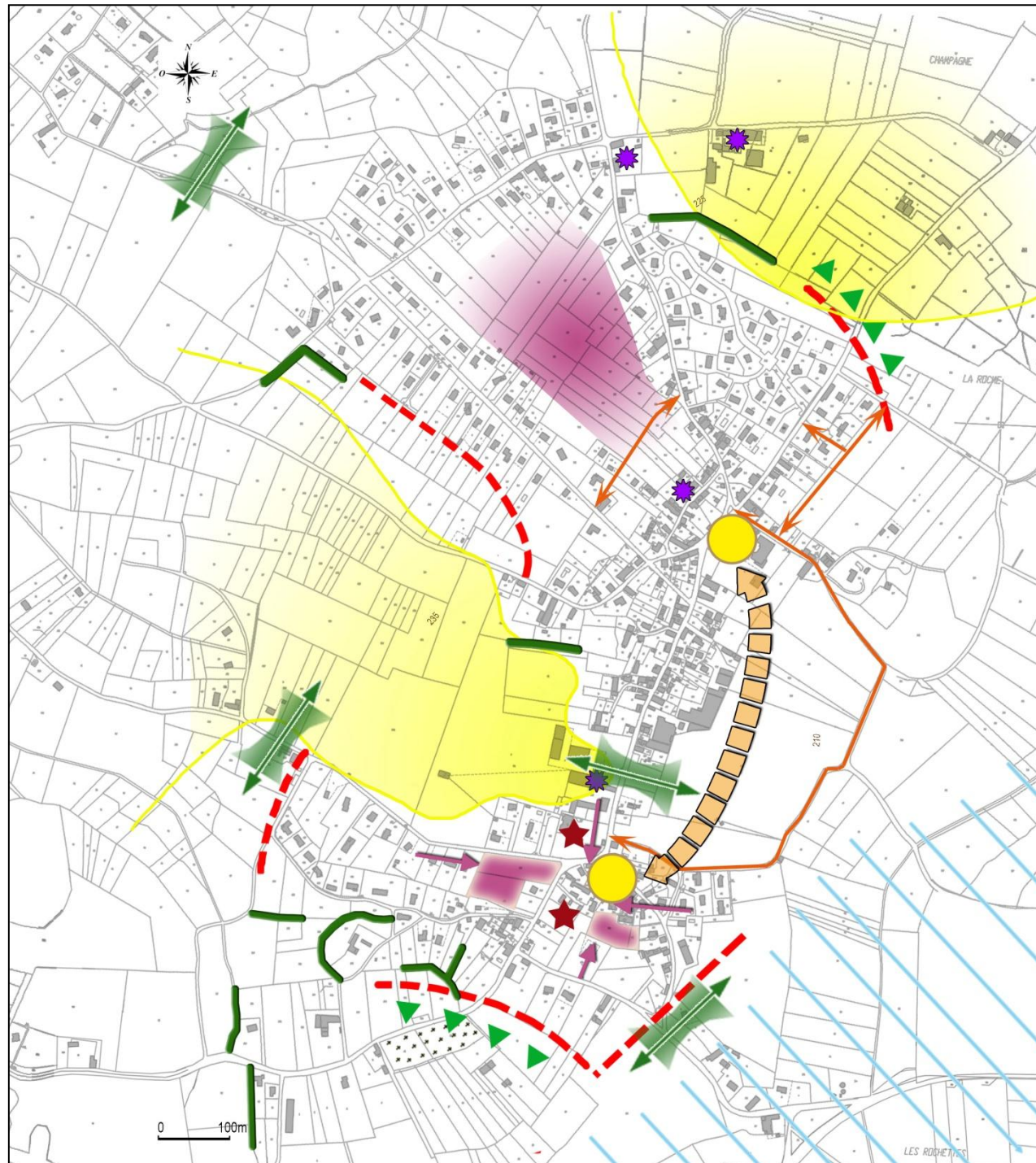


GOUVOUX



A l'échelle des secteurs urbanisés, plusieurs thématiques doivent être abordées : la préservation des paysages et de l'activité agricole, la conservation de la forme urbaine existante et la redéfinition de la place des déplacements modes doux et des espaces publics.

LE BOURG



ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DU BOURG

<p>CONSERVER LA FORME DU BOURG ET RECENTRER L'URBANISATION</p> <ul style="list-style-type: none"> Stopper l'urbanisation « linéaire » Ouvrir et organiser de nouvelles zones à l'urbanisation Recentrer l'urbanisation 	<p>PRESERVER ET AMELIORER LA QUALITE PAYSAGERE</p> <ul style="list-style-type: none"> Préserver les bosquets, boisements Préserver les haies Intégrer une approche paysagère dans le traitement des entrées de ville Adapter les projets à la topographie Préserver des coupures vertes entre le bourg et les écarts Préserver le patrimoine bâti
<p>REDEFINIR LES DEPLACEMENTS MODES DOUX</p> <ul style="list-style-type: none"> Préserver voire recréer de chemins Créer un lien entre les quartiers de l'église et de la mairie 	<p>PRESERVER L'AGRICULTURE</p> <ul style="list-style-type: none"> Permettre l'évolution / la mutation des exploitations agricoles Espace agricole stratégique à préserver
<p>AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS</p> <ul style="list-style-type: none"> Requalification des places de la Mairie et de l'Eglise 	